

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES, D'INFORMATIONS GÉNÉRALES,
JURIDIQUES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES DEPUIS 1898

MERCREDI 19 JANVIER 2022 – N° 3

8, RUE SAINT AUGUSTIN – 75002 PARIS
01 47 03 10 10 – www.JSS.FR



EFB : LA NOUVELLE PROMOTION « À UN MOMENT CHARNIÈRE »

RETROUVEZ ÉGALEMENT

INTERVIEW

Entretien avec l'avocate
Juliette Mel, auteure de
Femmes de loi - p.12

VIE DU DROIT

Les procureurs formulent
10 propositions pour une
meilleure justice - p.20

FINANCE

Zoom sur la prescription du
cautionnement d'un compte
courant bancaire - p.22



**Confiez au JSS
vos annonces et
formalités légales**

 WWW.JSS.FR

 01 47 03 10 10

 CONTACT@JSS.FR

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
01 47 03 10 10
www.jss.fr

contact@jss.fr
annonces@jss.fr

formalites@jss.fr
redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0622 I 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : hebdomadaire (mercredi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi
Journal imprimé sur papier recyclé – Certification PEFC

Vente au numéro : 1,50 € TTC
Abonnement annuel bi-média : 99 € TTC
Abonnement annuel numérique : 55 € TTC

Copyright 2022 :

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ANNONCES LÉGALES

Par arrêté des préfets des départements concernés, le **Journal Spécial des Sociétés** est habilité à publier les annonces judiciaires légales dans les départements de **Paris (75)** du 30 décembre 2020, des **Yvelines (78)** du 31 décembre 2020, de l'**Essonne (91)** du 23 décembre 2020, des **Hauts-de-Seine (92)** du 15 décembre 2020, de la **Seine-Saint-Denis (93)** du 23 décembre 2020, du **Val-de-Marne (94)** du 31 décembre 2021, du **Val-d'Oise (95)** du 24 décembre 2020.

Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans notre journal, sont automatiquement mises en ligne sur www.actulegales.fr.

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 19 novembre 2021.

La direction décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIFS HT DES PUBLICITÉS AU CARACTÈRE

• Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne : 0,237 euros
• Yvelines, Essonne et Val-d'Oise : 0,226 euros

TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES CONSTITUTIONS :

• EURL : 121 € • SNC : 214 €
• SAS : 193 € • SC : 216 €
• SARL : 144 € • SA : 387 €
• SCI : 185 € • SASU : 138 €

TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES DISSOLUTIONS :

• Dissolution : 149 €
• Clôture : 108 €

SOMMAIRE

AUDIENCE SOLENNELLE

► EFB : la nouvelle promotion « à un moment charnière » 3

ENTREPRISE

► Gestion des risques SSI et lutte contre la corruption : une approche mutualisée 9
► Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés 28
► Investissement à impact : les conseils haut de bilan publient un guide pour diffuser les bonnes pratiques auprès des entrepreneurs 33
► Une prime de 3 000 euros pour encourager les jeunes en difficulté à créer leur entreprise 34

VIE DU DROIT

► « Mettre en valeur des parcours de femmes qui réussissent »
Entretien avec l'avocate Juliette Mel, auteure de Femmes de loi 12
► À propos d'un passionnant document historique : les Lettres d'une vie d'Irène Némirovsky 18
► Les procureurs formulent 10 propositions pour une meilleure justice 20

AU FIL DES PAGES

► La Reconquista – la reconquête d'une civilisation perdue 14
► Le droit dans la saga Jurassic Park 17
► Nouveaux contes juridiques 19

PALMARÈS

► Le Conseil d'État remet son prix de thèse en droit public 2021 à Pierre-Olivier Rigauddau 15
► Trophées INPI : pour le DG Pascal Faure, « Le palmarès 2021 illustre la richesse et l'inventivité de nos régions et de notre pays » 24

CULTURE

► Institut Art & Droit : mémoriser le sursitaire 16

FINANCE

► Zoom sur la prescription du cautionnement d'un compte courant bancaire 22

NOMINATIONS & ÉLECTIONS

► Frédéric Abitbol élu président du CNAJMJ 27
► Isabelle Gorce, seconde femme à présider la Conférence Nationale des Premiers Présidents 27

ÎLE-DE-FRANCE

► Le département et la CCI s'associent pour soutenir le commerce local 35
► Espace talent, la nouvelle plateforme qui met en lien employeurs et candidats 35
► École de Droit de Sciences Po : un partenariat avec Baker McKenzie pour l'égalité des chances 36
► Jeunes entrepreneurs : 3^e édition de CréArgenteuil 37
► Au domaine départemental de Chamarande, une année artistique sous le signe de l'animal 38
► Violences conjugales et intrafamiliales en hausse dans le département 38
► Un nouveau commissariat à Maisons-Alfort 39
► Le créateur des Espaces d'Abraxas, Ricardo Bofill, est mort 39
► Le Premier ministre inaugure à Bagneux le prolongement Sud de la ligne 4 40
► L'Association tutélaire du Val-de-Marne accompagne juridiquement les personnes handicapées mentales 41

AGENDA

37

ANNONCES LÉGALES

► Paris (75) _____ 43
► Yvelines (78) _____xxx ► Seine-Saint-Denis (93) _____xxx
► Essonne (91) _____xxx ► Val-de-Marne (94) _____xxx
► Hauts-de-Seine (92) _____xxx ► Val-d'Oise (95) _____xxxx

EFB : la nouvelle promotion « à un moment charnière »

Lors de sa rentrée au Palais des congrès de Paris, la dernière cuvée d'élèves-avocats de l'EFB a notamment été invitée à « s'imprégner » des notions d'éthique et de déontologie. Dans une société en pleine mutation, Richard Malka, parrain de la promotion, a de son côté enjoint les futures robes noires à faire usage de leur liberté de parole. « Vous êtes les derniers à être libres ! » a-t-il assuré. Compte rendu.

Le 6 janvier, ils étaient 1 558 élèves-avocats à se presser, fiers et un peu impressionnés, aussi, devant les portes du Palais des congrès, place de la Porte Maillot, à l'occasion de leur rentrée solennelle. Après une précédente édition exceptionnellement en distanciel, c'est devant la cour d'appel de Paris délocalisée, comme le veut la tradition, que la promotion 2022-2023 de l'EFB, légèrement moins nombreuse que sa prédécesseure du fait d'un examen particulièrement redoutable, a prêté son « petit serment », main levée et masque sur le nez. À la lecture de la fameuse

formule par le directeur de greffe, « *Je jure de conserver le secret de tous les faits et actes dont j'aurai eu connaissance en cours de formation ou de stage* », et au signal du Premier président, dans un grincement de fauteuils coordonné, une vague de timides « *je le jure* » a parcouru les rangs.

« *C'est un moment important que vous vivez aujourd'hui, un moment fondateur, le début d'une longue et belle histoire professionnelle. Votre serment n'est pas encore celui de l'avocat, (...) mais il vous engage personnellement et moralement au secret professionnel, au-delà d'une simple obligation de confidentialité*

contractuellement prévue » a rappelé le Premier président de la Cour d'appel de Paris Jean-Michel Hayat. En écho, le procureur général Rémy Heitz n'a pas manqué de souligner que ce serment n'a de petit « *que le nom* ». « *C'est votre premier serment, qualifié de "promissoire", en ce qu'il comporte une promesse, un engagement fort. [Votre] unisson ne doit pas occulter le fait que ce serment vous engage individuellement, personnellement et très fortement. (...) Vous allez avoir accès à des informations d'une sensibilité particulière, qui mettent en cause des intérêts patrimoniaux parfois considérables, mais aussi*



Jean-Michel Hayat préside la cour d'appel délocalisée au Palais des Congrès

et surtout l'honneur d'hommes et de femmes impliqués à un titre ou à un autre – victimes, auteurs – dans des procédures particulières. C'est la force de ce serment qui fondera la confiance de ceux qui se tourneront vers vous dans des moments souvent difficiles de leur vie. En vous, vos interlocuteurs verront des professionnels assermentés. (...) Le serment est donc un acte essentiel et profond. Ce n'est pas seulement une formalité, c'est un moment solennel, un rite de passage, le sésame qui va vous permettre de suivre pendant les 18 mois à venir la formation dispensée par l'EFB. »

Top départ pour 18 mois

Pour les futurs avocats, cette formation – à distance jusqu'à nouvel ordre – sera composée de six mois à l'école, six mois au sein d'un cabinet d'avocat, mais aussi six mois dans une autre entité, au titre de leur « PPI » (projet pédagogique individuel). Un an et demi, « c'est à la fois long et court », a observé, lors de son intervention, le directeur de l'école, Gilles Accomando, venu succéder à Pierre Berlioz l'an dernier. « Long, certainement, pour vous qui êtes pressés de pouvoir exercer cette belle profession d'avocat. Court, car il convient de vous faire acquérir à la fois la connaissance des pratiques professionnelles de l'avocat, un savoir-faire et un savoir-être. Notre ambition est de vous préparer au mieux pour exercer le métier que vous avez choisi », a-t-il indiqué.

Le chef d'établissement a assuré que l'enseignement dispensé à l'EFB permettrait d'explorer toutes les facettes de la profession, des moins



Gilles Accomando

glamour – tel le fonctionnement d'un cabinet d'avocat et les contraintes économiques liées à sa gestion – aux plus contemporaines : « Nous avons conscience que vous êtes les avocats de demain et qu'à ce titre, vous devez manier les banques de données, les outils d'intelligence artificielle. C'est ce que vous ferez au travers de notre Lab. »

Gilles Accomando a par ailleurs insisté : la formation n'est pas simplement « destinée » aux élèves, ces derniers en seront les « acteurs », notamment en choisissant deux spécialités parmi plusieurs domaines de compétence, ou encore en participant à des exercices de mise en situation. À l'instar des « foisonnements », ces cas pratiques voués à la simulation d'un procès (des écritures aux plaidoiries), et de la Clinique Juridique, laquelle propose des consultations juridiques gratuites délivrées par des élèves supervisés par un avocat.

« Je n'ignore pas que la soif d'apprendre de l'avocat est essentiellement orientée vers les apprentissages professionnels (...) Mais il est tout aussi important de

vous imprégner des vertus que sont l'éthique et la déontologie, notions essentielles qui devront vous accompagner tout au long de votre carrière », a, de son côté, nuancé Jean-Michel Hayat. Le Premier président a bien admis que ces deux concepts pouvaient, de prime abord, ne pas susciter de réel enthousiasme. « Pourtant, toutes les compétences opérationnelles ne suffiront pas si vous n'adoptez pas en toute occasion une attitude digne et probe, et si vous n'agissez pas avec indépendance en respectant éthique et déontologie. Prenez le temps de vous en imprégner, car elles émergent de plus en plus fortement dans nos vies professionnelles. » Un discours largement partagé par Rémy Heitz, pour lequel il s'agit même de deux matières « sans lesquelles on ne peut se prétendre auxiliaire de justice ». « Elles relèvent d'un état d'esprit, et c'est grâce à cet état d'esprit que vous serez crédibles auprès de vos interlocuteurs. La déontologie ne doit pas relever seulement d'une incantation, elle doit se vivre au quotidien. Les réflexes déontologiques seront pour vous une boussole qui vous guidera tout au long de votre exercice professionnel. »

Pour sa part, la nouvelle bâtonnière de Paris Julie Couturier, présidente de l'EFB, a invité l'ensemble de la promotion à profiter pleinement de sa formation pour s'enrichir personnellement : « Vous allez développer une culture commune, des amitiés indéfectibles. Croyez-moi, on n'oublie jamais ces années-là, elles sont la signature d'une vie. » 18 mois qui, selon elle, pourront également être mis à profit pour réfléchir à l'avocat que chacun veut devenir. À ce titre, la bâtonnière

a conseillé aux élèves-avocats de cultiver leur curiosité, leur ouverture d'esprit, leur créativité, afin de « nourrir » leurs « engagements ». « C'est de cette façon que vous deviendrez des avocats à part entière, et, je l'espère, des avocats heureux ! »

Mais au préalable, la promotion devra réussir le CAPA. Ce certificat d'aptitude à la profession d'avocat « se mérite », et « ne donne pas lieu à une délivrance automatique », a signalé Gilles Accomando, avant de se fendre d'un avertissement digne de tout chef d'établissement : « Ne négligez pas votre formation car vous pensez déjà à l'étape suivante ! »

« Nous sommes tous dans le même bateau »

Cette audience solennelle était également l'occasion d'évoquer un sujet au cœur des préoccupations du monde judiciaire : les relations avocats-magistrats, parfois conflictuelles, comme l'illustre fréquemment l'actualité. « La crise sanitaire et les incompréhensions qu'elle a pu générer ont rendu plus que jamais nécessaire un partenariat vivant entre la magistrature et le barreau. (...) Ce qui nous rapproche et nous unit est bien plus important que ce qui nous divise », a ainsi martelé le Premier président.

Jean-Michel Hayat s'est empressé à ce titre de se féliciter de la richesse des échanges noués « au quotidien avec les neuf bâtonniers du ressort de la cour d'appel de Paris », et de faire remarquer la « symbolique » dans le choix de confier la direction de l'ENM à l'avocate Nathalie Roret



Rémy Heitz

et la direction de l'EFB au magistrat Gilles Accomando. Des « signes forts » qui devraient permettre « de multiplier les formations en commun et une culture commune indispensable », a abondé Julie Couturier. La bâtonnière de Paris a répété son attachement fort à une relation harmonieuse entre les deux professions : « Nous sommes tous dans le même bateau, nous contribuons tous à la même œuvre. Il s'agit de travailler ensemble en bonne intelligence. » « Il n'est pas question de connivence », a appuyé Rémy Heitz, « mais d'écoute, de respect pour les missions, les fonctions et les contraintes des autres ». C'est dans ce sens que les premières Assises dédiées aux relations entre avocats, magistrats, greffiers et personnels de justice s'étaient tenues au Palais des congrès, fin 2019, avant de remettre le couvert en novembre 2021. Objectif : identifier les difficultés, renouer le dialogue et prendre un certain nombre d'engagements communs.

Pour apporter sa pierre à l'édifice d'une compréhension mutuelle, et alors que les auditeurs de justice,

futurs magistrats, doivent effectuer un stage de trois mois en cabinet d'avocat, Jean-Michel Hayat a réaffirmé son souhait d'accueillir les futurs avocats à la cour d'appel et dans les juridictions du ressort afin de leur faire découvrir, de l'intérieur, le fonctionnement, l'organisation, les contraintes des différents services. Une possibilité dont les élèves ne se saisissent pas pleinement, à son goût. « Si je me réjouis du nombre considérable des 53 stages PPI offerts au sein des 8 pôles de la cour d'appel, les bras m'en tombent quand j'apprends que 20 postes sont toujours vacants ! » s'est-il indigné. « Chers élèves-avocats, c'est une opportunité exceptionnelle de découvrir le fonctionnement d'une chambre civile ou correctionnelle, la richesse des référés, les points qui font débat à l'issue de plaidoiries, les recherches de jurisprudence entreprises pour éviter la cassation, l'examen des pièces. C'est une chance qui ne se reproduira plus jamais ensuite que de découvrir comment les juges élaborent leurs décisions, de découvrir le mécanisme qui conduit à retenir une peine plutôt qu'une autre. Ces stages permettent une immersion complète. Un tel stage est un plus qui enrichira votre CV. »

D'autant que pour davantage impliquer les élèves et œuvrer au rapprochement des professions, le ministère de la Justice vient de valider une expérimentation, portée conjointement par le Premier président, l'association Droit et procédure et la professeure de droit Soraya Amrani Mekki, qui consiste à confier au stagiaire PPI le projet de rapport d'audience sous l'autorité du magistrat dans les affaires

civiles, sociales et commerciales. Ce rapport sera transmis 15 jours avant l'audience, par RPVA, à tous les avocats des parties, et indiquera les points sur lesquels la juridiction souhaiterait bénéficier d'un éclairage complémentaire. « *Ainsi la plaidoirie deviendra interactive, avec une formation de jugement préalablement éclairée sur les tenants du litige, à l'écoute des plaidoiries, conçues pour répondre aux interrogations de la juridiction.* » Financée par le ministère de la Justice, cette expérimentation, si elle est une réussite, pourrait être étendue à d'autres ressorts.

Être avocat dans un monde en mutation

Autre sujet phare de cette rentrée : exercer dans une société en pleine transformation. Le procureur Rémy Heitz a prévenu son auditoire : « *Vous voilà à l'aube de votre vie professionnelle ! Vous allez connaître des mutations auxquelles vous devrez vous adapter.* »

La nouvelle promotion arrive en effet dans la profession à un « *moment charnière* », a renchéri Julie Couturier. « *Ces dernières années, nous avons connu de nombreux attentats meurtriers, la crise du Covid – qui perdure –, les confinements et les couvre-feux, les distances sanitaires et sociales qui nous éloignent les uns des autres. Nous avons connu la peur, accepté le repli sur soi qui l'accompagne souvent, le recul de l'État de droit, et développé une angoisse de l'autre, de l'inconnu, de l'imprévisible. Nous avons observé l'aspiration à toujours plus de sécurité s'installer dans nos conversations, dans nos*



Julie Couturier

vies », a énuméré la bâtonnière, qui s'est interrogée : quel rôle l'avocat doit-il jouer dans ce contexte ? Quelle voix doit-il porter ? avant de conclure qu'un avocat « *ne peut exercer en planant au-dessus de ses concitoyens* ». « *Notre métier exige de regarder la réalité en face pour trouver des solutions. Dans une société de clivages, où tout est devenu blanc ou noir, faire le pari de la complexité du monde, de la raison plutôt que de l'émotion, du droit plutôt que la violence, n'est pas une chose aisée, mais c'est là que demeure la puissance de l'avocat : dans sa capacité à prendre toute sa place dans la cité, à débattre, à défendre des principes humanistes.* » La présidente de l'EFB est convaincue que le meilleur conseil que l'on puisse donner à un futur avocat est de construire son indépendance. Une quête dans laquelle les élèves-avocats pourront compter sur le soutien de leur parrain, l'avocat de Charlie Hebdo, Richard Malka, spécialiste du droit de la presse, scénariste de bandes dessinées mais aussi romancier, que la bâtonnière a désigné en concertation avec le

vice-bâtonnier Vincent Nioré. « *Pour vous accompagner dans cette construction professionnelle et personnelle essentielle, il vous fallait un Pygmalion* », a-t-elle assuré à la promotion, avant de s'adresser au principal intéressé : « *Qui que tu défendes, c'est à chaque fois notre liberté d'être, de dessiner, d'écrire, de penser ce que nous voulons que tu protèges. Tu es l'un des rares avocats capables de faire l'éloge de l'irrévérence et de revendiquer le droit d'emmerder Dieu sans jamais sombrer dans l'attaque, sans jamais chercher à blesser. À l'époque que nous vivons, cela tient de l'exploit et je souhaite à nos jeunes confrères d'en être à leur tour capables demain.* »

« C'est une profession qui change la vie... »

Visiblement ému face à ses 1 558 filleuls attentifs et curieux, Richard Malka a livré un véritable plaidoyer sous les traits d'une déclaration d'amour à sa profession, ponctué par les applaudissements nourris de « sa » promotion déjà sous le charme, à qui l'avocat a promis une vie professionnelle « *exaltante* » et « *passionnante* » bien que semée d'embûches – bref, « *une odyssée* ». Puisque le JSS ne saurait le paraphraser, voici ce discours ici reproduit dans sa majorité :

“

(...) *Aujourd'hui, vous entrez dans une profession qui va vous changer profondément ; une de ces professions qui agit sur ce que l'on est, qui change votre ADN, que vous ne laisserez*

jamais derrière vous – on est avocat 24h/24 –, qui changera votre manière de penser, de vous exprimer, votre rapport au monde. Être avocat, bien plus qu'un métier, c'est une fonction, une mission sociale, quasi philosophique, démocratique, qui donne un sens à l'existence ! Je peux vous garantir que vous affronterez mille tempêtes, que vous traverserez des épreuves, que vous plongerez dans la souffrance de ceux que vous défendrez, que vous devrez apprendre à perdre, et ça, c'est une des leçons les plus douloureuses de la vie, mais une des plus utiles. Que vous aurez des horaires impossibles et des honoraires qui ne seront pas forcément en corrélation. Je peux vous garantir que cela fatiguera vos conjoints. Que vous serez assommés de travail, de responsabilités, de stress. Il n'y a pas un mois au cours de ces 31 années d'exercice où je ne me suis dit qu'il fallait être maso ou fou ou les deux pour s'imposer



Richard Malka

une telle pression. Je peux vous garantir que vous vous ferez mal, et qu'en plus de tout cela, vous serez réprouvés, incompris, attaqués, car vous serez aux côtés des pestiférés, et dans les dîners en ville, il arrivera que vous voyiez des regards réprobateurs, et même parfois vous serez attaqués par la presse car vous aurez défendu un pédophile, un violeur, un terroriste, un fasciste, un meurtrier, ou pire ! un banquier. Alors, je vous donne un

truc : vous leur répondrez que vous, vous avez un superpouvoir, vous voyez l'humanité partout, même chez les monstres, car il en reste toujours.

C'est pour cette vie-là que vous êtes en train de signer : ce n'est pas une sinécure, ça ne fait que moyennement envie, mais il y a des contreparties. Vous allez vivre, à partir d'aujourd'hui, une odyssée. Vous n'imaginez pas la richesse émotionnelle, psychologique, intellectuelle, l'intensité, l'incandescence que vous apportera cette profession. Au début, vous serez noyés au milieu de tâches ingrates, des démarches, des formalités. Mais parfois, vous parviendrez à des moments de grâce, vous défendrez des causes auxquelles vous croyez plus que tout, vous sauverez des salariés ou des entreprises, vous créerez du droit, vous emmènerez des salles d'audience par la seule force de votre conviction, et ça, c'est magique, cela vaut tout, car il y a peu de choses qui procurent



des émotions aussi fortes, un tel sentiment d'utilité. Vous aurez la chance de posséder une transcendance.

C'est une profession qui change la vie, où chacun peut trouver sa place, car elle offre mille possibilités. Certains plaideront, d'autres pas. Certains rejoindront des multinationales du droit, quand d'autres exerceront de manière artisanale dans de micro-structures.

C'est une profession où vous pourrez rester libres d'être ce que vous êtes ; où, lorsque l'on vient de nulle part comme c'est mon cas, que l'on n'a pas les codes, que l'on ne connaît personne, on peut réussir quand même. Je pense tout particulièrement à mon mentor Georges Kiejman, qui était le plus grand plaideur de sa génération, lui, le fils de concierge analphabète. Je pense aussi à Badinter, fils de fourreur, déporté, qui a eu la carrière que l'on sait.

Vous avez de la chance, vous avez tous les possibles devant vous. Certains partiront avec plus d'atouts que d'autres, mais dans 5, 10, 15 ans, ce qui vous distinguera, ce sont vos qualités de cœur, vos qualités intellectuelles, vos qualités émotionnelles. Vous avez de la chance, car c'est un métier d'aventure et de combat qui ne connaît pas la routine. Chaque cas est différent, chaque audience est un duel et chaque enjeu sera essentiel pour vos clients. Vous avez de la chance, parce que c'est un métier noble : défendre, conseiller, c'est noble. Voilà probablement l'une des dernières professions de ce pays où l'on dispose d'une parole libre, et cela

implique une seule obligation : en faire usage.

Vous avez devant vous une profession magique, merveilleuse. Vous allez rencontrer des confrères qui vous diront que c'est dur, que c'est bouché, que c'était mieux avant, que la confraternité se perd, que vous allez crouler sous les charges : tout cela est en partie vrai, mais ne les écoutez pas trop. C'est le plus beau métier du monde, un métier de passion. Je n'ai pas un seul instant regretté de l'avoir épousé, malgré toutes les épreuves traversées. Là où il faudra les écouter, c'est quand ils vous diront que le manque de moyens de la justice est notre calvaire à tous, et il faudra faire preuve d'une solidarité sans faille avec les autres professions judiciaires pour que cela cesse.

Je vais vous révéler un grand secret qu'il m'a fallu du temps pour percer : peu importe que vous soyez doués ou non pour la parole. Ce n'est pas ça qui vous fera parvenir à l'excellence, à l'éloquence. Le secret, c'est à 90 % du travail, du travail, du travail, de l'oubli de soi. Le secret, c'est de vivre : aimez, soyez aimés, trompez, soyez trompés, ayez des peines, ayez des joies, soyez déprimés, soyez en colère, voyagez, lisez, vivez : c'est cela qui fera votre profondeur, et c'est votre profondeur qui fera votre éloquence, et peu importe si vous bafouillez. Soyez sincères, accumulez des expériences. Il faut du courage, car c'est la vertu cardinale, car sans courage, rien n'a de sens.

Vous serez souvent les derniers remparts des libertés, des libertés qui sont toujours menacées au nom du bien. Ceux qui veulent nous retirer nos libertés avancent

toujours sous l'étendard du bien. Ne vous y trompez pas, il y a toujours de bonnes raisons d'abandonner nos libertés et notre État de droit ; d'abandonner la présomption d'innocence car il faut sacraliser certaines paroles ; d'abandonner la prescription au nom des victimes, la liberté d'expression car ça fait de la peine, le secret professionnel car le blanchiment ce n'est pas bien. Ces dernières années difficiles pour nos libertés, entre Covid et terrorisme, démontrent qu'il est compliqué de savoir où mettre le curseur, car il n'existe pas d'absolu non plus. La liberté n'est pas au-dessus de tout. Pour être libre, encore faut-il vivre... Chacun d'entre vous mettra le curseur où il voudra. Certains défendront des visions opposées, et c'est très bien ainsi. La seule chose que je vous demande, c'est d'exercer votre position critique, plutôt que de crier avec les loups. C'est d'avoir le courage de penser par vous-mêmes même si vous êtes seuls au monde. Votre métier ne consiste pas à être aimés ou compris : vous êtes au-dessus de cela, vous êtes les derniers à être libres, et pour le rester, il faut se moquer de l'opinion. Si vous vouliez être aimés, il fallait être fleuristes. (...) Bienvenue dans cette aventure exaltante, passionnante, qui fera de vous des piliers de la démocratie, des défenseurs de nos valeurs républicaines. Mettez toutes voiles dehors et partez à l'abordage d'une vie aussi riche qu'utile et éclatante. »



Bérengère Margaritelli

2022-8081

Gestion des risques SSI et lutte contre la corruption : une approche mutualisée



Florence Exmelin,
Consultante sécurité chez Almond

Les entreprises sont de plus en plus interdépendantes. Elles interagissent avec des tiers (fournisseurs, sous-traitants, partenaires...) de plus en plus nombreux. Chacune de ces relations induit des risques et le respect de référentiels variés, qu'il s'agisse de corruption, de fraude ou de fuite, de perte ou d'altération d'informations sensibles. Dès lors, la gestion des risques tiers est de plus en plus réglementée dans différents domaines. Le présent article invite à une réflexion sur les convergences des méthodologies employées pour la mise en conformité aux référentiels en sécurité des systèmes d'information et de lutte contre la corruption. L'opportunité serait alors d'améliorer la productivité et l'efficacité des entreprises en mutualisant les moyens de preuves, les outils et compétences.

L'émergence des nouvelles réglementations internationales, européennes et nationales incite les acteurs privés et publics à se responsabiliser, et ce dans de nombreux domaines socio-économiques. Ce changement de paradigme oblige les entreprises à adopter une approche par le risque permettant, dans un premier temps, de détecter leurs faiblesses pour, dans un second temps, se mettre en conformité. Le prisme couramment utilisé est alors celui de l'analyse des risques. Les méthodes d'analyse des risques



diffèrent selon le contexte de l'étude, la nature des aléas, les objectifs de conformité mais à bien des égards, elles peuvent se compléter.

L'un des sujets permettant d'illustrer cette opportunité est celui de l'évaluation du risque lié aux tiers. Les tiers désignant en l'espèce les organismes externes avec lesquels une entreprise est en relation pour maintenir son activité (fournisseurs, sous-traitants, clients, partenaires...). Ces tiers peuvent parfois bénéficier d'un accès privilégié aux informations et systèmes de l'organisation, un accès certes proportionné au périmètre de leur mission mais qui fait peser des risques sur la société avec laquelle ils collaborent. Ces risques transverses font l'objet d'un examen minutieux notamment dans deux

domaines : la sécurité des systèmes d'information et la lutte anticorruption. Étant donné que ces univers sont a priori très éloignés, cela peut brouiller les pistes d'actions communes. C'est pourquoi l'analyse de l'imbrication des différents travaux relatifs à la gestion des risques liés aux tiers semble ici judicieuse.

Vers une convergence des approches méthodologiques en matière de risque tiers

L'analyse du risque lié aux tiers : un sujet éminemment d'actualité

Que ce soit pour apprécier le niveau de sécurité informatique d'un tiers ou son

niveau d'intégrité, il existe des textes de référence, méthodes normes et réglementations spécifiques à chaque situation. Parmi ceux-ci, on peut citer pour la sécurité de l'information et des systèmes associés la norme ISO 27 001, la Loi de Programmation Militaire (LPM) et les standards du NIST, ainsi que la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Côté lutte anti-corruption, la loi Sapin II est un exemple emblématique.

La norme ISO 27001 est une norme internationale portant sur la gestion de la sécurité de l'information. Publié en octobre 2005 et révisé en 2013 et 2017, ce standard définit les exigences de sécurité en matière de management des systèmes d'information pour tous types d'organisations. L'objectif est de protéger les ressources qui permettent de collecter, stocker, traiter et diffuser de l'information contre la perte, le vol ou l'altération.

La loi Sapin II, quant à elle, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle a pour but de renforcer la transparence relative aux activités économiques des entreprises et de lutter contre la corruption. Elle s'applique aux entreprises de plus de 500 salariés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros.

En ce qui concerne le Règlement général sur la protection des données (RGPD), il est entré en vigueur le 25 mai 2018. L'objectif principal est de renforcer la protection des données personnelles, de responsabiliser les acteurs qui traitent ces données, et d'harmoniser la réglementation au niveau européen. Le RGPD s'applique à toutes les entreprises, organismes publics et associations qui traitent les données personnelles de personnes physiques qui se trouvent sur le territoire de l'Union européenne ou de citoyens européens.

Un point commun semble rapprocher ces normes et réglementations : les

risques que font encourir les tiers doivent être examinés dès le déclenchement de la mise en conformité. En effet, les échanges inter-entreprises sont de nos jours largement portés par les systèmes d'information. La sécurité des informations qui y sont contenues et l'intégrité des acteurs ayant accès à ces données sont donc primordiales. L'écosystème d'une société ne se réduit plus désormais à ses seuls collaborateurs et à sa clientèle. Tout un réseau d'acteurs intervient sur le cycle du produit, du service ou à l'appui d'une fonction support, offrant par la même occasion de nouveaux points d'entrées pour nuire à une organisation. Le risque lié aux tiers doit dès lors être analysé avec la plus grande attention pour permettre ensuite de l'atténuer au maximum. C'est pourquoi les autorités publiques et les organismes de normalisation incitent les entreprises à être plus prudentes et à surveiller de près leurs tiers.

Une approche mutualisée de ces sujets au travers d'une méthode et d'outils peut dès lors permettre un gain d'efficacité et une meilleure visibilité de l'ensemble de ces relations.

La cartographie du système d'information : un socle commun et un prérequis à l'analyse du risque tiers

De nombreuses entreprises proposent aux organismes publics et privés un large choix de services pour accompagner la mise en conformité. Les entreprises sont ainsi poussées à multiplier les outils relatifs à chaque réglementation, bien que certaines approches de gestion du risque puissent être mutualisées.

La cartographie du système d'information (SI) est un outil indispensable dans le domaine de la sécurité informatique. Elle permet de connaître l'ensemble des

éléments constitutifs du SI, d'identifier les tiers avec lesquels l'entreprise échange des informations et les flux qui sous-tendent ces échanges. Grâce à sa vision globale (métier, applicative et infrastructure), elle s'intègre dans une démarche générale de gestion des risques. Les organisations concernées par la loi Sapin II peuvent donc se baser sur les cartographies réalisées en sécurité informatique pour alimenter celles qui doivent être élaborées dans le cadre de la lutte contre la corruption. Il en va de même pour les organisations concernées par le RGPD, qui peuvent se baser sur ces cartographies pour alimenter celles qui doivent être élaborées dans le cadre de la mise en conformité au RGPD. Les relations avec les tiers seront préalablement explicitées, il suffira donc de procéder à l'identification des risques de corruption susceptibles d'émerger et des risques de non-conformité au RGPD. Les risques diffèrent mais les relations avec les tiers demeurent identiques.

Une expertise nécessaire à la mise en place d'une approche mutualisée

Optimiser la démarche d'investigation

Le parallèle entre la loi Sapin II et la sécurité de l'information est présent lors de l'élaboration de la cartographie mais aussi dans l'ensemble de la démarche de gestion de la conformité. Pour suivre le niveau de conformité d'un tiers, il faut le tester, l'évaluer, lui adresser des recommandations et suivre son évolution sur les points de vigilance.

La phase d'évaluation nécessite de collecter des informations et des preuves auprès du tiers pour attester de son intégrité ou du degré de sécurité déclaré. Il est alors primordial de croiser l'information interne et externe.

Dans le domaine légal, on vérifie que le tiers dispose d'une recommandation, d'une expérience reconnue pour le service à effectuer, de schémas de rémunération licites. À cette information interne s'ajoute un questionnaire externe permettant de vérifier l'identité du bénéficiaire effectif pour éviter les détournements. Enfin, il est possible d'utiliser des outils tels que des bases de données externes permettant de recueillir des informations sur les listes de sanctions, de condamnations, les bénéficiaires effectifs, les personnes politiquement exposées.

En sécurité des systèmes d'information, le tiers, quand il n'est pas supervisé à l'aide de solution dynamique (i.e. le Security Rating d'Almond qui permet de combiner analyse externe indépendante, remplissage de questionnaires, fourniture de preuves et monitoring continu), répond à des questionnaires de sécurité et fournit une documentation permettant d'évaluer son niveau de maturité. Les résultats de ces évaluations servent alors à s'assurer de la liste des exigences de sécurité qui couvriront tous les risques identifiés. Elles devront être converties en clauses de sécurité jointes en annexe d'un contrat entre l'entreprise et le tiers, ce contrat devant prévoir la surveillance du risque tout au long de la relation par différents mécanismes tels que, le cas échéant, la fourniture de tableaux de bord incluant des indicateurs orientés sécurité, des comités de pilotage abordant spécifiquement la sécurité, la gestion des incidents de sécurité, des audits de sécurité, des exercices de continuité informatiques...

La démarche est sensiblement la même, si ce n'est identique, sur le sujet de la conformité à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

À ce stade, les acteurs contribuant à la mise en conformité (services



conformité, juridique, cabinets de conseil etc.) ne tirent sans doute pas encore suffisamment parti des liens existants entre les disciplines, ces approches de collecte/recherche d'information sur les tiers ne se nourrissent que rarement mutuellement.

Au lieu de traiter les sujets RGPD, SSI et corruption en parallèle, il serait intéressant d'exploiter les résultats d'une investigation pour enrichir la suivante ou de mener en combinaison la recherche d'informations sur l'intégrité et la sécurité des tiers. Une approche mutualisée consisterait à s'appuyer sur les outils et process d'investigation de la SSI pour collecter les preuves, exploiter les bases de données publiques et consolider les informations sur les niveaux de risques. On pourrait ainsi constituer et partager des répertoires de preuves qui allégeraient la collecte et favoriseraient le suivi simultané de la conformité à plusieurs référentiels.

Développer des outils multifonctionnels

De nombreuses sociétés de conseil proposent des outils adaptés aux référentiels de conformité qui s'appliquent à leurs clients : pré-évaluation,

procédures d'évaluation, cartographies et analyses des risques, tests automatisés, dispositifs de contrôle, audits de suivi.

Les outils pré-packagés couvrent le plus souvent les référentiels phares du domaine d'expertise de la société de services. Une telle entreprise développe par exemple une offre de services autour des normes ISO, du RGPD, des réglementations sectorielles en SSI. Un prestataire de services juridiques s'assure du respect des lois anti-corruption à l'aide de ses procédures et dispositifs de contrôle de la légalité.

La responsabilisation croissante des organisations rend nécessaire le développement d'une solution « tout en un » pour évaluer des tiers au regard de leur conformité à l'ensemble des standards. Cela permettrait d'adopter une approche pluridisciplinaire améliorant l'efficacité et la qualité de la gestion des risques liés aux tiers.

En définitive, une approche commune de gestion de la conformité pourrait être un réel gain de temps et de productivité pour les entreprises, par le biais de process, d'outils et de compétences transverses applicables à de multiples référentiels.

2022-7668

« Mettre en valeur des parcours de femmes qui réussissent »

Entretien avec l'avocate Juliette Mel, auteure de *Femmes de loi*

Seize femmes aux carrières brillantes témoignent dans le dernier ouvrage de l'avocate Juliette Mel, *Femmes de loi* (Éditions Dalloz). Elles sont ou ont été avocates, bâtonnières, ministres, ou encore magistrates, et reviennent, au travers d'entretiens, sur leur parcours. Des parcours de femmes exemplaires qui, malgré la féminisation du milieu, continuent à se heurter aux inégalités. Entretien.

Pour commencer, pouvez-vous revenir sur la naissance de ce projet ?

L'idée est de mettre en valeur des parcours de femmes qui réussissent. Comment font-elles ? Sont-elles complètement extraordinaires ?

L'objectif du livre est double : montrer à travers des interviews que c'est possible et accessible d'avoir un tel parcours ; et mettre en lumière la diversité des métiers permis par les études de droit.

À qui s'adresse votre livre ?

Pas seulement aux femmes ! Car le prisme féminin n'en fait pas un livre féministe pour autant. L'angle de vue choisi m'a paru intéressant d'autant que les métiers juridiques sont majoritairement féminins.

Pas seulement aux juristes non plus, dans la mesure où les messages portés sont finalement transposables dans de nombreux domaines.

Je découvre avec vous la vocation universelle de ce livre que je vais relire sous cet angle !



Juliette Mel

« Toutes ces femmes font preuve de déterminisme, c'est-à-dire la volonté d'atteindre l'objectif fixé et le travail. »

Vous dressez le portrait de seize femmes, via la retranscription d'entretiens. Ministre, avocate, bâtonnière, haute fonctionnaire... Comment les avez-vous choisies ?

Chantal Arens, Julie Couturier, Isabelle Rome, Nicole Belloubet... Leurs noms se sont tout de suite imposés à moi quand j'ai commencé

à dresser une liste. Ces femmes sont exceptionnelles, mais aussi formidablement accessibles et sympathiques. Elles ont toutes adhéré immédiatement au projet, je reconnais avoir eu beaucoup de chance.

Que reprenez-vous de ces entretiens ? Avez-vous réussi à déceler un dénominateur commun à toutes ces femmes ?

Toutes ces femmes font preuve de déterminisme, c'est-à-dire la volonté d'atteindre l'objectif fixé par le travail.

Elles nous montrent donc que l'adage « quand on veut on peut » est toujours d'actualité, qu'elle que soit la profession et quels que soient les obstacles apparents. Quel message d'espoir !

En plus d'être des femmes de droit connues, ces dernières sont également particulièrement engagées dans la lutte contre les inégalités. Que reprenez-vous de leur combat ?

Elles sont engagées dans tout ce qu'elles font. Leur énergie crée l'engagement. Le sujet est différent mais le lien conducteur est le même : avancer et progresser dans un cercle vertueux.

Femmes de loi

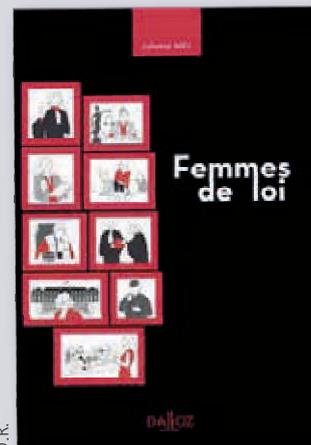
Elles incarnent l'autorité, le pouvoir dans le monde du droit. Seize femmes de loi évoquent leur expérience dans un monde d'hommes.

Elles sont magistrates, avocates, femmes politiques... toutes ont choisi un cursus de droit et ont « fait carrière ». Elles ont accepté de raconter dans cet ouvrage leur parcours, leurs difficultés mais surtout leurs grandes réussites. Elles sont brillantes. Elles ont toutes réussi une incroyable carrière sans pour autant délaisser leur vie personnelle. Comment font-elles ?

Cet ouvrage regroupe une série d'interview réalisées par Juliette Mel, elle-même avocate et femme de loi.

Femmes de loi, Juliette Mel, Dalloz, 400 pages – 24 euros.

2022-7836



D.R.

Pourtant, les inégalités femmes-hommes sont persistantes, même dans le milieu du droit. Quelles sont, selon vous, les actions à mettre en place pour briser le « plafond de verre » ?

Il y a encore beaucoup à faire, mais le chemin est tracé. De nombreuses mesures ont été prises pour corriger ce qui devait l'être, et les mécanismes de prévention et de sanction existent. J'émetts toutefois des réserves sur, pardonnez ce néologisme, le « forçage » de l'égalité. La méritocratie me paraît bien plus adaptée, surtout lorsque les comportements déviants sont condamnés. Mon point de vue pêche par idéalisme, je sais... et il faut parfois aussi imposer pour corriger...

Nombreux s'accordent à dire que les quotas sont un mal nécessaire. J'ai un point de vue un peu différent. À mon sens, l'éducation, la prévention et surtout la sanction devraient aboutir aux mêmes résultats.

Vous dites pourtant qu'être une femme dans le monde du droit est un atout. Pourquoi ?

Parce que je me sens formidablement bien dans ma peau de femme, avec ses avantages et ses inconvénients.

Aviez-vous de votre côté un modèle féminin avant de vous lancer dans l'avocature ?

Mon premier modèle féminin est ma mère, à qui je dédicace ce livre.

Plusieurs femmes m'ont par la suite influencée bien sûr, mais ce que ma mère me dit prend une importance particulière. J'en comprends la portée parfois bien plus tard, quand je vis moi-même l'expérience, ou, simplement, avec l'âge. Cette transmission est très forte et je rêve de pouvoir la reproduire à mon tour avec ma fille.

Pouvons-nous espérer un tome 2 ?

Je vous laisse à ce titre contacter l'éditeur Dalloz au 01.40...

Plus sérieusement, ce serait un réel plaisir !

Propos recueillis par Constance Périn

2022-7926

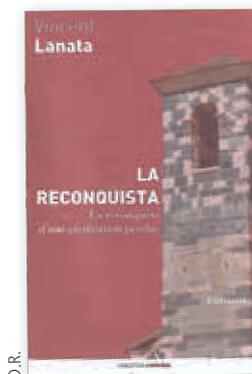
Retrouvez dès maintenant
votre Journal en ligne sur

www.jss.fr

La Reconquista – la reconquête d’une civilisation perdue

Le Général Vincent Lanata, ancien chef d’état-major de l’armée de l’air, grand-croix de la Légion d’honneur, s’est également fait remarquer par ses talents d’auteur féru d’histoire. En témoignent ses publications les plus récentes : *Trajectoires* (Scudo) où il relate les chemins de sa vie extraordinaire à plus d’un titre, et *Les jours de mai qui ont fait l’histoire de France* (Odile Jacob), dans lequel il apporte ses éclairages sur cette étrange profusion d’événements historiques émaillant précisément ce « *joli mois de mai* ». De là à penser que, dans le contexte politique électrisé que nous connaissons, cette série pourrait bien se prolonger dès 2022 et sans doute bien au-delà.

Aussi, rien de surprenant si dans son nouvel essai il récidive, innovant toutefois, puisque choisissant la fiction comme nouveau mode d’expression. Au service de l’imaginaire de ses fidèles ou nouveaux lecteurs, il se projette dans ce roman animé d’une plume toujours aussi alerte et précise en mai 2042, quelque part en Corse, au moment où la France, à la suite de bouleversements politiques, est depuis plus de dix années devenue une République islamiste. La charia est appliquée avec rigueur, lui faisant tourner le dos à la civilisation judéo-chrétienne dans laquelle s’était inscrite son histoire depuis plusieurs millénaires... Mais là s’arrête toute forme de fatalisme car, nouveau clin d’œil à l’Histoire, les convictions profondes de l’auteur le porte plutôt à imaginer que, au bout du bout, « *des hommes et des femmes de toutes confessions, courageux et entreprenants n’hésiteraient pas à mettre leur vie au bout de leur combat et iraient par des voies les plus légales et... après bien des péripéties, remettre la France dans le lit de son Histoire, comme Nation démocratique et*



La Reconquista – La reconquête d’une civilisation perdue, Général Vincent Lanata Editions Ovadia, 224 pages – 20 euros.

attachée à la laïcité ». « La Reconquista » d’une civilisation perdue se serait alors mise en marche comme celle conduite par les rois catholiques contre les envahisseurs musulmans au XV^e siècle.

Cette fiction qui compose la première partie de cet essai (les plus optimistes considéreront peut-être que ce n’est qu’une fiction ?) s’ouvre sur un second chapitre où l’auteur revient à la réalité des faits et analyse avec la rigueur héritée de son riche parcours, les causes qui pourraient faire basculer le pays dans une telle situation cataclysmique. La poussée de l’islam radical se fait de plus en plus pressante et occupe une part importante de l’espace médiatique, et ce n’est sans doute qu’un début...

Aussi le grand mérite de cette réflexion reste, face à ce risque difficilement contestable, de proposer à la fois le regard d’un observateur engagé dont le métier à consister à vivre en permanence dans l’anticipation des événements (quand on est pilote de chasse, il n’y a guère d’autres choix), mais aussi avec celui de « l’honnête homme » doté d’une vraie sensibilité politique et civilisationnelle.

Le Général est convaincu, avec un optimisme qui force le respect, que la

réponse reste, quoi qu’il en soit (ou coûte ?) dans la main du politique « *qui devra faire preuve d’intransigeance et de courage, ne pas céder par angélisme, couardise ou délibérément à des compromissions qui peuvent paraître aujourd’hui anodines mais qui, cumulées, renferment un germe mortel pour l’avenir* », et pour ce faire, rien de mieux que de méditer la pensée d’Augustin Hippone, dit Saint Augustin :

« *à force de tout voir, on finit par tout supporter*

à force de tout supporter on finit par tout tolérer

à force de tout tolérer on finit par tout accepter

à force de tout accepter on finit par tout approuver. »

D’un autre côté, on prête à Saint Benoît cette marque d’un grand réalisme lorsqu’il affirmait : « *Et, dans les plus grandes difficultés, les moines feront ce qu’ils pourront.* » La sagesse du moment recommanderait de commencer sans plus tarder.

On ne sort pas indemne de la lecture de ce roman visionnaire. Précieux pour tous publics désireux de mieux appréhender le débat civilisationnel émergent.

À propos de l’auteur :

Né à Bastia, Vincent Lanata, pilote de chasse, a gravi tous les échelons de l’Armée et a ensuite occupé des fonctions importantes dans l’industrie, dans la politique, avant de se consacrer à la marche d’une entreprise de conseil. Il a été fait par le gouvernement de la République grand-croix de la Légion d’honneur.

Jean-Louis Chambon,
Président-Fondateur du Cercle Turgot

2022-7843

Le Conseil d'État remet son prix de thèse en droit public 2021 à Pierre-Olivier Rigaudeau

Avocat et chargé d'enseignement à Paris Dauphine, le lauréat a été distingué pour sa thèse de doctorat « Le rescrit en matière administrative », soutenue à l'université Panthéon-Assas le 18 septembre 2020.

Cette année, le jury du prix de thèse en droit public 2021, présidé par le vice-président du Conseil d'État Bruno Lasserre et composé du président de la section du contentieux et du président de la section du rapport et des études (membres de droits), ainsi que d'universitaires, de membres du Conseil d'État et de magistrats issus des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs, a choisi de distinguer Pierre-Olivier Rigaudeau pour sa thèse « Le rescrit en matière administrative », soutenue à l'université Panthéon-Assas en septembre 2020. Chargé d'enseignement à l'université Paris Dauphine-PSL et collaborateur au cabinet Spinosi, avocat au Conseil d'État

et à la Cour de cassation, Pierre-Olivier Rigaudeau a réalisé un master II en droit public approfondi à l'université Panthéon-Assas, et un master 2 en contentieux public à l'université Panthéon-Sorbonne, avant d'obtenir un doctorat en droit public à l'université Panthéon-Assas.

Mention spéciale

Une mention spéciale du prix de thèse en droit public a par ailleurs été décernée à Pierre-Yves Sagnier pour sa thèse « Le juge administratif et l'économie des moyens » soutenue à l'université de Lille le 16 novembre 2019. Titulaire d'un master II de droit public général et d'un doctorat en droit

public de l'université de Lille, Pierre-Yves Sagnier est maître de conférences à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Organisé tous les deux ans en alternance avec le prix du Comité d'histoire, le prix de thèse en droit public récompense les thèses entrant dans l'un des champs disciplinaires intéressant les activités du Conseil d'État et traitant notamment de la justice administrative, des institutions administratives, du droit administratif ou du droit fiscal français, étrangers ou comparés, ou portant sur des problématiques transversales susceptibles d'entrer dans le champ des activités de la juridiction administrative.

2022-7958



Pierre-Olivier Rigaudeau, le vice-président du Conseil d'État Bruno Lasserre et Pierre-Yves Sagnier

D.R.

Institut Art & Droit : mémoriser le sursitaire

Gérard Soussi, président fondateur de l'Institut Art & Droit, a invité Jean Faucheur, président de la Fédération de l'Art urbain, à tenir une conférence au Cercle de l'union interalliée, en novembre dernier. Son propos évoque l'intérêt de préserver un témoignage de l'art de la rue, à la durée d'exposition nécessairement incertaine.

« Parler n'est pas le propre de l'artiste visuel, son domaine est celui de l'atelier, pour ceux qui ont choisi cette voie, ou de la rue, si cela est plus à son goût. C'est dans le silence qu'il élabore son discours au monde, et si l'on dit de son œuvre qu'elle est "bavarde", nous devons la prendre comme étant de peu de qualité ! », énonce le président de la Fédération de l'art urbain et artiste plasticien Jean Faucheur, invité par l'Institut Art & Droit, qui peut se voir comme un artiste-président ou un président-artiste... curieux couple. Sorti de ses domaines de compétence (dessin et peinture), il est entré dans le monde des collectifs d'artistes, d'association d'artistes et de fédérations, « comme un contre-poids à la solitude de l'atelier ». Depuis les années 80, il s'est plus précisément plongé dans l'énergie dégagée par la rue. Cet espace, tout le monde le côtoie, mais chacun y porte sa propre attention. En ouvrant l'œil, le passant découvre la richesse de détails incongrus, d'accidents artistiques. La rue crie et gesticule. Elle est sale, bruyante, colorée et terne à la fois. Des choses y apparaissent et disparaissent, d'un jour à l'autre. Une trace surgit, se transforme puis s'efface. Déambulant, le piéton s'immobilise devant un signe sur un mur, un trait improbable, une énergie sourde qu'il ressent. « Quand la rue vous prend aux tripes, quand ses détails insignifiants vous happent, vous devenez dépendants, observateurs précis d'un monde



Jean Faucheur

qui s'ouvre sur un autre univers fait d'humanité, de rejets, de tensions et de jouissance. L'art urbain est la collection de ces sensations inscrites sur la peau des maisons. Ceci est à mon sens le cadre de l'art urbain... »

« L'art naît de contraintes, vit de luttes et meurt de liberté »

L'art dans la rue, pour Jean Faucheur, se distingue de l'art dans l'espace public en ce qu'il est sa version non policée, rude et incivile. Il répond bien à cette formule d'André Gide : « C'est un art du défi à l'autorité, et qui bien sûr s'en défait, de cette autorité. C'est un art qui a ses règles, ses hiérarchies opaques, ses contournements. »

L'artiste risque littéralement sa peau et au mieux quelques heures de garde à vue. La pratique demande

d'être vigilant, méfiant et de courir vite. Le secret est de mise. La transmission du savoir, surtout dans le graffiti, se fait par des figures tutélaires, des anciens, des historiques.

Cet art ne connaît ni musée, ni conservateur et termine gommé de la surface qu'il occupe. Au mieux, on le garde dans sa mémoire. Aucune archive officielle n'existe, hormis peut-être celles de ses destructeurs : la police, la RATP ou la SNCF.

Paradoxalement, cet art perpétuellement recouvert doit beaucoup aux politiques publiques, véloces à nettoyer les façades. Sa renaissance continue, sa longévité et sa vivacité résultent étrangement du fait d'être pourchassé. Les œuvres demeurent fraîches, juvéniles quand la population de ses auteurs vieillit.

« Les archives de l'art urbain »

Dès sa création, en 2018, la Fédération de l'Art urbain a entamé une démarche pour préserver la mémoire de ce mouvement fuyant et souterrain, aux frontières de l'art. Les photographies, publications et autres artefacts restent donc les seules preuves de toutes ces productions grattées, graffées, « dazibaotée ». La Fédération a abouti au projet Arcanes, Centre national des ressources numériques de l'art urbain, qui a été présenté et a reçu le soutien d'une pléiade de personnalités du monde de l'art, d'universitaires et d'artistes.

Arcanes propose, à travers un programme d'enregistrement d'archives soigneusement choisies, de traiter un large éventail des pratiques : street art, graffiti, post graffiti, muralisme etc. La proposition prend en compte l'incroyable diversité des expressions, des techniques utilisées et la grande richesse culturelle du mouvement. La base d'informations collectées s'attachera à offrir aux chercheurs et au public des sources fiables et variées de documents numérisés : photographies, films, carnets de croquis, documents judiciaires,

publications, éphéméra et divers objets liés à cette culture. Tous les aspects sont recensés dans le projet qui remplit au moins trois missions. Premièrement, il sanctuarise la mémoire d'un art immatériel, dont les traces inéluctablement vouées à disparaître interrogent le concept même de « musée » et de « conservation ». Deuxièmement, il transmet l'histoire de cette partie de l'art urbain, vieille de plus d'un demi-siècle, et la rattache à celle de l'art contemporain dont elle est généralement écartée. Troisièmement, la culture

transcontinentale véhiculée interroge sur notre relation à l'autre dans la ville (regroupant 80 % des Français) et sur les entraves aux libertés dans un lieu de circulation a priori sans frontière ni barrières culturelles.

L'idée d'Arcanes a rencontré une vive adhésion tant morale que financière. Le ministère de la Culture (avec la DGCA), le fonds de dotation Agnès B., Dauchez participation, Artprice et l'Institut Art & Droit encouragent son développement.

2022-7996

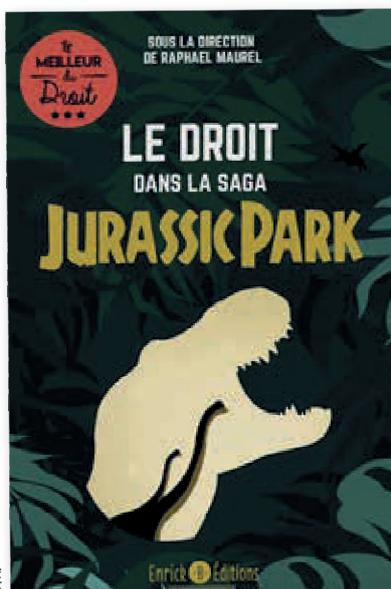
AU FIL DES PAGES

Le droit dans la saga Jurassic Park

Le dinosaure est-il un animal en voie de disparition, et à ce titre protégé par le droit ? Au contraire, est-il une arme de guerre soumise au droit international ? La désextinction des dinosaures et la création de l'Indominus Rex sont-elles conformes au droit de la bioéthique ? Les dinosaures sont-ils des réfugiés climatiques ? Des créations protégées par le droit de la propriété intellectuelle ? Les conditions de travail des employés des parcs sont-elles conformes au droit social ? L'ONU n'aurait-elle pas dû intervenir face à la menace, à la paix et à la sécurité internationales que constituent les dégâts causés par les dinosaures ? Qui est responsable des dégâts en question ?

Et si la saga de Michael Crichton, complétée par la série « *La colo du Crétacé* » (Zach Stentz), était aussi un gigantesque parc d'attractions pour les juristes ?

L'univers de Jurassic Park et de Jurassic World met en scène un monde dans



D.R.

lequel la science aurait ouvert une boîte de Pandore souvent fantasmée : la désextinction des dinosaures. Distinguant le juridiquement possible de la liberté scénaristique dans la saga, les auteurs du présent ouvrage parcourent, avec humour mais rigueur, les nombreuses questions que la saga soulève en droit interne français et en droit international.

Face aux avancées scientifiques actuelles et futures, les contributeurs rappellent aussi l'importance de la régulation des activités humaines par le Droit.

À propos de l'auteur :

Raphaël Maurel est maître de conférences en droit public à l'université de Bourgogne, spécialisé en droit international. Enseignant plusieurs matières de droit public en licence, master et préparation aux concours administratifs, il participe au mouvement droit et fictions depuis plusieurs années. Auteur de diverses contributions sur le droit super-héroïque, galactique ou encore magique, il a également codirigé un ouvrage pédagogique à destination des étudiants, *Les contre-Annales du droit public*, aux Éditions Enrick B.

Le droit dans la saga Jurassic Park,
sous la direction de Raphaël Maurel,
Enrick B. Eds, 300 pages – 29,90 euros.

2022-7758

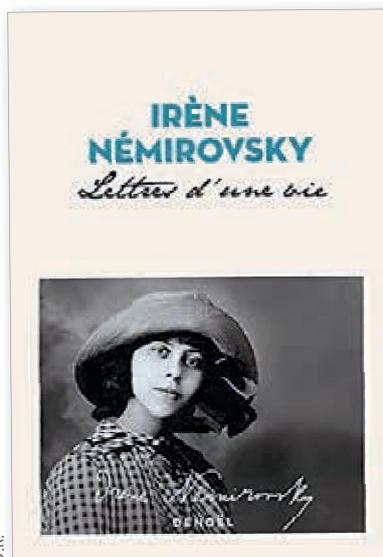
À propos d'un passionnant document historique : les *Lettres d'une vie* d'Irène Némirovsky¹



Yves Benhamou,
Président de chambre à la cour d'appel de Douai,
Historien

C'est un très précieux document à la fois historique et littéraire que publient les éditions Denoël. Cette correspondance a pour auteure une femme tout simplement remarquable, Irène Némirovsky, romancière précoce et inspirée qui connut un vif succès durant la période de l'entre-deux-guerres. Après la Révolution russe, Irène Némirovsky, née en 1903 à Kiev et issue d'une famille de confession juive, arrive en France, pays auquel elle voue une vive admiration. Dans ses fictions, elle témoigne d'un admirable talent de plume pour évoquer cette société des années 1920 et 1930 – les Années folles – et pour rendre compte des tourments et des subtilités psychologiques de personnages emblématiques de cette époque qui possèdent densité et profondeur à l'instar du financier David Golder.

Ce beau talent d'écrivaine transparaît avec évidence dans ses lettres qui ne sont pas uniquement celles qu'elle adresse à sa meilleure amie, Madeleine Avot, mais aussi à des écrivains de sensibilités très diverses (comme Henry Bernstein, Gabriel Marcel, Henri de Regnier, Jacques-Emile Blanche...), des éditeurs, des personnes de son



entourage familial, des amis de milieux divers. Par de fines et denses notations, elle sait restituer à merveille une atmosphère, une impression, comme elle le fait dans une lettre de début 1922 où elle évoque en quelques mots cursifs sa famille malade : « *la maison ressemble à un hôpital. Une odeur mélangée d'iode et d'eucalyptus y règne et on entend les pauvres malades tousser d'abord dans une chambre puis dans l'autre, c'est fort réjouissant ! Mais assez parlé de choses tristes*². » Issue d'une famille de la bonne société, Irène Némirovsky, durant l'entre-deux-guerres, dans son enfance et sa jeunesse, passe ses vacances à Nice, au Touquet Paris

Plage, au Pays Basque : à Saint Jean de Luz, Hendaye, Biarritz, à Vittel, Deauville, Plombières-les-Bains... Elle se lance dans le tourbillon de cette vie souvent festive et insouciant. Il flotte dans ces pages comme un parfum de nostalgie où nous est montrée une société définitivement disparue.

Mais tout bascule avec l'arrivée des années noires de l'Occupation. Le mérite premier de cette correspondance est de porter une lumière rasante, crue et douloureuse sur cette période terrible. C'est assurément un document d'archive d'un intérêt exceptionnel sur la vie tragique d'une femme de lettres de confession juive victime de la Shoah. Car on voit qu'alors l'histoire s'accélère de manière dramatique pour les juifs, qu'ils soient français ou étrangers, vivant en France.

Rapidement, Irène Némirovsky se heurte aux lois antijuives de Vichy, et alors que sa plume est son seul moyen de subsistance (son mari Michel Epstein, lui aussi de confession juive, ayant pour sa part perdu son emploi de fondé de pouvoir dans une banque), elle doit faire face au refus de ses éditeurs et de directeurs de journaux de la publier. On revit dans le domaine du droit des années de sinistre mémoire.

1) I. Némirovsky, *Lettres d'une vie*, éd. Denoël, 2021, 541 pages – 22 euros.

2) I. Némirovsky, *op.cit.*, pp. 28-29.

Alors qu'Irène Némirovsky souhaite voir, conformément au contrat qu'elle a conclu, éditer un roman dans un grand hebdomadaire, on lui objecte que la loi du 3 octobre 1940 interdit aux juifs d'être rédacteurs de journaux à l'exception de publications de caractère strictement scientifique. Ce à quoi elle répond avec fougue et pertinence, dans une lettre du 8 novembre 1940 en s'appuyant sur une consultation du Conseil juridique de la Société des Gens de Lettres, qu'elle n'est pas assimilable aux rédacteurs car elle n'est pas un journaliste tant il est vrai qu'elle n'a pas de carte de journaliste

et ne collabore pas habituellement à un ou plusieurs journaux pour en tirer ses ressources principales. Elle affirme ainsi qu'a été commise « *une erreur d'interprétation qui lui cause un préjudice grave*³ ».

Irène Némirovsky sera ainsi contrainte, compte tenu du statut des juifs, de publier sous un pseudonyme. Après de multiples vexations, Irène Némirovsky est arrêtée le 13 juillet 1942. Finalement, après sa déportation, elle décédera le 17 août 1942 du typhus au camp d'Auschwitz-Birkernau. Son mari, Michel Epstein, mourra quant à lui

peu après, également dans un camp d'extermination.

Cette correspondance est un document historique d'une valeur inestimable qui montre une grande romancière happée dans le maelstrom de la Shoah. Elle restitue une femme aussi talentueuse que pétrie d'humanité et de dignité qui vouait une admiration sans bornes à la France. Il faut plus que jamais lire et relire ces précieuses lettres toujours émouvantes ainsi que son œuvre romanesque d'une étonnante modernité et d'une grande finesse psychologique.

2022-8029

3) I. Némirovsky, op. cit, p. 321.

AU FIL DES PAGES

Nouveaux contes juridiques

Il était une fois le droit...

Faire du droit en racontant des histoires, tel est le pari de ce livre qui exploite toutes les variétés du genre narratif, depuis le récit historique jusqu'au conte fantastique, en passant par le thriller policier, la dystopie et la fable animalière. Huit récits qui font réfléchir au droit en posant d'étranges questions.

Entre amour absolu et violence déchaînée, quelle place pour la justice romaine de Pilate dans le procès de Jésus ?

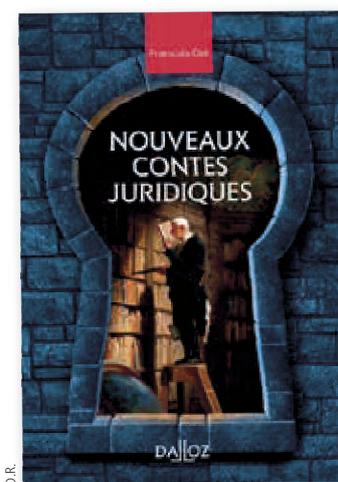
Qui a volé les juges intègres des frères Van Eyck ? Et que penser de la disparition durable de juges intègres ?

Que se serait-il passé si Robinson Crusoé, parti du Brésil en quête d'esclaves africains pour ses plantations, avait fait naufrage non pas lors du voyage aller mais au retour ?

On se demande aujourd'hui si les animaux devraient avoir des droits et se voir reconnaître une personnalité juridique. Et si c'étaient finalement les

hommes qui avaient perdu leurs corps ? Les animaux révoltés, rassemblés en congrès, se posent la question.

Rien ne va plus au royaume de Nimportou, ravagé notamment par les conséquences d'une pandémie incontrôlable ; divers autocrates se mettent au travail : Picflouz, Programmor, Cosinus, Diafoirus, Inquisiteur... mais leurs recettes plongent le pays dans des malheurs plus grands encore. Et si on essayait le droit ?



Un manuscrit introuvable, une administration kafkaïenne, un vieux professeur égaré... Où conduit, dans la vieille ville de Coimbra, cette quête improbable des fondements du droit ? Des livres qui disparaissent, certains qui s'invitent aux places d'honneur, d'autres encore qui se regroupent en d'étranges coalitions... Quel message cette bibliothèque juridique libérée adresse-t-elle à son propriétaire ?

À propos de l'auteur

Juriste et philosophe, **François Ost** est membre de l'Académie royale de Belgique. Fondateur de l'Académie européenne de théorie du droit, il a enseigné à Bruxelles et à Genève ; il est professeur émérite invité à l'université Saint-Louis (Bruxelles). Auteur de plusieurs pièces de théâtre, il a publié un premier recueil de contes, *Si le droit m'était conté*, aux Éditions Dalloz, en 2019.

Nouveaux contes juridiques, François Ost,
Éditions Dalloz, 200 pages – 19 euros.

2022-7758

Les procureurs formulent 10 propositions pour une meilleure justice

La Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR) a présenté « 10 propositions pour une meilleure justice » à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue le 6 janvier au tribunal de Bobigny, en Seine-Saint-Denis. Cette liste a été adressée au garde des Sceaux, mais aussi aux candidats à l'élection présidentielle d'avril 2022.

À la Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR), le travail de réflexion pour une meilleure justice a débuté en juin 2021 et a été validé lors d'une Assemblée générale des procureurs de la République en novembre dernier. Ces dix propositions formulées par la Conférence nationale des procureurs de la République ont pour mission d'alimenter la réflexion dans le cadre des États généraux de la Justice. Pour la CNPR, la nomination du procureur de la République par

décret présidentiel pose le problème de l'indépendance de leur profession vis-à-vis du gouvernement. Pourtant, d'après la CNPR, « c'est un préalable incontournable pour qui espère restaurer enfin la confiance de nos concitoyens dans les décisions prises et l'impartialité de ceux qui sont des acteurs de la justice pénale ». Les procureurs proposent donc de mettre en place une nomination indépendante confiée au Conseil supérieur de la magistrature, comme cela se fait déjà pour l'élection des présidents des Tribunaux. D'autre part, ils appellent

à la mise en place d'une réflexion sur l'architecture du ministère public au niveau national, et à la modernisation de l'évaluation professionnelle des procureurs de la République.

Le manque de moyens toujours au cœur des problèmes

« Il est temps que notre pays se donne enfin les moyens d'une justice conforme aux standards du grand État



de droit qu'est la France » estiment-ils. En effet, les moyens alloués à la justice française sont loin des autres pays européens. À titre d'exemple, la France consacre à la justice 69,52 euros par citoyen, l'Allemagne 131 euros, quand la moyenne européenne est de 84,13 euros. Malgré la hausse historique du budget attribué à la justice au cours du mandat d'Emmanuel Macron, les membres de la CNPR estiment tout de même que « *les efforts budgétaires consentis par l'État ne sont pas à la hauteur du besoin de rattrapage* ». Pour rappel, le budget de la Justice était de 6,8 milliards en 2017, et atteint les 8,9 milliards d'euros en 2022, soit une hausse de 30 %.

« *Les procureurs appellent de leurs vœux à une refonte du Code de la procédure pénale* », mis à mal par les réformes au « *coup par coup* » : « *Il est urgent de reconstruire un cadre d'enquête simplifié, lisible et cohérent.* » Pour pallier cela, les procureurs suggèrent de recruter plus d'officiers de police judiciaire, car la capacité de la justice pénale à juger et à condamner dépend étroitement de la faculté de la police et de la gendarmerie nationale « *à mener à bien des enquêtes probantes dans des délais raisonnables* ». Ainsi, ils suggèrent de « *renforcer le nombre et la qualité des services enquêteurs pour un meilleur traitement des procédures* ».

Lutter contre la délinquance : grande cause nationale pour la CPRN

Pour la CNPR, il est indispensable de s'attaquer aux causes de la délinquance afin d'en

limiter l'impact dans le futur. D'après elle, pour y arriver, il est nécessaire d'améliorer les réponses médicales, sociales ou éducatives, mais aussi la prise en charge des personnes nécessitant des soins psychiques ou mentaux. De plus, les procureurs estiment que lutter contre les addictions (alcool ou stupéfiants) devrait être une des grandes causes nationales, car « *réduire les phénomènes d'addictions, c'est aussi réduire de facto beaucoup d'autres types de délinquances : les trafics de stupéfiants, les atteintes à l'autorité, les infractions routières, mais aussi de très nombreuses atteintes aux biens* ». Il importe aussi aux membres de la CNPR de revoir le périmètre du « champ pénal » et d'envisager de dépénaliser pour mieux sanctionner, en sortant par exemple certaines infractions du champ pénal, comme les infractions routières mineures, les litiges d'urbanisme ou de l'environnement et de les confier à d'autres juridictions compétentes.

« Une justice qui prend soin des victimes les plus fragiles »

Pour les procureurs de la République, il est essentiel d'améliorer la prise en charge des victimes. Dans cet objectif, ils proposent de systématiser au niveau national les dispositifs d'accompagnement renforcé des victimes d'infractions graves comme il en existe déjà dans certaines localités. Pour mettre en place un tel dispositif, la

CNPR suggère qu'un chargé de mission, désigné par le procureur de la République, coordonnerait, « *au bénéfice de la victime* », l'action d'un ensemble de professionnels : avocats, psychologues, travailleurs sociaux... afin d'évaluer les besoins de la victime, mettre en œuvre les prises en charge permettant de satisfaire ces besoins. Il s'assurerait également de l'accompagnement personnel de la victime tout au long de la procédure : « *cette réponse constitue la plus à même d'offrir aux victimes les plus fragiles le soutien et la stabilité nécessaires pour affronter une procédure qui peut s'avérer être un traumatisme supplémentaire* ».

Les procureurs de la République dénoncent également le manque de numérisation au pénal. En effet, dans un rapport d'octobre 2021 sur l'amélioration du service public de la justice, la cour des comptes constatait que « *Le ministère de la Justice a accumulé un retard considérable en matière numérique, par rapport aux autres ministères, mais également par rapport à ses homologues européens.* » La CNPR propose trois grands axes « *pour réussir le pari de la transformation numérique en matière pénale* » : approfondir la dématérialisation pénale et la formation des agents dans le but de construire de véritables outils d'aide à la décision ; unifier la chaîne de soutien informatique ; et utiliser le numérique pour renforcer la proximité avec le justiciable.

Tina Millet
2022-8067

Zoom sur la prescription du cautionnement d'un compte courant bancaire

Michel Di Martino,
Expert-comptable – commissaire aux comptes,
Président honoraire du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier,
Doctorat de droit privé à l'université Bourgogne-Franche-Comté-CRJFC (EA 3225)



Selon l'article 2319 du Code civil (nouveau), « *La caution du solde d'un compte courant ou de dépôt ne peut plus être poursuivie cinq ans après la fin du cautionnement.* » (Ord. n° 2021-1192 du 15/09/2021). Celui-ci contraindra le créancier à agir avant le terme du délai de cinq ans qui suit la fin du contrat de cautionnement.

Prescription en procédure collective

Rappelons que lors de l'ouverture d'une procédure collective, conformément à l'article L. 622-25-1 du Code de commerce, « *La déclaration de créance par le créancier au passif, interrompt la prescription jusqu'à la clôture de la procédure.* »
 « *Cette même déclaration de créance dispense de toute mise en demeure et vaut acte de poursuite.* »

Nous savons que la créance du solde d'un compte courant, lors d'une procédure collective, devient exigible que lors de la clôture du compte courant.

La prescription ne commencera à courir qu'à partir du jour de la clôture du compte ; cette même prescription par l'article L. 622-25-1 du Code de commerce étant interrompue et décalée, jusqu'à la clôture de la procédure.

L'interruption étant opposable à la caution.

Le délai de cinq ans ne courra qu'à partir de la clôture de la procédure.

Jurisprudence :

- « *En matière de procédure collective, la prescription est interrompue à l'égard de la caution par la déclaration de créance et recommence à courir à compter de la clôture de la procédure collective.* » (Cass. Com. 23/10/2019 – n° 17-25656).
- « *Le jugement de clôture pour insuffisance d'actif, a pour effet, dès son prononcé, de mettre fin à l'interruption du délai de prescription et faire courir un nouveau délai de prescription de cinq ans.* »

- *La prescription à l'égard du garant ne court pas à compter du prononcé de jugement de clôture de la procédure de liquidation signifié au seul débiteur, mais de sa publicité au BODACC.* » (Cass. Com. 01/07/2020 – n° 18-24979).

Une confirmation de l'article L. 625-25-1 du Code de commerce par la Haute Cour, accompagnée de précisions complémentaires.

► **À NOTER :** lorsque le compte courant bancaire d'une société est clôturé par l'effet de la liquidation judiciaire, le solde du compte est immédiatement exigible de la caution. (Cass. Com. 13/12/2016 – n° 14-16037).

- L'engagement pris par la caution de garantir les dettes d'une entreprise en liquidation judiciaire, lorsque le créancier n'accorde à l'entreprise aucun crédit supplémentaire, résultant du cautionnement accordé, est dénué de cause. (Cass. Com. 17/05/2017 – n° 15-15746).

Remarque :

« *Le cautionnement du solde d'un compte pourrait devenir plus efficace pour le créancier en cas de procédure collective du débiteur qu'en dehors de ce contexte.* » (Éditions législatives – DDED – Bulletin n° 440-1, oct.2021).

► **Rappels :** nous savons que le droit des procédures amiables et collectives est un droit spécifique et d'exception (certains diront un droit « impérialiste ») au droit commun.

Le nouvel article 2298 du Code civil précise bien : « *Toutefois la caution ne peut se prévaloir des mesures légales ou judiciaires dont bénéficie le débiteur, en conséquence de sa défaillance, sauf disposition spéciale contraire.* »

Le rapport au président de la République concernant l'ordonnance n° 2021-1192 du 15/09/2021, précise également en éclairage : « *Le droit des procédures collectives ou le droit du surendettement peuvent en effet prévoir des solutions différentes en fonction des objectifs qui sont les leurs.* »

Autres jurisprudences

Redressement judiciaire et sauvegarde :

Pour la chambre commerciale de la Cour de cassation :

- « *L'ouverture du redressement judiciaire ne rend pas exigible le solde débiteur existant à la date d'ouverture, en l'absence de clôture du compte courant.* » (Cass. Com. 24/01/1992).

Règle naturellement applicable à la sauvegarde.

- Le compte courant bancaire débiteur (autorisé) fait partie des contrats financiers en cours qui doivent être continués durant la période d'observation (Cass. Com. 08/12/1987).

Il n'y a donc pas d'exigibilité immédiate du solde bancaire et par le caractère accessoire du contrat de cautionnement, la caution bénéficiaire de la non-déchéance du terme, ne peut être actionnée.

Dès lors que le contrat en cours financier est poursuivi, dans l'intérêt de l'activité, la garantie continue également.

- La caution d'un compte courant bancaire débiteur peut opposer l'exception de non-clôture du compte par les dispositions de l'article 2313 du Code Civil (Cass. 1^{re} civile 24/01/1990 – n° 87-19.409) (Cass. Com. 03/01/1995 – RJDA 4/95 n° 486).

En effet, pour que le solde du compte soit exigible, celui-ci doit être clôturé.

- Mais attention, une clause prévue peut autoriser le créancier à actionner la caution pour le paiement du solde, même si celui-ci est provisoire (Cass. Com. 25/11/1974-74-12.702).

Précisions sur la prescription de la caution – généralités et rappels

Rappelons que la prescription pour les cautions est de cinq ans, à compter de la date d'exigibilité de l'engagement principal garanti, et ce, que la caution soit civile ou commerciale.

La loi du 17 juin 2008 a modifié l'article L. 110-4 du Code de commerce qui prévoit désormais en matière commerciale un délai de prescription de cinq ans (au lieu de 10 ans auparavant). Date d'application de la loi : 18 juin 2008.

La distinction antérieure entre la prescription civile et la prescription commerciale a disparu.

Jurisprudence : à l'égard d'une dette payable à termes successifs, la prescription se divise comme la dette elle-même et court à l'égard de chacune de ses fractions, à compter de son échéance (Cass. civ. 28/09/2012).



En matière de solidarité, l'interruption de la prescription de l'une vaut à l'égard de l'autre.

La chose jugée à l'égard de l'une s'impose à l'autre.

Le délai de prescription de droit commun en matière de caution qui était de 30 ans (caution civile) et de 10 ans pour la caution commerciale est ramené pour les deux à 5 ans (sauf cas particulier).

L'argument tiré de la disproportion de l'engagement de caution échappe à la prescription (cass. com. 8 avril 2021 – n° 19 – 12.741).

L'argument concernant le défaut de mise en garde se prescrit en revanche à compter du jour où la caution a su que son engagement allait être mis à exécution du fait de la défaillance du débiteur principal (Cass. com. 08/04/2021 – n° 19-12.693 – Dalloz actualité du 25 mai 2021).

La caution, acte de commerce

En complétant l'article L. 110-1 du Code de commerce par un 11^e, l'ordonnance du 15 septembre 2021 répute désormais comme acte de commerce : « *les cautionnements de dettes commerciales, entre toutes personnes* ».

En conséquence, la caution de l'épouse du dirigeant de l'entreprise (qui s'est portée caution en faveur de l'entreprise de son époux), relèvera désormais du tribunal de commerce et non plus du tribunal judiciaire.

Les dispositions de l'article 2319 du Code civil entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Les cautionnements conclus avant le 1^{er} janvier 2022 demeurent soumis à la loi ancienne, y compris pour leurs effets légaux et pour les dispositions d'ordre public.

2022-8013

Trophées INPI : pour le DG Pascal Faure, « Le palmarès 2021 illustre la richesse et l'inventivité de nos régions et de notre pays »

Le 25 novembre dernier, s'est tenue à Paris la 30^e cérémonie de remise des trophées de l'INPI. À l'occasion de cet anniversaire, cinq nouvelles catégories ont été créées pour mettre l'innovation française à l'honneur : Export, Industrie, Innovation responsable, Recherche partenariale et Start-up. Une année riche en célébrations pour le gardien des marques et des brevets, qui fêtait également cette année ses 70 ans d'existence.

Le 25 novembre, plus de 250 invités ont été réunis à l'Elysée Montmartre, à Paris, pour célébrer l'innovation française, à travers la cérémonie de remise des trophées de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Une édition spéciale puisque l'INPI fêtait cette année le 30^e anniversaire du palmarès. L'occasion pour la présidente du jury, Hélène Szulc, directrice générale de Tech Sub et entreprise lauréate des Trophées INPI en 2008 et ses membres, de récompenser cinq entreprises particulièrement innovantes, dans cinq nouvelles catégories, à savoir Export, Industrie, Innovation responsable, Recherche partenariale et Start-up.

« Le palmarès 2021 est un excellent cru » a déclaré sans détours la présidente du jury, précisant qu'il mettait « en lumière des entreprises ayant une démarche ambitieuse dans un contexte international très compétitif ». « Il est important que les entrepreneurs fassent l'effort de comprendre comment fonctionne la propriété intellectuelle, car elle fait partie des outils de l'entreprise. Il faut être à même d'évaluer les opportunités et les limites de ces différents outils, en fonction de ses projets et de ses moyens. La propriété intellectuelle compte parmi le capital



immatériel de l'entreprise et participe à sa valeur patrimoniale. PME, TPE, start-up : formez-vous à la propriété intellectuelle ! », a-t-elle lancé, assurant que les exemples développés par les lauréats pourront par la suite inspirer les « entrepreneurs français, quel que soit leur secteur d'activité ».

Des propos soutenus par le directeur général de l'INPI, Pascal Faure, qui a assuré être fier « de mettre à l'honneur des entreprises innovantes, qui ont fait de la propriété industrielle un pilier de leur croissance et qui serviront de modèle et d'inspiration à toute une génération d'entrepreneurs ». Celui-ci s'est également dit satisfait de voir « grandir et gagner en compétitivité »

celles qui font « battre le cœur économique du pays ». « Le palmarès 2021 illustre, une fois encore, la richesse et l'inventivité de nos régions et de notre pays » s'est-il félicité.

Qui sont les cinq lauréats 2021 ?

- Catégorie Export : Proludic, concepteur d'aires de jeux innovantes

Créé en 1988, Proludic (Vouvray, Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire) est un des leaders européens d'équipements de jeux et de sport de plein air depuis plus de 30 ans. L'ETI a conçu, fabriqué et installé plus de

100 000 espaces de loisirs dans plus de 50 pays. Fortement implantée en France et à l'international, elle propose à ses clients – collectivités, écoles, résidences de vacances et centres commerciaux – des installations ludiques, innovantes, durables et personnalisables. Au fil des années, ses solutions se sont adaptées aux évolutions technologiques et sociétales, en tenant compte du design ainsi que des besoins spécifiques de l'enfant via des produits fiables et pertinents. Pour l'entreprise, l'innovation est un véritable investissement – elle y consacre plus de 20 000 heures par an – qu'elle tient à protéger, par des dépôts systématiques des dessins et modèles de ses créations. Elle met un point d'honneur à mener une réflexion stratégique sur la propriété intellectuelle à l'export, car face à une recrudescence des cas de contrefaçon, la propriété industrielle est un outil crucial pour renforcer sa stratégie sur les marchés internationaux. « *Ce Trophée INPI légitime nos efforts menés depuis plusieurs années en matière d'innovation et de protection. La propriété industrielle est une vraie problématique dans nos activités, car nous sommes beaucoup copiés, notamment à l'étranger. Ce Trophée est une grande opportunité pour nous et nous encourage à renforcer*

notre stratégie de développement à l'international » se sont réjouis Denis Le Poupon et son fils, Philippe Le Poupon, respectivement président et vice-président de Proludic.

• **Catégorie Industrie : Bioret Agri, l'innovation au service du bien-être animal**

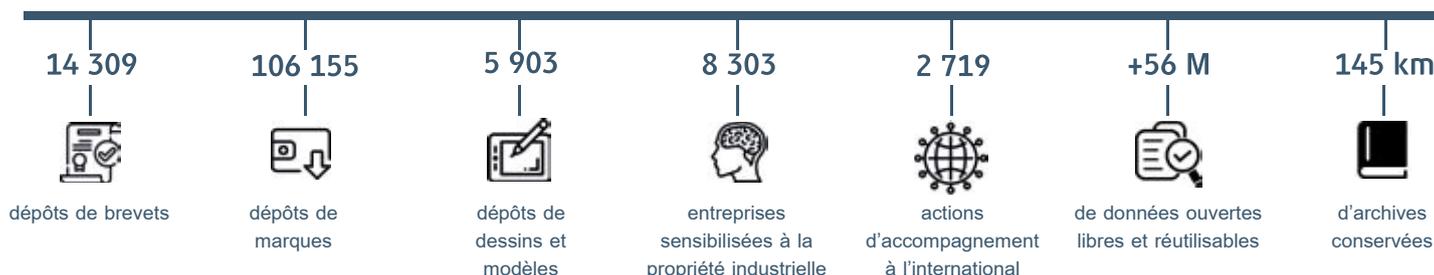
Depuis sa création en 1993, Bioret Agri (Nort-sur-Erdre, Loire-Atlantique, Pays-de-la-Loire) développe des technologies de confort pour les animaux permettant de réduire leur stress et de favoriser hygiène, santé et productivité : couloir de circulation, marche d'alimentation, revêtement pour box... Elle travaille aussi sur la réduction des gaz à effet de serre en contrôlant les émanations d'ammoniacque et de CO₂. Cette entreprise familiale a fait du bien-être animal sa priorité, spécifiquement celui de la vache laitière. En effet, un des best-sellers de l'entreprise est le matelas pour vaches réfrigérant : la température de confort du bovin se situant entre 5 et 7°C, les températures supérieures le mettent en situation de stress. En climatisant l'animal grâce au matelas, Bioret Agri améliore son confort et, par ricochet, la qualité de sa production. Les produits de l'entreprise sont éco-conçus et issus du recyclage, visant ainsi à allier respect de l'environnement et rentabilité économique du secteur.

L'élevage est un milieu compétitif et réglementé, qui implique de protéger ses innovations. C'est pourquoi la propriété industrielle est un outil important pour la PME nortaise. Toutes les technologies, les marques et les dessins de l'entreprise sont protégés pour sécuriser son développement, notamment à l'international. Pour elle, une stratégie d'innovation bien construite rassure distributeurs et importateurs, et protège et favorise les produits innovants. « *Nous sommes très fiers d'être lauréat des Trophées INPI, c'est une reconnaissance du travail et de la passion des collaborateurs. Toutes nos innovations aboutissent à des dépôts de titres de propriété industrielle, c'est un outil puissant qui est au cœur de nos décisions. C'est également une vitrine qui nous permet de porter nos idées et nos valeurs* », a déclaré le gérant et PDG Jean-Vincent Bioret.

• **Catégorie Innovation Responsable : Hoffmann Green, producteur d'un ciment bas carbone**

Créé en 2015, Hoffmann Green (Rives-de-l'Yon, Vendée, Pays-de-la-Loire) produit et commercialise des ciments à très basse empreinte carbone, grâce à son processus de production à froid et sans *clinker* – une base du ciment gris très polluante. La jeune société vendéenne utilise des coproduits industriels issus de

L'INPI en chiffres en 2020



l'économie circulaire, activés grâce à ses technologies brevetées, avec l'objectif de répondre aux besoins de décarbonisation de l'industrie du ciment, 2^e industrie la plus polluante au monde. Introduite sur le marché Euronext Growth en 2019, l'entreprise a levé 75 millions d'euros pour financer l'augmentation de sa capacité de production : deux nouvelles usines sont prévues d'ici 2024 : une en Vendée et une en région parisienne. L'innovation est l'essence du développement industriel et commercial d'Hoffmann Green, qui ne cesse d'améliorer ses technologies et d'en développer de nouvelles afin de conserver son avance sur la concurrence. Ses technologies et processus de production sont protégés par des brevets. « *Notre stratégie de protection s'est avérée très utile au moment de notre entrée en bourse, c'est une preuve de nos innovations auprès des investisseurs (...). Être lauréat des Trophées INPI est une valorisation du travail de nos équipes, une très belle opportunité d'exposition en France et à l'international qui nous encourage à poursuivre nos efforts* », a commenté le président d'Hoffmann Green, Julien Blanchard.

• **Catégorie Recherche Partenariale : Lactips transforme la caséine en bioplastiques**

Basée près de Saint-Étienne, Lactips fabrique des bioplastiques biodégradables à partir d'une protéine : la caséine. Ce polymère naturel possède des propriétés techniques multiples et performantes, adaptées aux besoins des industriels : solubilité dans l'eau, biodégradabilité, scellabilité, performances barrières... Ces matières plastiques 100 % biosourcées et biodégradables se présentent comme une alternative efficace aux plastiques traditionnels. Elles

permettent de maîtriser la fin de vie des plastiques dans l'environnement et ainsi de diminuer les pollutions, marines notamment. Cette innovation scientifique est le résultat de la rencontre entre une entrepreneure et un enseignant chercheur. Depuis la création de la société en 2014, les équipes de Lactips ont mené de gros efforts en Recherche & Développement et en laboratoire. Elles ont donné lieu à plusieurs dépôts de titres de propriété industrielle, dont des brevets, favorisant un gage d'expertise et de notoriété internationale. Grâce à cette stratégie d'innovation et de propriété industrielle, de nombreux investisseurs leur ont accordé leur confiance et leur ont octroyé des fonds pour développer l'entreprise. Un nouveau site de production de 2 500 m² est en cours de déploiement pour porter la capacité de production à plus de 3 000 tonnes par an. « *L'innovation est au cœur de notre ADN, elle est la raison d'être de notre entreprise* », a assuré la co-fondatrice et PDG de Lactips. Marie-Hélène Gramatikoff. « *Ce Trophée INPI est le symbole de l'exigence nécessaire et de la structuration réussie de notre stratégie d'innovation. Notre solution est protégée par plusieurs brevets afin de la porter en toute sécurité vers la commercialisation. Recevoir le Trophée dans la catégorie Recherche Partenariale est une reconnaissance de notre savoir-faire et du travail de nos équipes et de notre écosystème de Recherche & Développement* », a-t-elle poursuivi.

• **Catégorie Start-up : Energysquare, une solution pour recharger les appareils électroniques sans câble**

Fondée en 2015, Energysquare (Saint-Mandé, Val-de-Marne, Île-de-France) est une entreprise experte du chargeur sans fil. Créée en 2015, elle développe

et commercialise une technologie de charge sans fil par conduction, permettant de recharger sans câble plusieurs appareils électroniques simultanément : ordinateur, téléphone portable, casque audio, enceinte... À la différence des solutions de charge par induction déjà présentes sur le marché, la conduction permet une charge sans interférence, ni surchauffe, ni perte d'énergie, offrant ainsi la même efficacité et la même vitesse qu'un chargeur filaire. Il suffit de positionner l'appareil équipé sur la surface de recharge, dite « pad », pour activer l'alimentation. Cette innovation est la première solution capable de charger les ordinateurs portables sans câble. La technologie développée par Energysquare vise en premier lieu les marchés professionnels : l'activité commerciale principale de l'entreprise étant la vente de licences, la propriété intellectuelle est au centre de son développement. La propriété intellectuelle est donc partie intégrante de la stratégie globale de l'entreprise et a donné lieu notamment au recrutement d'un spécialiste ou à la sensibilisation de tous les salariés sur le sujet. Une stratégie d'innovation et de développement qui a notamment permis à la jeune entreprise de nouer un partenariat avec Lenovo, géant chinois de l'informatique. « *La propriété intellectuelle est omniprésente dans nos décisions commerciales et nous aide à être efficaces : plus nous protégeons nos innovations, plus nous aurons à offrir à nos clients, a expliqué Timothée Le Quesne, PDG et fondateur d'Energysquare. En tant que jeune entreprise, recevoir le Trophée INPI dans la catégorie Start-up est une reconnaissance de nos investissements et une incroyable opportunité d'exposition* », s'est-il félicité.

2022-7945

Frédéric Abitbol élu président du CNAJMJ

Lors de sa dernière réunion du 7 janvier, les membres du Conseil National des administrateurs et mandataires judiciaires (CNAJMJ) ont élu à l'unanimité Frédéric Abitbol pour succéder à Christophe Basse à la présidence du Conseil.

Ancien vice-président du CNAJMJ, Frédéric Abitbol est administrateur judiciaire depuis 2007. Diplômé d'HEC Paris (H.01) et de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ancien chargé de cours à l'Université, il consacre l'essentiel de son activité à l'accompagnement de dirigeants d'entreprises dans le cadre des procédures amiables de prévention de leurs difficultés dont les enjeux représentent, tous les ans, plusieurs dizaines de milliers d'emplois et plusieurs milliards d'euros d'engagements financiers.



Frédéric Abitbol

Plus généralement, il assiste au quotidien des groupes nationaux et transnationaux, cotés ou non, et accompagne des ETI et des PME dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire national.

Le nouveau bureau du CNAJMJ :

- **Président** : Frédéric Abitbol, administrateur judiciaire ;
- **Vice-président** : François-

Charles Desprat, mandataire judiciaire ;

- **Trésorière** : Hélène Charpentier, administrateur judiciaire ;

- **Secrétaire** : Marie-Sophie Pellier, mandataire judiciaire ;

- **Trésorier-adjoint** : Denis Hazane, mandataire judiciaire ;

- **Secrétaire-adjoint** : Laurent Miquel, administrateur judiciaire.

Le président sortant Christophe Basse a été élu à l'unanimité président d'honneur du Conseil national.

Les autres membres du Conseil national sont Jean Baron, Maître Vincent Labis, Catherine Poli, Ludivine Sapin et Florence Tulier-Polge pour les administrateurs judiciaires ; Béatrice Amizet, Christophe Basse, Vincent de Carrière, Nicolas Flesch et Jim Sohm pour les mandataires judiciaires.

2022-8068

Isabelle Gorce, seconde femme à présider la Conférence Nationale des Premiers Présidents

La magistrate Isabelle Gorce a récemment été élue à la tête de la Conférence Nationale des Premiers Présidents et succède ainsi à Xavier Ronsin. Elle devient, après Dominique Lottin, la seconde femme à présider la Conférence.

Née en 1962, Isabelle Gorce a dirigé l'administration pénitentiaire de 2013 à 2016. Ancienne présidente du tribunal judiciaire de Marseille, elle est, depuis octobre 2020, Première présidente à la cour d'appel de Bordeaux, huitième cour d'appel de France.

La Conférence Nationale des Premiers Présidents rassemble les chefs de juridiction du siège de toutes les cours d'appel de France et des territoires d'outre-mer.

2022-8073

Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés

Principes, bénéficiaires et acteurs de la politique handicap : cadre légal et champ d'application



Ida Makanda,
Juriste,
Groupe Fideliance

La loi n° 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes définit le handicap, en son article 2, modifiant l'article L. 114 du Code de l'action sociale, dispose :

« *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

L'article L. 5313-1 du Code du travail dispose que : « *Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.* »

Quelles sont les entreprises concernées par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ?

Les entreprises dont l'effectif est d'au moins 20 salariés (6 % de l'effectif pour les entreprises de plus de 20 salariés) ont l'obligation d'employer des travailleurs handicapés. C'est ce que l'on appelle l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Ce dispositif a été modifié au 1^{er} janvier 2020 (loi du 5 septembre 2018). En effet, depuis cette date, les entreprises disposent de 5 ans au lieu de 3 pour se mettre en conformité avec la législation. Par ailleurs, la déclaration d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) est désormais effectuée via la déclaration sociale nominative (DSN) depuis janvier 2020. Pour s'acquitter de cette obligation, les entreprises ont la possibilité de :

- salarier ou accueillir en stage des personnes en situation de handicap ;
- conclure un accord agréé de branche, de groupe ou d'entreprise ;
- verser une contribution financière.

Par ailleurs, il est à noter que

depuis le 1^{er} janvier 2020, la conclusion de contrat de sous-traitance ou de prestation de service avec des entreprises ou des organismes d'insertion ne permet plus à l'employeur de s'acquitter partiellement de son obligation d'emploi, contrairement à ce qui était applicable avant la réforme. En revanche, les dépenses supportées directement par l'entreprise, liées à des contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec les organismes ou entreprises concernées peuvent être déduites du montant de la contribution annuelle.

Le seuil de 20 salariés est apprécié en équivalent temps plein (ETP). Chaque salarié est pris en compte proportionnellement à son temps de présence dans l'entreprise :

- un salarié dont la durée effective du travail est égale ou supérieure à la moitié de la durée légale ou conventionnelle en vigueur dans l'entreprise est pris en compte pour 1 unité ;
- un salarié dont la durée du travail est inférieure à la moitié de ladite durée légale ou conventionnelle du travail est pris en compte pour 0,5 unité.

Dans ce cadre, la conclusion d'un accord d'entreprise en faveur des travailleurs en situation de handicap peut permettre de répondre ou poursuivre plusieurs objectifs au sein de l'entreprise :

- développer la responsabilité sociale de l'entreprise ;
- faire du dialogue social un levier pour les personnes en situation de handicap ;
- développer une politique d'emploi inclusive ;
- remplir l'obligation légale d'emploi des travailleurs handicapés ;
- tenter de maintenir une égalité d'accès et de maintien dans l'emploi et lutter contre la discrimination.

Les entreprises peuvent s'engager dans une politique de diversité et d'égalité des chances, à combattre toute forme de discrimination à l'embauche ou dans les évolutions de carrières des personnes en situation de handicap. Cette politique vise à créer un environnement professionnel où chacun a la possibilité de s'épanouir avec ses différences, le but étant de proposer des parcours professionnels durables, notamment aux personnes qui pourraient se trouver dans l'incapacité de conserver leur poste de travail. L'ambition de cette politique est de refléter la diversité de la société et de créer un environnement professionnel dans lequel chacun, avec ses différences, peut s'épanouir.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique handicap au niveau de l'entreprise est un enjeu important puisque tous les collaborateurs peuvent être touchés par ce sujet. En effet, un collaborateur sur deux sera



en situation de handicap au cours de sa vie, et 80 à 85 % des handicaps sont invisibles*

Aussi, il est intéressant d'optimiser cette obligation par la conclusion d'un accord d'entreprise pour l'employeur. En effet, la conclusion d'un accord d'entreprise marquerait résolument l'impulsion d'une démarche active en faveur des travailleurs handicapés, en favorisant la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise dans l'objectif d'empêcher toute représentation erronée par rapport aux handicaps pouvant freiner l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés. Les acteurs devant être impliqués dans cette démarche, notamment dans le cadre de la conclusion d'un accord d'entreprise, sont :

- la direction de l'entreprise ;
- le comité social et économique ;
- les organisations syndicales signataires ;
- le service de santé au travail avec son équipe pluridisciplinaire (ergonome entre autres) ;
- la direction des ressources humaines avec en son sein l'équipe recrutement actrice de l'embauche

et l'équipe RH opérationnelle actrice du maintien dans l'emploi ;

- le référent handicap qui sera l'interlocuteur privilégié ;
- les managers et les salariés.

Quels sont les bénéficiaires de cette obligation d'emploi ?

Les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi relative aux travailleurs en situation de handicap tels que mentionnés à l'article L. 5212-13 du Code du travail sont :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;

* Source <https://www.enthea.fr/les-handicaps-invisibles>

- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins de deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- les bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code ;

- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » définie à l'article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Principe de non-discrimination : *quezako* ?

Selon l'article L. 1132-1 du Code du travail, il est rappelé « *qu'aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation,*

Zoom sur les aides à l'embauche des travailleurs handicapés

Les employeurs du secteur privé soumis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) peuvent bénéficier d'aides financières en cas d'embauche d'un salarié handicapé. Les aides ne sont pas automatiques. Elles sont octroyées seulement après l'aménagement du poste de travail de la personne recrutée, et après que l'employeur en ait fait une demande auprès de l'Agefiph. Le dossier de demande doit prouver l'importance des surcoûts (reconnaissance de la lourdeur du handicap).

Comme précisé plus haut, les services et les aides financières de l'Agefiph ont pour objectif global de sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées et visent prioritairement à compenser le handicap dans l'emploi. Dans la politique d'emploi des personnes en situation de handicap, cet organisme demeure un des interlocuteurs incontournables pour un accompagnement de l'employeur réussi de cette intégration professionnelle au sein de l'Entreprise.

L'Aide exceptionnelle à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH)

Cette aide est destinée à tous les employeurs du secteur privé, les entreprises et les associations, à l'exception des établissements publics administratifs, industriels et commerciaux, sociétés d'économie mixte et des particuliers employeurs.

Conditions :

- le salarié embauché doit être reconnu travailleur handicapé (RQTH), quel que soit son âge ;
- sa rémunération doit être inférieure ou égale à 2 fois le Smic, soit 3 179 € bruts mensuels ;
- son contrat est soit un CDI soit un CDD de minimum 3 mois ;
- le salarié fait partie des effectifs de l'entreprise depuis au moins 3 mois ;
- Le contrat doit être signé entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2021 inclus ;
- L'employeur est à jour de ses déclarations et paiements de cotisations sociales et d'impôts ;
- L'employeur ne bénéficie pas d'une autre aide de l'État à l'insertion ou au retour à l'emploi sur ce même contrat ;
- Le poste n'a pas fait l'objet d'un licenciement économique depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- Le salarié n'est pas déjà présent dans l'entreprise au 8 octobre 2020 sur un contrat non concerné par cette aide.

Montant :

Le montant maximum de l'aide est de 4 000 euros par salarié, elle est versée à la fin de chaque trimestre pendant 1 an maximum. Le montant est proportionnel au temps de travail et à la durée du contrat du salarié en situation de handicap. Les périodes d'activité partielle ne sont pas prises en compte.

La demande d'aide s'effectue en ligne sur la plateforme SYLAé. Les employeurs disposant déjà d'un compte SYLAé peuvent se connecter en utilisant leurs codes de connexion et mot de passe habituels.

Aides pour les CDD Tremplin

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu la possibilité pour des entreprises adaptées volontaires, existantes ou nouvellement créées, d'embaucher des personnes en situation de handicap (sans emploi ou qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap) dans le cadre d'un contrat à durée déterminée spécifique dit « tremplin ».

Le CDD Tremplin d'une durée de 4 à 24 mois vise à permettre à la personne handicapée d'acquérir une expérience professionnelle afin de faciliter sa transition et son insertion professionnelle vers les autres employeurs privés ou publics. En effet, le CDD Tremplin a pour but de créer et soutenir le projet professionnel du travailleur en situation de handicap, de lui proposer un soutien professionnel par un chargé d'insertion, et de lui offrir la mobilité professionnelle vers des entreprises du secteur privé et du secteur public.

Les entreprises qui concluent un « CDD Tremplin » peuvent bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 10 000 euros.

Pour bénéficier de cette aide, il faut présenter un dossier de candidature auprès de la DREETS (anciennement DIRECCTE). Le ministère du Travail, par un arrêté du 23 novembre 2018, a publié une première liste d'entreprises habilitées à conclure un « CDD Tremplin ». Cette liste a été complétée par un arrêté du 16 juin 2021 consultable sur le lien suivant <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043793523>.

de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son état de santé ou de son handicap ».

Dans le cadre de la conclusion d'un accord d'entreprise, les parties doivent s'engager à ce que ces principes soient appliqués tout au long de la carrière du salarié en situation de handicap.

Les salariés : acteurs de la politique handicap

Les salariés de l'entreprise doivent être acteurs et engagés dans la politique menée en matière de handicap et doivent être impliqués dans les actions et engagements de l'employeur conclus dans un accord d'entreprise. Cette implication se réalise par une sensibilisation de ces salariés aux situations de handicap (intervention d'associations ou organismes comme l'Agefiph par des séminaires, tables rondes ou autres types de réunion pour une meilleure

appréhension et compréhension de ces situations).

Focus : l'Agefiph est une association nationale chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Issue de la loi du 10 juillet 1987, elle a pour objectif d'accroître les moyens consacrés à l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Ses financements s'adressent aux entreprises du secteur privé, aux personnes handicapées, aux opérateurs de terrains (organismes de formation et de bilan, acteurs de l'insertion et du reclassement, etc.). À travers ses diverses aides, elle prend en charge les surcoûts liés au handicap à toutes les étapes de l'insertion professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les aides à l'embauche de l'Agefiph ne sont plus versées automatiquement mais seulement si elles sont déterminantes pour concrétiser le recrutement dans l'emploi d'une personne handicapée. Elles sont prescrites par un conseiller Pôle emploi, Cap emploi, la mission locale ou l'Agefiph en fonction des besoins de l'entreprise ou de la

personne en situation de handicap. Par ailleurs, les salariés en situation de handicap peuvent s'orienter vers l'ensemble des acteurs de la politique handicap définis dans l'entreprise pour l'amélioration de leurs conditions d'emploi suivant les acteurs ci-après.

La direction des ressources humaines

Dans son rôle de conseil et d'accompagnement des managers et des collaborateurs, la direction des ressources humaines est un interlocuteur privilégié entre les différents acteurs de la politique handicap.

Garante de la mise en œuvre de la politique handicap de l'entreprise, la direction des ressources humaines déploie et coordonne la mise en place des actions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap au sein de l'entreprise.

La direction des ressources humaines assure un rôle d'intégration, d'accompagnement



D.R.

dans l'évolution professionnelle et de remontée d'informations concernant les éventuels besoins des salariés en situation de handicap. Selon les cas, elle peut conseiller utilement les salariés en situation de handicap et les orienter vers d'autres acteurs ou organismes publics (référént handicap au sein de l'entreprise, services de santé au travail, Agefiph...).

Référénts handicap

Les Référénts handicap assurent une relation de proximité avec les salariés en situation de handicap. Ils écoutent, conseillent et accompagnent les salariés concernés et apportent un appui aux différents acteurs dès que besoin.

Les référents handicap, qui ont un rôle d'accompagnateur auprès des salariés en situation de handicap, peuvent les orienter vers chacun des acteurs de la politique handicap pour la prise en charge de leurs besoins. En effet, ses missions sont principalement :

- d'organiser la prise en compte du handicap tout au long du process de recrutement et de l'intégration ;
- d'informer/orienter les salariés en situation de handicap en particulier à certains moments clés de leur parcours professionnel (entrée en formation, retour après un long arrêt, évolution de l'organisation, évolution professionnelle...).

Les Managers

Par ailleurs, les managers sont des acteurs indispensables à la démarche handicap en ce qu'ils

peuvent accueillir et accompagner des salariés en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel. Ils ont ainsi pour rôle dans l'entreprise d'intégrer au mieux le salarié en situation de handicap afin d'assurer un bon fonctionnement au sein de leur équipe.

Les services de santé au travail

Les services de santé au travail, composés de médecins et d'infirmiers du travail ainsi que dans certains centres de santé au travail collaborent avec des ergonomes, ont un rôle de prévention et de conseil auprès des salariés et de l'employeur pour veiller notamment à l'amélioration des conditions de travail.

Ils peuvent être sollicités en amont de l'arrivée d'un salarié en situation de handicap, afin de préparer et d'appréhender au mieux l'aménagement de son poste si nécessaire.

Le médecin du travail assure une surveillance médicale renforcée pour les salariés en situation de handicap et peut les orienter, en cas de besoin, vers l'assistant(e) social(e).

Les services de santé au travail relaient auprès de la direction des ressources humaines, dans le strict respect du secret médical, les éventuels avis d'aptitude, d'inaptitude et préconisations d'aménagements de postes. Le médecin du travail doit être force de proposition dans ce cadre pour le maintien dans l'emploi, le retour à l'emploi et la prévention des inaptitudes.

Représentants du personnel et Organisations Syndicales

Les représentants du personnel et les organisations syndicales demeurent des acteurs clés pour informer les salariés sur les mesures en faveur de l'emploi des salariés en situation de handicap au sein de l'entreprise.

D'ailleurs, la cssct, instance en charge des questions d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (entreprise de plus de 300 salariés), permet d'échanger des informations, de faire des propositions et de suivre les actions en matière de handicap. Un bilan annuel des actions menées dans le cadre d'un accord d'entreprise devra être présenté par l'employeur au comité social et économique dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise.

Aussi, il est fortement recommandé aux employeurs de dispenser une formation aux acteurs de la politique handicap susvisés (DRH, OS, Managers et référént handicap) car, à cet effet, la formation demeure un atout privilégié aux fins d'adaptation et d'accompagnement efficaces visant à les sensibiliser sur les connaissances et outils nécessaires sur le handicap, et ce afin de pouvoir remplir leurs missions.

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, c'est leur permettre un meilleur accès à une activité professionnelle qui saura les épanouir, leur permettre d'apporter leurs compétences, leur savoir-être (*soft skills*) et leur savoir-faire (*hard skills*) sans discrimination pour une intégration pleinement réussie au sein de l'entreprise.

2022-7982

Investissement à impact : les conseils haut de bilan publient un guide pour diffuser les bonnes pratiques auprès des entrepreneurs



Pierre-Jean Gaudel,
Vice Président de l'Association pour le Financement et la Transmission des Entreprises,
Animateur de la commission Financement durable

Selon France Invest, le nombre de fonds à impact est passé de 10 en 2012 à près de 90 fin 2020. Les investissements gérés par ces fonds sont passés, au cours de cette période, de 200 millions d'euros à près de 5 milliards d'euros. Ils restent une part minoritaire des flux totaux d'investissement, mais sont en très forte progression.

Dans ce contexte, il était naturel que l'Association pour le Financement et la Transmission des Entreprises (AFITE) s'intéresse au sujet et publie un guide permettant aux entrepreneurs de se repérer parmi les nouvelles opportunités de financement.

D'abord, le guide définit l'investissement à impact et précise ce qu'est une entreprise à impact. Cette définition n'est pas normée, mais les praticiens s'accordent pour qualifier d'entreprise à impact une entreprise recherchant, non pas seulement la réalisation d'un profit, mais aussi un impact positif, sur le plan environnemental ou social.

Le guide donne des conseils pour améliorer l'impact de son entreprise et le documenter, la règle d'or en la matière étant la sincérité, pour éviter l'éco-blanchiment (ou « greenwashing »), destructeur de valeur à terme.

Le guide explique ensuite comment les investisseurs évaluent l'impact



d'une entreprise et surtout présente les opportunités de financement envisageables pour une entreprise à impact.

Enfin, il s'attarde sur les spécificités lors de la levée de fonds d'une telle entreprise. Par exemple, il explique ce qu'est un audit ESG (Environnemental, Social et Gouvernance). Ces audits, de plus en plus fréquents, ne se confondent pas avec les audits sociaux ou environnementaux mais consistent à vérifier les bonnes pratiques de l'entreprise en matière d'ESG, en dehors de la stricte conformité à la réglementation. Voici des exemples de sujets abordés lors de cet audit :

- gouvernance : éthique des pratiques commerciales, promotion de la parité ;
- ressources humaines : formation, gestion du handicap, absentéisme ;

- gestion des risques fournisseurs : procédures de suivi de leurs performances ESG ;
- environnement : gestion de la fin de vie des produits, des conséquences de l'utilisation des produits ou services pour les clients, prévention des gaspillages ;
- motivation de l'équipe dirigeante, voire des salariés, sur l'atteinte d'objectifs d'impact ;
- qualité des outils de mesure de l'impact.

La délicate question du lien entre impact et valeur de l'entreprise est également abordée. Le guide évoque ainsi une enquête récente du cabinet McKinsey montrant que les acquéreurs et investisseurs potentiels intègrent une prime minimum d'environ 10 % dans le prix d'acquisition d'une société disposant d'une stratégie ESG établie.

Le guide sur l'investissement à impact, disponible sur le site www.afite.fr, succède à un autre guide de l'AFITE, sur les bonnes pratiques en matière de cession d'entreprises.

Ces publications visent à diffuser les bonnes pratiques professionnelles et déontologiques parmi les membres de l'AFITE afin que l'appartenance à cette association soit synonyme de qualité pour leurs clients, lors d'une levée de fonds ou pour la cession de leur entreprise.

2022-8014

Une prime de 3 000 euros pour encourager les jeunes en difficulté à créer leur entreprise

Délivrée par l'Adie, association spécialisée dans la microfinance, cette prime forfaitaire est destinée aux jeunes en insertion de 18 à 30 ans afin de les soutenir dans la création de leur activité.

En France, si 8 jeunes sur 10 de moins de 35 ans souhaitent créer ou reprendre une entreprise, une minorité d'entre eux franchit le cap. En cause : le manque de financement et la complexité de la création d'entreprise.

À partir d'un microcrédit de 1 000 euros, l'Adie pourra désormais attribuer une prime forfaitaire de 3 000 euros pour soutenir les jeunes de moins de 30 ans dans la phase de démarrage de leur entreprise. Cette association pour le droit à l'initiative économique, reconnue d'utilité publique, a pour objectif de permettre à des personnes qui n'ont pas accès

au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise grâce au microcrédit.

Issues d'un fonds public d'un montant global de 25 millions d'euros, la prime en question est, dans le détail, destinée à soutenir la création d'entreprise des jeunes de 18 à 30 ans en insertion, les plus en difficulté du point de vue de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle : bénéficiaires d'un minimum social (ASS, AAH, RSA), demandeurs d'emploi de longue durée (de plus de 12 mois), parents isolés, habitants d'un quartier politique de la ville, accompagnés par une mission locale, ou avec un niveau

de formation inférieur ou équivalent à un CAP/BEP.

Un dispositif qui arrive à point nommé : comme le souligne Frédéric Lavenir, président de l'Adie, « *Si la crise économique et sanitaire fait peser de nouvelles incertitudes sur l'insertion professionnelle des jeunes, elle fait aussi émerger de nouvelles opportunités de création d'entreprise : c'est sans doute le meilleur moment pour se lancer quand on est jeune.* »

L'association, qui a financé 2 440 créateurs de moins de 30 ans pour la création de leur entreprise en 2020, a l'ambition d'en financer le double d'ici fin 2022.

2022-8086



Le département et la CCI s'associent pour soutenir le commerce local

📍 Hauts-de-Seine (92)

En réponse à la crise sanitaire du Covid-19, le département des Hauts-de-Seine et la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine relancent Billet Destination Hauts-de-Seine, un jeu-concours pour favoriser la consommation locale.

En effet, depuis le 7 décembre, les Altoséquanais sont invités à répondre à trois questions portant sur le patrimoine départemental pour tenter de remporter des chèques tourisme et loisirs d'une valeur maximale de 100 euros pour les familles, et de 50 euros pour les personnes seuls, sous forme de coupons à dépenser avant le 30 juin 2022 chez les prestataires



du territoire partenaires de cette opération (restaurateurs, hôteliers, activités culturelles et de loisirs).

Outre le soutien au commerce local, cette opération est aussi une façon

de valoriser la destination Hauts-de-Seine, à l'heure où le secteur touristique est lui aussi lourdement touché par la crise sanitaire.

2022-8032

Espace talent, la nouvelle plateforme qui met en lien employeurs et candidats

📍 Yvelines (78)

Versailles Grand Parc s'est associé à SmartForum pour développer la plateforme « Espace talents » dont le but est de rapprocher les entreprises et les candidats au sein de l'Agglo. Cette nouvelle plateforme, lancée le 15 novembre dernier, permet aux recruteurs locaux de diffuser leurs offres d'emploi, d'alternance et de stages, auxquelles les candidats peuvent directement postuler. Les employeurs sont visibles et détaillent leurs informations dans leur fiche entreprise et accèdent ainsi aux profils des candidats en

adéquation avec leurs offres à l'aide de CV Catcher. Ce dernier est un outil d'analyse de CV permettant de proposer aux candidats des offres qui correspondent à leurs profils et compétences.

Le but de cette plateforme est d'améliorer la visibilité et de digitaliser le recrutement des entreprises locales en diffusant leurs offres, mais aussi de leur proposer un espace « marque employeur » sous la forme d'une page entreprise personnalisée, ainsi que de leur donner un accès direct à une CVthèque pour identifier les profils recherchés.

Le portail permet à chaque candidat, en recherche d'emploi ou de formation, de créer son profil afin d'être mis en relation avec les offres qui lui correspondent, mais aussi de mieux connaître les recruteurs, leurs activités et leurs actualités. De plus, la plateforme est équipée de HelloCV, un outil qui permet de réaliser facilement un CV et ce même depuis un smartphone.

Espace Talent est un service gratuit pour les candidats comme pour les recruteurs, et est ouvert à toutes les entreprises de l'Agglo, mais propose également les offres du secteur public.

2022-8003

École de Droit de Sciences Po : un partenariat avec Baker McKenzie pour l'égalité des chances

Paris (75)

L'École de Droit de Sciences Po et le bureau parisien du cabinet international Baker McKenzie ont signé, au début du mois, un partenariat visant à soutenir l'égalité des chances. Ce dernier, d'une durée de trois ans, permettra notamment de faire bénéficier chaque année deux étudiants en Master à l'École de Droit d'une bourse d'excellence, afin de les soutenir dans leurs études et de leur permettre d'accéder à la profession d'avocat. Ces bourses seront attribuées à des étudiants présentant un dossier d'excellence académique et qui, pour différentes raisons, ont besoin d'un soutien matériel complémentaire pour poursuivre, dans de bonnes conditions, leurs études.

Un deuxième volet est par ailleurs destiné à soutenir les projets de la Clinique de l'École de Droit. Chaque année, ce programme pédagogique alliant théorie et pratique propose de faire travailler ensemble étudiants, enseignants et professionnels autour d'une problématique de justice et d'innovation sociale. Une approche qui permet aux étudiants de bénéficier d'une formation par l'expérience.

Enfin, le partenariat a pour objectif d'apporter un soutien financier aux projets de l'École de Droit axés autour des « pratiques innovantes », mais aussi à la participation à des concours internationaux.

2022-8069



Sébastien Pimont, doyen de l'École de droit de Sciences Po et Eric Lasry, managing partner de Baker McKenzie à Paris

75 – PARIS Les JO d'été mis à l'honneur

À deux ans des JO, la Mairie de Paris met les Jeux Olympiques d'été à l'honneur en présentant, sur les grilles de l'Hôtel de Ville, d'une sélection d'affiches officielles des Jeux, de 1912 à Stockholm à 2021 à Tokyo. « En cent ans, elles n'ont cessé d'évoluer et de se diversifier, mêlant les enjeux à la fois artistiques, politiques et sociaux de leur époque », assure la Ville. Lithographie, photographie, bande-dessinée, illustration, peinture, ces affiches aux styles variés ont été réalisées par des artistes emblématiques, des peintres David Hockney et Pierre Soulages au designer Otl Aicher. À voir jusqu'au 1^{er} février ; accès gratuit.

94 – VAL-DE-MARNE Une nouvelle ligne de bus relie Thiais à Vitry-sur-Seine

Depuis le 3 janvier, la ligne de bus 382 propose aux voyageurs un accès direct entre Thiais (arrêt « Pont de Rungis RER ») et Vitry-sur-Seine (arrêt « Watteau – Rondenay », son terminus), leur permettant de rejoindre facilement le tram T9 et la ligne C du RER. Dans un second temps, la ligne devrait même rejoindre « Les Ardoines RER », venant là aussi faciliter les correspondances des utilisateurs.

87 %

DES CAFÉS ET RESTAURANTS
ONT PERDU AU MOINS 50 %
DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE
OCTOBRE 2020 ET MAI 2021.

SOURCE : CROCIS – CCI PARIS IDF

93 – SEINE-SAINT-DENIS Le centre de dépistage Covid-19 rouvre à Saint-Ouen

Depuis le 17 janvier, le centre de dépistage adossé au centre de vaccination de la salle Barbara a rouvert à Saint-Ouen. Accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h sans rdv et le samedi de 9h à 13h, des tests antigéniques et PCR (sur ordonnance) y seront proposés et pris en charge sous conditions. La Ville affirme que « le maire Karim Bouamrane et son équipe sont en permanence à la recherche de solutions concrètes pour protéger la population ».

Jeunes entrepreneurs : 3^e édition de CréArgenteuil

📍 Val-d'Oise (95)

La 3^e édition du concours CréArgenteuil pour soutenir les jeunes entrepreneurs du territoire, organisé par Initiative 95, l'EPT Boucle Nord de Seine et la ville d'Argenteuil CréArgenteuil, est ouverte ! En plus de booster les projets, d'intégrer l'Ouvre-Boîte, la pépinière d'entreprises d'Argenteuil, offrant ainsi la possibilité de disposer d'un lieu pour développer leur entreprise à tout en étant entourés de professionnels au quotidien.

Deux prix sont à gagner : à la clef pour tous les deux, six mois de loyer offerts à la pépinière l'Ouvre-Boîte avec un accompagnement renforcé, un ordinateur portable configuré de manière personnalisée, et une adhésion offerte à Initiative95 pendant un an. Pour la catégorie des porteurs de projets, un prix spécifique d'une valeur de 9 000 euros comprend

également la création de la communication et une dotation de 2 000 euros. Le deuxième prix, d'une valeur de 16 000 euros, est réservé pour les jeunes entreprises, et comprend un accompagnement des candidats, le concours leur permet par un consultant spécialisé dans la performance entrepreneuriale pour un montant de 5 000 euros de prestation, et une dotation de 4 000 euros.

Pour les candidats qui le peuvent, un parcours d'apprentissage en accéléré est organisé du 14 au 25 mars, articulé en huit étapes. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 11 février. La première phase de sélection aura lieu du 14 février au 4 mars, avant les sélections des finalistes le 28 mars, pour une remise du prix le 14 avril à l'auditorium de l'Hôtel de ville d'Argenteuil.

2022-8078



AGENDA



■ LA MÉTHODE MONTE CARLO AU SERVICE DE L'ÉVALUATEUR Compagnie des Conseils et Experts Financiers

28 janvier 2022

Webinaire

Renseignements : 01 44 94 27 70

ccef@ccef.net

www.ccef.net/portfolio-item

2022-4369

■ DROIT PÉNAL ET COMPTABILITÉ Cour de cassation, École Nationale de la Magistrature

31 janvier 2022

Cour de cassation

5, quai de l'horloge 75001 Paris

www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/droit-penal-et-comptabilite

2022-4355

■ RESPONSABILITÉ DES CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE Compagnie des conseils en gestion de patrimoine

3 février 2022

Webinaire

Renseignements : 01 44 94 27 70

ccef@ccef.net

www.ccef.net/portfolio-items/responsabilite-des-conseils-en-gestion-de-patrimoine

2022-4368

■ LES DEUX EUROPES ET LEURS TRADITIONS CONSTITUTIONNELLES : UNE HISTOIRE DE MALENTENDUS ÉVITABLES OU DE DIFFÉRENCES INSURMONTABLES ?

Collège de France

3/11 février 2022

Collège de France

Amphithéâtre Marguerite de Navarre

11, place Marcelin Berthelot 75005 Paris

www.college-de-france.fr/site/samantha-besson/p1780543955366135_content.html

2022-4329

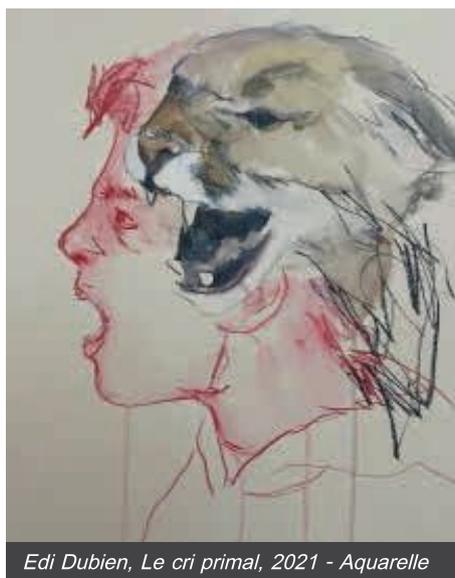
Au domaine départemental de Chamarande, une année artistique sous le signe de l'animal

📍 Essonne (91)

Depuis 2001, le domaine départemental de Chamarande fait dialoguer l'histoire et le contemporain, le vivant et la création, l'art et la nature. En 2022, il abordera une autre facette de la relation entre la culture et la nature, en consacrant son programme d'expositions aux liens entre l'homme et l'animal.

Il faut dire que depuis l'art pariétal préhistorique jusqu'aux œuvres les plus contemporaines, les animaux sont régulièrement au cœur de la création artistique. Certaines s'envisagent cependant moins comme de simples représentations que comme des passages entre deux mondes. Des œuvres chargées d'une intention : provoquer la rencontre et l'appropriation mutuelle, voire une métamorphose.

Aujourd'hui, de nombreux artistes investissent à leur tour la figure et le corps de l'animal pour questionner les rôles et les identités jusqu'alors assignés à chaque être vivants, voire s'en libérer. Intitulé « *Je suis un animal* », ce programme se déclinera de mars 2022 à février 2023. La nouvelle saison sera marquée par trois temps forts. Elle s'ouvrira le 26 mars avec l'exposition « *Devenir [un autre] animal* », pour laquelle huit artistes et un collectif ont été invités à investir chacun l'un des espaces d'exposition du château. Puis, à partir du 4 juin, l'Orangerie accueillera une installation d'Odonchimeg



Edi Dubien, *Le cri primal*, 2021 - Aquarelle

Davaadorj. Ces deux expositions se termineront le 18 septembre, à l'issue des Journées européennes du patrimoine, pour laisser la place, à partir du 15 octobre, au duo Art Orienté Objet. L'exposition, présentée dans le château, reviendra sur 30 ans de pratiques au cours desquels Marion Laval-Jeantet et Benoit Mangin n'ont eu de cesse d'interroger notre rapport aux autres formes du vivant.

Une programmation qui s'adresse « à tous les publics et devrait particulièrement séduire les familles », assure Sandrine Gelot, vice-présidente du département en charge de la culture, et qui met en lumière à la fois des artistes reconnus et de jeunes artistes émergents.

Plus d'information sur le site :

chamarande.essonne.fr

2022-8065

Violences conjugales et intrafamiliales en hausse dans le département

📍 Yvelines (78)

Début décembre, lors d'une réunion au TGI de Versailles, le Comité local d'aide aux victimes de violences conjugales et plusieurs associations ont pu échanger sur les violences conjugales et intrafamiliales avec Maryvonne Caillibotte, procureure de la République de Versailles, et Isabelle Rome, haute-fonctionnaire chargée de l'égalité femmes-hommes au ministère de la Justice. De janvier à octobre, il y a eu 2 205 gardes à vue, une nette augmentation par rapport à 2020 qui en a enregistré 1 924 (1 209 en 2019). Les services de police, de gendarmerie et les parquetiers passent presque la moitié de leur temps à régler ce genre de dossier. « *Il n'y a pas forcément plus de faits commis, mais plus de faits relevés* », a toutefois rappelé le comité (cf. *Le Parisien*). « *Nous devons proposer davantage d'hébergements post-sentenciels (...). Nous devons aussi travailler sur le lien avec le milieu hospitalier et accentuer la prévention dans le milieu scolaire* » a préconisé le préfet délégué à l'égalité des chances, Raphael Sodini.

2022-8028

Un nouveau commissariat à Maisons-Alfort

📍 Val-de-Marne (94)

La municipalité de Maisons-Alfort a pour projet la construction d'un bâtiment neuf devant accueillir le commissariat de police, les anciens locaux, datant d'une quarantaine d'années, étant en piteux état et obsolètes. L'État a dû donner son accord, puisque la police se trouve sous sa responsabilité et celle de la

préfecture. La signature d'une convention entre la ville et les autorités est aussi prévue avant le lancement des appels d'offres pour entreprendre le chantier. Cette construction fait partie d'un programme plus large de rénovation et d'aménagement urbain du centre-ville déjà engagé, concernant notamment l'offre de logements collectifs.

La parcelle allouée au projet est située avenue de la République, face à l'ancien commissariat. La livraison et l'entrée en fonction de la structure envisagée sont prévues pour 2025. Le constructeur assumera également la construction de logements collectifs sur l'ancien site du commissariat.

2022-8077

Le créateur des Espaces d'Abraxas, Ricardo Bofill, est mort

📍 Seine-Saint-Denis (93)

Vendredi 14 janvier, l'architecte espagnol, Ricardo Bofill, âgé de 82 ans, est décédé des suites de complications liées au Covid.

Le créateur du quartier d'Antigone, à Montpellier, est aussi derrière l'idée des Espaces d'Abraxas à Noisy-le-Grand, un ensemble d'immeubles monumental en béton post-moderniste, construit entre 1978 et 1983, qui paraît tout droit sorti d'un film de science-fiction. De nombreux films ont d'ailleurs été tournés dans ce lieu, comme *Hunger Games*, *Brazil* ou encore *Qui a tué Pamela Rose ?* Il a également servi de décor à certains clips musicaux, notamment celui de *Comme un ouragan* de Stéphanie de Monaco sorti en 1986, ou plus récemment Marwa Loud avec son morceau *Fallait pas*. L'architecte s'était d'ailleurs vu confier, à la fin des années 2010, par la maire de Noisy-le-Grand, Brigitte Marsigny, la conception de 700 nouveaux logements dans le cadre d'un projet d'extension et de réhabilitation des espaces d'Abraxas, alors que sa démolition était envisagée. « *Je suis très heureux de revenir ici et de continuer cette aventure*



Palacio d'Abraxas, Noisy-le-Grand

avec vous », avait déclaré Ricardo Bofill, lors de la réunion publique de présentation du projet. Les premiers éléments ont déjà été livrés, en 2021.

L'Espagnol a fait partie de la gauche divine, mouvement intellectuel qui s'est développé à Barcelone dans les années 60 et 70, ville où a grandi l'architecte. Ricardo Bofill a fait ses études à l'École technique supérieure d'architecture de la capitale Catalane jusqu'à ce

qu'il en soit exclu à cause de son militantisme au sein du Parti Socialiste Unifié de Catalogne. Il a fini ses études à Genève. En 1963, il a fondé la Ricardo Bofill Taller de Arquitectura, dans laquelle il s'est entouré d'architectes, mais aussi d'ingénieurs, de sociologues et de philosophes. C'est avec cette équipe qu'il signera la plupart de ses grands projets architecturaux et urbains.

2022-8079

Le Premier ministre inaugure à Bagneux le prolongement Sud de la ligne 4

📍 Hauts-de-Seine (92)

Le 13 janvier dernier, le Premier ministre Jean Castex et la présidente déléguée générale de la RATP Catherine Guillouard, étaient à Bagneux pour inaugurer le prolongement Sud de la ligne 4, enrichie de deux nouvelles stations : la station Barbara, à Montrouge, et la station Bagneux - Lucie Aubrac.

Ce n'est pas la première fois que la ligne 4 est prolongée : mise en service le 21 avril 1908 pour relier la Porte de Clignancourt à la Porte d'Orléans, la ligne 4, en correspondance avec toutes les autres lignes, traversait en 2013 le périphérique, pour trouver terminus à Montrouge (Hauts-de-Seine). Désormais, la première ligne à avoir traversé la Seine en souterrain, « une des plus grandes prouesses techniques du siècle dernier », souligne Jean Castex, poursuit sa route à Bagneux. Deuxième ligne opérée par la RATP en termes de fréquentation après la ligne 1, la ligne 4 compte désormais 29 stations réparties sur 14 km du Nord au Sud. Coût total du projet : 406 millions d'euros, financé à hauteur de 25,7 % par l'État ; 60 % par la Région Île-de-France, et 14,3 % par le département des Hauts-de-Seine.



Jean Castex

Dynamiser collectivement le territoire

Il y a un peu plus d'un an, le Premier ministre était déjà présent à Saint-Ouen pour inaugurer le prolongement Nord de la ligne 14 : « Si vous pensez que j'aime les trains, les métros et les transports collectifs, vous ne vous trompez pas, je vous confesse qu'il s'agit même d'une passion très ancienne. Mais c'est surtout un choix politique », a-t-il déclaré dans son discours d'inauguration, à Bagneux.

Participant à rapprocher Paris et sa banlieue, ce prolongement relie ainsi Bagneux au centre de Paris en moins de 30 minutes, une réalisation qui tend à agir sur « la vie quotidienne de nos concitoyens » et sur la dynamique du territoire, a déclaré le Premier ministre : « Avec le prolongement de la ligne 4,

c'est en effet toute la dynamique de ce territoire que nous allons collectivement renforcer », s'est-il réjoui.

Après six années de chantier, c'est une nouvelle page de la petite couronne elle-même, mais plus globalement de la métropole parisienne qui s'écrit. Améliorant la desserte des territoires, 37 000 nouveaux voyageurs quotidiens emprunteront ce nouveau tronçon, sur un total de 700 000 voyageurs fréquentent quotidiennement la ligne 4. « C'est grâce à ces réalisations concrètes et visibles que nos concitoyens retrouvent confiance en l'action publique » a également déclaré Jean Castex sur Twitter, saluant la dynamique d'investissement de la RATP, qui a vu ses investissements annuels croître de 70 % depuis 2017.



Les femmes mises à l'honneur

Pour le nom du choix des stations, ce sont les usagers de la RATP eux-mêmes qui ont souhaité rendre hommage à deux femmes ayant marqué le siècle dernier.

D'abord Barbara. Auteure, compositrice, interprète, la Dame en noir a laissé en héritage plusieurs œuvres, aujourd'hui devenues des classiques de la chanson française. Décédée en 1997 à Neuilly-sur-Seine, elle repose au cimetière parisien de

Bagneux. Puis Lucie Aubrac, « *figure de notre histoire collective* », souligne le Premier ministre, grande résistante française à l'occupation allemande et au régime de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale. Deux ferventes défenseuses de valeurs qui partageaient un « *combat commun pour notre République* », a salué Jean Castex. Le Premier ministre s'est ainsi dit « *Heureux que ces deux noms contribuent à féminiser un réseau de transport francilien qui, du moins pour sa partie historique, avait fait plus de place aux grands*

hommes qu'à nos grandes femmes. Voilà une injustice qui commence à être réparée. »

La ligne 4, qui relie désormais la Porte de Clignancourt à Bagneux, en passant par Châtelet et le quartier latin, entend poursuivre son développement et sa modernisation. À la fin de l'année prochaine, celle-ci devrait être entièrement automatisée et sera reliée à la future ligne 15 du Grand Paris Express courant 2025.

2022-8039

L'Association tutélaire du Val-de-Marne accompagne juridiquement les personnes handicapées mentales

Val-de-Marne (94)

Fondée en 1969, l'Association Tutélaire Val-de-Marne (ATVM) est habilitée par le département à gérer les mesures de protection juridique pour des personnes majeures handicapées mentales. Elle assume une mission d'information sur les mesures de protection et sur leur organisation. Elle suit également des personnes dans le cadre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). La structure accompagne environ 900 personnes selon deux orientations :

celle des majeurs protégés vivant en établissement spécialisé (foyer, maison de retraite...), et celle des personnes vivant à domicile.

L'association dispense des conseils auprès des familles et des professionnels et mène des actions d'information au sein du secteur associatif (IME, foyers, ESAT, mairie...). Le bureau tient une permanence téléphonique d'aide et de soutien aux tuteurs familiaux le mardi après-midi de 14h00 à 17h00. Il offre par ailleurs la possibilité de rendez-vous.

Pour rappel, les mesures de protection visent à contenir les risques de mauvaise gestion et d'être victime d'abus de confiance pour les personnes majeures dans l'incapacité d'accomplir seules les actes de la vie civile. Selon le niveau de dépendance du majeur concerné, trois régimes de protection s'appliquent : la sauvegarde de justice (avec ou sans mandat spécial) ; la curatelle (simple ou renforcée) et la tutelle.

Renseignements : 01 48 89 51 00, ATVM, 3, avenue Faidherbe, 94 100 Saint-Maur-des-Fossés.

2022-8082

ABONNEZ-VOUS

ET SUIVEZ L'ACTUALITÉ JURIDIQUE

JE M'ABONNE PAR...

INTERNET WWW.JSS.FR

E-MAIL ABO@JSS.FR

TÉLÉPHONE 01 47 03 10 10

COURRIER Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

1 AN D'ABONNEMENT BI-MÉDIA
AU JSS POUR 52 € TTC

1 AN D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE
AU JSS POUR 29 € TTC

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

RENSEIGNEMENTS :

N° ABONNÉ :

NOM ET PRÉNOM :

M. M^{me} MAÎTRE

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

E-MAIL :

TÉLÉCOPIE :

TÉL.MOBILE :

TÉL.PRO :

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS

Par Carte Bleue (sur le site www.jss.fr)

Date et signature



1 AN (52 NUMÉROS)
D'ABONNEMENT BI-MÉDIA

+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

52 € TTC

1 AN (52 NUMÉROS)

D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF

+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

29 € TTC

ANNONCES LÉGALES

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 04/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

FAR WEST

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : Le conseil en stratégie. La fourniture de prestations de services, de conseil de toute nature, de formation, et notamment d'assistance opérationnelle, commerciale, technique, d'apport d'affaire et de développement, destinées aux entreprises et organisations privées et publiques, à toutes sociétés, par l'usage de tous moyens et de tous supports.

Siège social : 31, rue Maurice Ripoché, 75014 PARIS.

Capital : 500 €.

Gérance : DEQUIEDT Hugues demeurant 31, rue Maurice Ripoché 75014 PARIS.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS. 200905

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître HUREL ANTOINE, notaire au 15, rue des Saints Pères 75006 PARIS, le 10/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SARL ANGE

Forme : Société à Responsabilité Limitée. Objets sociaux : L'acquisition, la gestion, la vente, et plus généralement, l'exploitation par bail meublé, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Ouvrir tout contrat de capitalisation.

Siège social : Chez COFIGEX, 64, rue La Boétie, 75008 PARIS.

Capital : 100 Euros.

Gérance : SAMPEUR Georges demeurant 2, passage Olivier de Serres 75015 PARIS.

Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS. 200816

Par acte SSP du 14/12/2021 il a été constitué une SELASU dénommée :

FADEC EXPERTISE

Siège social : 109, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS.

Capital : 1 000 Euros.

Objet : Exercice de la profession d'expert-comptable dès l'inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables, la société pourra exercer la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste établie par le H3C.

Président : M. LAMHAOUAR Fahd 71, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.

Transmission des actions : Transmission libre.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : 1 action égale une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS. 201095

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 12/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination :

COREOZ HOLDING

Siège : 10, rue Auber, 75009 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 3.295.000 euros.

Objet : La prise de participation et la détention de titres de toute société qui, directement ou indirectement, sera contrôlée par la Société ou de l'une d'entre elles ou qui contrôlera l'une d'entre elles, tel que le contrôle est défini par l'Article L. 233-3 du Code de commerce.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession des actions : clause d'agrément.

Président :

La société ALTIUS COR LAETUM de 30 000 actions en pleine propriété de la société COREOZ, ayant son siège social au 21, rue Guynemer - 78150 Le Chesnay-Rocquencourt, dûment immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 903 953 461 RCS Paris.

Directeur Général :

La société MILLERET HOLDING, de 30 000 actions en pleine propriété de la société COREOZ, ayant son siège social au 6, rue du Colonel Driant - 94210 Saint-Maur-des-Fossés, dûment immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 903 942 126 RCS Créteil.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

POUR AVIS,

Le Président.

200943

Avis de constitution de la société commerciale (Conformément à l'article 285 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Dénomination :

IL FORNO

Forme juridique : SASU.

Capital social : 1 000 Euros.

Siège social : 188, rue de Crimée - 75019 PARIS.

Objet : La société a pour objet la confection et la vente sur place et à emporter de pizza, pâtes, sandwiches, soupes, salades, pâtisseries et tous autres marchandises se rattachant à cet objet. De vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

La prise de participation dans toutes sociétés.

Président : M. BENICHOU Paul 10, rue Remusat - 75016 PARIS.

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Pour Avis.

201024

« MOREL d'ARLEUX Notaires »

Société par actions simplifiée

Titulaire d'un Office notarial

15 rue des Saints Pères

75006 PARIS

Suivant acte authentique reçu par Maître Antoine MOREL d'ARLEUX le 11/01/2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

« 42 CM »

Capital : 820 000 € divisé en 8 200 parts de 100 € chacune.

Apports : apports en numéraire de 820 000 €.

Siège : PARIS (75007) 32, rue de Verneuil.

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément, et, à titre exceptionnel, l'alléniement de ces biens et droits immobiliers.

La mise à disposition gratuite de ses biens au profit des associés. L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration, la vente et plus généralement la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous actifs patrimoniaux de nature mobilière ou immobilière, sous réserve de ne pas faire perdre à la société son caractère civil.

La prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières. La gestion des titres, droits sociaux et valeurs mobilières constituant son patrimoine et plus généralement la gestion patrimoniale de tous actifs sous toutes ses formes.

Durée : 99 ans.

Gérant : Monsieur Claude TRONCHON demeurant à PARIS (75007) 32, rue de Verneuil.

Agrément : Toutes les opérations portant transfert de la propriété de parts (en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit), sous quelque forme que ce soit, à titre gratuit ou à titre onéreux, à l'exception de celles entre associés ou au profit d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité de la collectivité des associés, étant ici précisé que le cédant est autorisé à prendre part au vote.

Immatriculation : au RCS de PARIS.

200911

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LDP SAS

Forme : SAS.

Objet : vente et exposition de cuisines et accessoire, meuble et aménagements intérieurs - architecture.

Siège social : 33, rue Réaumur - 75003 PARIS.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Condition des cessions : Agrément des cessions.

Présidente : la société MINAVA (RCS Paris n° 824 212 146), SAS au capital de 1 000 €, siège social 8-10, rue Coquillière - 75001 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS. 201020

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAS KS

Forme : SAS.

Objet : restauration - petite restauration - boulangerie - pâtisserie - viennoiserie - sur place ou à emporter.

Siège social : 168, rue Montmartre - 75002 PARIS

Capital : 5 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Condition des cessions : Agrément des cessions.

Présidente : la société ZUO (RCS Paris n° 794 407 130), SARL au capital de 1 000 €, siège social 90, rue Didot - 75014 PARIS.

Directrice Générale : la société MINAVA (RCS Paris n° 824 212 146), SAS au capital de 1 000 €, siège social 8-10, rue Coquillière - 75001 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS. 201000



Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 23 décembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence, son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est :

SCI NIRO

Le siège social est fixé à : PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011), 15, boulevard Richard Lenoir.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).

Les apports seront libérés ultérieurement.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Mathieu CASTAGNET et Madame Sophie CASTAGNET demeurant ensemble à PARIS (3ème arrondissement) 4, rue du Vertbois.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis, Le notaire.

201054

Aux termes d'un acte SSP du 13/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

BONITACO

Forme : SASU.
Objet : la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ; la gestion et la disposition de ses participations et des entreprises ou sociétés dans lesquelles elle détient des participations ; la réalisation de prestations de services divers en matière de gestion, de coordination et/ou d'assistance auprès des entreprises ou sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Siège social : 60, rue François 1er - 75008 PARIS.

Capital : 1 Euro divisé en 1 action de 1 Euro.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des actions : cessions libres.

Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : Tout associé personne physique peut se faire représenter par un autre associé et tout associé personne morale par toute personne de son choix dûment habilitée. Chaque action donne droit au vote.

Président : Miguel VALDES FAURA demeurant 8, chemin Apezain Landa - 64210 Ahetze.

Commissaire aux comptes titulaire : MAZARS GOURGUE, SAS, 2B, avenue Pierre de Coubertin 38170 Seyssinet-Pariset (334 213 790 RCS Grenoble).

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 200946

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître JOUVIN LAURENCE, notaire au 13, rue Auber 75009 PARIS, le 07/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

CALOHE 3

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Siège social : 23, rue Raynouard, 75016 PARIS.

Capital : 1 200 Euros.

Gérance : BAVIERE Christophe demeurant 106, rue de la Faisanderie 75116 PARIS.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 200922

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er janvier 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

LNPH

Nom commercial : PNL CASH.
Siège social : 69, rue Crozatier 75012 PARIS.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital social : 1 000 Euros.

Objet : le commerce de gros (commerce interentreprise) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services liés à la restauration, se rapportant directement ou indirectement à l'activité de la société.

Durée : 99 à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Gérance : Monsieur Patrick HERVIAUX demeurant 4, rue Etienne MEHUL, Bâtiment Q1 - 94220 CHARENTON-LE-PONT.
 200959

Aux termes d'un ASSP en date du 06/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

CODENOS CEP 2

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Participation en tant qu'associé, associé commandité ou gérant dans toute société de libre partenariat ; prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature ou en numéraire et à la gestion de ces participations.

Siège social : 37/41, rue du Rocher, 75008 PARIS.

Capital : 15 000 Euros.

Présidence : OMNES CAPITAL, SAS au capital de 8 000 000 €, 37/41, rue du Rocher 75008 PARIS immatriculée sous le n° 428 711 196 RCS Paris.

Commissaire aux Comptes titulaire : MAZARS, 61, rue Henri Regnault Tour Exaltis 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre.

Cession d'actions : libres.

Admission et vote : droit de participation aux décisions collectives, nombre de voix égal à celui des actions détenues ; représentation possible par un autre associé disposant du droit de vote ou par un conjoint, ascendant ou descendant direct.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 201043

Aux termes d'un ASSP en date du 03/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

S.C.I. SAYAVONG

Forme : Société civile immobilière.
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion, par location ou toute autre forme, de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment : acquisition, administration, gestion, location de tout meuble et bien immobilier et notamment du bien immobilier sis 24, avenue des Marronniers à NOGENT-SUR-MARNE 94130.

Siège social : 130, boulevard Massena, 75013 PARIS.

Capital : 1 000 Euros.

Gérance : VONGPASEUTH Damien demeurant 130, boulevard Massena 75013 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 200884

Constitution de société

Par acte SSP du 13 janvier 2022, constitution de la société suivante :
DENOMINATION SOCIALE :

LES 3 BOUROUS

FORME : SAS.
CAPITAL : 1 200 Euros.

SIEGE SOCIAL : 11, rue Frédéric Magisson 75015 PARIS.

OBJET : Edition phonographique, production phonographique, production audiovisuelle.

DUREE : 99 ans.

PRÉSIDENT : Mme Gabrielle CHARDEN née HUFENBECHER 11, rue Frédéric Magisson 75015 PARIS

DIRECTEUR GENERAL : M. Maxime CHARDEN 11, rue de l'Eglise 27940 VILLERS SUR LE ROULE.

CESSION D'ACTIONS : Soumises à agrément préalable des associés se prononçant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives ; une action égale une voix.

Immatriculation au RCS de PARIS.
 201094

POWZL

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
 128, rue la Boétie

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 04 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : POWZL

Siège social : 128, rue la Boétie, 75008 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 20 000 Euros.

Objet : Recherche et développement, conception et commercialisation de batteries et tous dispositifs de stockage d'énergie modulaire intelligente et réparable.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : ENERGIES D'AVENIR, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 128, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 908 600 240, représentée par Madame Flora MERCAT, en sa qualité de **Présidente**.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.
 200864

MLV Studio

Société par actions simplifiée
Siège social : 75010 PARIS
 10, rue de Lancry

Par acte sous seing privé en date du 12 janvier 2022, la Société MLV Studio, SAS au capital de 450 € dont le **siège social** se situe 10, rue de Lancry - 75010 Paris, s'est constituée, en vue d'exercer une activité d'organisation d'événements, privés et publics. La Société a été créée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation et par décision du 12 janvier 2022, les associés ont désigné Monsieur Max SPARANO demeurant 24, rue Charlot - 75003 Paris, comme **Président** de la Société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs les plus étendus.

201035

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SCI JULIVIO IMMO

Forme : Société civile immobilière.
Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis à 9, rue de l'Odéon, 75006 PARIS, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement.

Siège social : 9, rue de l'Odéon, 75006 PARIS.

Capital : 3 000 Euros.

Gérance : NOBIMMO REAL ESTATE SLU, société de droit Espagnol au capital de 3 000 € sise Carrer de Gran de Gracia 25, Pal 1a, 08012 BARCELONA, Espagne, immatriculée sous le n° B67327197 RCS BARCELONE.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 200896

Aux termes d'un ASSP en date du 17/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SCI GEORGE 5

Forme : Société civile immobilière.
Objet social : acquisition d'un immeuble à PARIS 8EME ARRONDISSEMENT 75008 1, avenue George V ; administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 1, avenue George V, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : NASSAR Hassan Demeurant Immeuble La Corniche - Esc.A Rue du commerce ABIDJAN (COTE D'IVOIRE).

Cession des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément préalable, et ce même, si les cessions sont consenties à un ascendant, descendant ou conjoint du cédant.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 201254

Suivant acte SSP en date du 6 janvier 2022, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction aménagement, administration, la location de tous biens et droits immobiliers, la gestion d'actifs mobiliers et immobiliers.

Dénomination : SARL GUERRINI
Siège social : 27 Avenue de Suffren 75007 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital : MILLE EUROS (1.00,00 Euros).
Apports : en numéraire.

Cessions de parts : soumis à agrément.
Gérant : Mr Nicolas GHORRA demeurant à YARZEH BAABDA (LIBAN) 1st floor, Présidence Park Building.

Immatriculation RCS : PARIS.
 201158

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 22 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale :

CERES HOLDING

Siège social : 19, rue Croulebarbe 75013 PARIS.

Objet social : La prise de participation et la détention de titres de toute société qui, directement ou indirectement, sera contrôlée par la Société ou de l'une d'entre elles ou qui contrôlera l'une d'entre elles, tel que le contrôle est défini par l'Article L. 233-3 du Code de commerce, toutes activités de prestations de services, de conseils, d'assistances, de recherches, d'études et de réalisations, d'élaboration de méthodes, d'ingénierie de formation et de fournitures de matériel, de publications de toute nature sur tous supports.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : M. Raphaël HAIK, Demeurant 19, rue de Croulebarbe, 75013 PARIS.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis,
 La Gérance.
 201202

Pour consulter
 vos annonces légales sur Internet
 une seule adresse :
www.jss.fr

SAS Mes Pascal MICHEL, Bertrand MACE, Stéphane RAMBAUD et Haroun PATEL, Notaires associés à SAINT-DENIS (Réunion) 13, rue de Paris

Suivant acte reçu par Me Haroun PATEL, notaire associé susnommé, le 04 janvier 2022, il a été constitué une société civile immobilière :

Dénomination :

SCI DES TROIS LARRONS

Siège : PARIS 14ème arrondissement (75014), 18 rue Friant.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Capital social : 1 000,00 Euros.

Apports : en numéraire.

Cession de parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Robin Marck Nicolas UCELLI, demeurant à PARIS (75014) 18, rue Friant, pour une durée indéterminée.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS (75). 200866

« MOREL d'ARLEUX Notaires »

Société par actions simplifiée

Titulaire d'un Office notarial

15 rue des Saints Pères 75006 PARIS

Suivant acte authentique reçu par Maître Antoine HUREL le 10/01/2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

« SCI VITTORIA »

Capital : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.

Apports : apports en numéraire de 1.000 €.

Siège : PARIS (75009) 30, rue Vignon.

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément, et, à titre exceptionnel, l'aliénation de ces biens et droits immobiliers.

La mise à disposition gratuite de ses biens au profit des associés. L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration, la vente et plus généralement la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous actifs patrimoniaux de nature mobilière ou immobilière, sous réserve de ne pas faire perdre à la société son caractère civil.

La prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières. La gestion des titres, droits sociaux et valeurs mobilières constituant son patrimoine et plus généralement la gestion patrimoniale de tous actifs sous toutes ses formes.

Durée : 99 ans.

Gérants : Monsieur Vincent MAZZOLENI et Madame Valérie MAZZOLENI son épouse, demeurant ensemble à NOGENT-SUR- MARNE (94130) 59, avenue de la Source.

Agrément : Toutes les opérations emportant transfert de la propriété de parts (en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit), sous quelque forme que ce soit, à titre gratuit ou à titre onéreux, à l'exception de celles entre associés ou au profit d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité de la collectivité des associés, étant ici précisé que le cédant est autorisé à prendre part au vote.

Immatriculation : au RCS de PARIS.

201175

formalites@jss.fr

Aux termes d'un ASSP en date à PARIS du 10 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination :

T.E.N CONSULTING

Siège : 8, rue d'Alexandrie, 75002 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la prise de participations financières dans d'autres entreprises, ainsi que la participation active à la conduite de la politique et au contrôle de ses filiales, le soutien et l'assistance permanents de ses filiales, notamment dans les domaines immobilier, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers ;
- la fourniture de prestations d'assistance et de conseils en matière de management et de gestion, de recherches et développement, d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de stratégie commerciale, économique, financière, marketing, conception, communication, exploitation dans tout domaine économique ; la formation pour toute activité pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ;
- l'acquisition et la vente d'œuvres d'art, - l'achat, la revente de biens immobiliers, de terrains à bâtir, de fonds de commerce, d'actions ou parts de sociétés immobilières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame Sarah OHANA-CHETRITE, demeurant 14, place des Etats-Unis 75016 PARIS.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

201188

Aux termes d'un ASSP en date à PARIS du 06/01/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination :

JEE INTERIORS PARIS

Siège : 8, rue d'Alexandrie, 75002 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros.

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la prise de participations financières dans d'autres entreprises, ainsi que la participation active à la conduite de la politique et au contrôle de ses filiales, le soutien et l'assistance permanents de ses filiales, notamment dans les domaines immobiliers, administratifs, juridiques, comptables, financiers
- la fourniture de prestations d'assistance et de conseils en matière de management et de gestion, de recherches et développement, d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de stratégie commerciale, économique, financière, marketing, conception, communication, exploitation dans tout domaine économique ; la formation pour toute activité pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ;
- l'exercice des activités de décorateur d'intérieur en ce compris notamment, l'acquisition et la vente d'œuvres d'art, d'objets mobiliers et de tous équipement et accessoires de la maison ;
- l'achat, la revente de biens immobiliers,

de terrains à bâtir, de fonds de commerce, d'actions ou parts de sociétés immobilières,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame Jenna OHANA - OHNONA, demeurant 7, rue Marbeau 75 116 PARIS

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

201189

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 janvier 2022 à PARIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination :

MONTEVIDEO

Siège : 32, boulevard Flandrin – 75116 PARIS.

Durée : 99 ans.

Capital : 2 000 euros (deux mille euros).

Objet : La réalisation de toutes opérations immobilières destinées à l'habitation, au commerce, aux bureaux, à l'industrie et à toutes activités.

- L'achat et la vente de tous terrains et de tous immeubles, leur division, rénovation et transformation, et d'une manière générale toute activité de marchand de biens.
- La gestion et l'administration de toutes sociétés civiles ou commerciales dont l'objet se rattache à l'objet précité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société ATLANTIQUE INVESTISSEMENT, SAS au capital de 300 000 euros, ayant son siège social 32, boulevard Flandrin 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 382 207 843, représentée par son Président Monsieur Michel MAURET, né le 04/06/1945 à GAILLAC, de nationalité française, demeurant au 12-14, rue la Fontaine à PARIS 75016.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

POUR AVIS.

201217

Avis est donné de la constitution suivant acte reçu le 17/01/2022, par KL CONSEIL, notaires à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse, de la :

"SCI WEBER REAL ESTATE"

SCI au capital de 1 500 € en numéraire ; **siège** : PARIS (75015) 32, boulevard de Vaugirard ; **objet** : acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ; **gérant** : Philippe BOUSTANY, BEYROUTH (LIBAN) 35, rue des Perses Immeuble BOUSTANY - Achrafieh ; **durée** : 99 ans ; **transmission des parts** : libre uniquement entre associés, agrément pour les descendants et les tiers ; **dépôt** : RCS PARIS.

201288

annonces@jss.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 06/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI MASIRA

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition d'un immeuble sis à Paris 16ème arrondissement 75016 22, avenue Foch, 1 et 1 bis, rue Chalgrin ; administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 22, avenue Foch 1 et 1 bis, rue Chalgrin, 75016 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : JAMAL MAJID ALGHURAIR Hassa demeurant PO BOX 15988 DUBAI (EMIRATS ARABES UNIS).

Cession des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément préalable, même si les cessions sont consenties au conjoint, ascendant ou descendant du cédant.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

201214

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître ANTOINE BILLECOCQ, notaire au 15, rue des Saints Pères 75006 Paris, le 17/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

L'ANNEAU DU PÊCHEUR

Forme : Société civile.

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété, ou usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.

Siège social : 1, rue du Regard, 75006 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : BRIAN Jean-Baptiste et HUILLEARD BRIAN Elodie demeurant ensemble 45 Rowan Road W67DT LONDRES, Royaume-Uni.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de PARIS.

201238

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18/01/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **La Laveuse**

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 10 000 euros

Siège : 45 Bd Gouvion St Cyr 75017 Paris

Objet : l'exploitation et la gestion de stations de lavage pour automobiles, camions, motos et autres véhicules ; l'achat et la vente de produits de nettoyage et de jetons de lavage ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Président : Monsieur Frédéric DEMOULIN demeurant 23 rue de Torrelles 66530 Clair.

Immatriculation : au RCS de PARIS.

Pour avis.

201211

TRANSFORMATIONS

TEYRAS DE GRANDVAL CAPITAL

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 2 760 287 Euros
Siège social : 75007 PARIS
103, rue de Lille
815 289 970 R.C.S. PARIS

Le 31/12/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 2 760 287 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Anatole DE LA BROSSE, Gérant. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son Président, M. Anatole DE LA BROSSE, demeurant 103, rue de Lille - 75007 PARIS.

201047

Caffa Martino Energy

S.A.R.L. au capital de 25 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
56, rue Trousseau
825 028 954 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 27/12/21, dont le procès-verbal a été enregistré à Paris St Hyacinthe, l'AGE a décidé :

- de transformer, à compter du 27/12/21, la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
- de modifier la dénomination sociale qui devient : **CAMAREN GROUP**.

Les mentions antérieurement publiées frappées de caducité sont les suivantes : **Anciennes mentions**, forme : SARL ; gérant : M. Nestor CAFFA.

Nouvelles mentions, forme : Société par Actions Simplifiée ; **Président :** M. Nestor CAFFA.

L'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations. Clause restreignant la transmission des actions :

toutes transmissions ou nantissements d'actions entre actionnaires, au profit d'un tiers, d'un conjoint, d'un ascendant, d'un descendant, intervenant entre vifs ou par voie de succession sont soumis à l'agrément préalable du président. Inscriptions modificatives au greffe du Tribunal de commerce de PARIS.

200981

BREVCOW

SARL au capital de 61 750 Euros
Siège social : 75012 PARIS
100, rue du Faubourg Saint-Antoine
319 176 970 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE en date du 03/01/2022, il a été décidé de :

- transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Les fonctions de gérant de M. Daniel BRUNETTI, ont pris fin à compter du même jour ;
- de nommer M. Daniel BRUNETTI, demeurant 8, boulevard de Ménilmontant - 75020 PARIS en qualité de **Président**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

201243

GINISTY & ASSOCIES

SCP au capital de 391 644,05 Euros
Siège social : 75008 PARIS
54, avenue Marceau
300 499 886 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/12/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts, à compter du 01/01/2022. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Il a été décidé de nommer en qualité de président Mme Sandrine LEROY DEMOULINS, ancienne gérante, demeurant 68, boulevard Voltaire 92600 ASNIERES SUR SEINE et de nommer en qualité de **directeur général** M. Guillaume LE GUELINEL, ancien gérant, demeurant 69, rue de Rome 75008 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

201117

ANNIE FILLEUL CONSULTING

SARL au capital de 500 Euros
Siège social : 75004 PARIS
10, Impasse Guéméné
529 066 847 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associée unique du 1/01/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. L'objet de la société, sa durée, son capital, son siège, la date de clôture de son exercice social et sa dénomination demeurent inchangés. Mme Annie FILLEUL épouse GUILLOT demeurant 10 Impasse Guéméné 75004 PARIS, dont les fonctions de gérant ont cessé, a été nommée **Président**. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de Paris.

201012

**Insertions
& Formalités
en toute Sécurité**

MODIFICATIONS

JAMES HARDIE BATIMENT

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
6, place de la Madeleine
445 292 402 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique le 15/12/2021, il a été pris du non renouvellement des mandats de commissaire aux comptes titulaire de SOCIETE PARISIENNE D'EXPERTISE SOPAREX SA et de commissaire aux comptes suppléant de M. Philippe GARNIER. La COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA), SAS, 155, boulevard Haussmann - 75008 PARIS immatriculée sous le n° 334 591 724 RCS Paris, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

200938



SELARL d'Avocats inscrite au Barreau de Mulhouse
57 rue Jacques Mugnier -
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 45 10 10

ULYSSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
97, rue Didot
Transféré à : 68110 ILLZACH
18, avenue de Hollande
819 466 905 RCS PARIS -
R.C.S. MULHOUSE en cours

Transfert de siège social

Aux termes de décisions en date du 04/01/2022, l'associée unique de la société ULYSSE a décidé de transférer le siège social de 75014 PARIS, 97, rue Didot à 68110 ILLZACH, 18, avenue de Hollande, avec effet à compter du même jour et a décidé de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 819 466 905 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MULHOUSE.

Rappel des mentions concernant la Présidente : la société B.K. & A., avec siège au 18, avenue de Hollande à 68110 ILLZACH, immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 440 140 200.

Pour avis et mention, La Présidence.

201196

Dè Architectes

SAS d'architecture
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75020 PARIS
1, impasse Rolleboise
821 867 918 RCS PARIS

Par décisions du Président en date du 14/01/2022, agissant sur délégation des Associés du 16/11/2021, le capital social a été réduit pour être ramené de 5 000 à 3 250 euros, à la suite de rachats d'actions.

Par décisions de l'Associé unique en date du 14/01/2022 :

- le capital social a été augmenté de 1 538,46 € par élévation de la valeur nominale de chaque action, pour être porté de 3 461,54 € à 5 000 € ;
- la dénomination sociale a été modifiée comme suit : **Reinh Architecture**.
- Les articles 1, 3, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

201228

NCA

Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM à forme anonyme au capital variable minimum de 19 056,13 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
692 006 729 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 02/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général Mme Anne JAMART née ALLIENNE demeurant 12, rue du Docteur Rémi Cochemme 51100 REIMS, et ce, à compter du 01/01/2022, en remplacement de M. Michel DULIMON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

200814

PIZZERIA D'AUTEUIL

SAS au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75016 PARIS
81, rue la Fontaine
443 550 033 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE du 29/11/2021, il a été décidé de nommer à compter de ce même jour, pour une durée illimitée, en qualité de Directeur Général, Monsieur Juwei, Michel LIN, demeurant : 21, avenue André Malraux - 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

200867

SCI URIEL

Société civile immobilière au capital de 152,45 Euros
Siège social : 75019 PARIS
232, rue de Crimée
428 631 261 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 232, rue de Crimée 75019 PARIS à **Laugères 23250 SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU**, et ce, à compter du 28 octobre 2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de GUERET.

200871

JEVA CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 700 Euros
Siège social : 75017 PARIS
18, rue Troyon
442 337 689 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 09 décembre 2021 et des décisions du Président en date du 11 janvier 2022, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 385 euros par rachat en vue de leur annulation de 5 parts sociales. Le capital social a été ramené de 7 700 euros à 7 315 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Avis au RCS de PARIS.

200875

SPOTIFY FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 98 390 Euros
Siège social : 75009 PARIS
48, rue la Bruyère
511 930 729 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du 31/12/2021, l'Associé Unique a nommé de nouveau Antoine MONIN, demeurant 2, avenue Claire - 92270 Bois-Colombes, en qualité de Directeur Général.

Pour avis.
RCS PARIS.

200879

SCI VALEHUBER

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 17111 LOIX
22, rue du moulin
850 492 000 R.C.S. LA-ROCHELLE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 47, rue Vivienne - 75002 PARIS. L'objet et la durée restent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de LA-ROCHELLE.
Immatriculation au RCS de PARIS.
200885

LES RESCAPES

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 77290 MITRY-MORY
44, rue Mozart
882 160 294 R.C.S. MEAUX

Par AGE du 15/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 14, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS, à compter du 15/10/2021. **Président** : BENHALI Zoubir, 44, rue Mozart, Mitry-Mory (77) Immatriculation au R.C.S. de PARIS.
200889

M.O. & CO HOLDING

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 75006 PARIS
24 rue Saint-Placide
883 719 122 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 23/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 060 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201019

SOCIETE DES SUPERMARCHES BARBES

SA au capital de 38 112,25 Euros
Siège social : 75018 PARIS
68, boulevard Barbès
692 019 193 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 31/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président du conseil d'administration et directeur général M. Nathan CHARBITH demeurant 46, avenue des Ternes 75017 PARIS, en remplacement de M. Bernard AROCK. Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Laurent AROCK demeurant 83, rue Perronet 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en remplacement de M. Nathan CHARBITH. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200890

THE HARMONIST

SARL au capital de 5 210 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
36, avenue George V
522 821 230 R.C.S. PARIS

Par AGE du 30/09/2021, les associés de la SARL THE HARMONIST, ont décidé d'étendre l'objet social à « Galerie d'art, d'exposition et de valorisation du patrimoine culturel et touristique de tous pays et de produits artisanaux, réceptions et cocktails ». Ladite modification prendra effet au 30/09/2021. L'article 2 des statuts a été modifié. Le dépôt et la modification prescrits par la loi, seront effectués au RCS de PARIS.
200939

EDITIONS DE TOURNON

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 304 947,05 Euros
Siège social : 75005 PARIS
45, rue Broca
348 753 823 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 30 juin 2018, il résulte que :

Les mandats de Monsieur Jean-Claude MOTSCH commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Florence DENOS DARRAS, commissaire aux comptes suppléant, sont venus à expiration et qu'ils n'ont pas été remplacés.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.
200892

SACAM PARTICIPATIONS

SAS au capital de 62 557 730 Euros
Siège social : 75008 PARIS
48, rue la Boétie
421 023 482 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AG en date du 17/11/2021, il a été pris acte de la dissolution sans liquidation de FIDUS, commissaire aux comptes titulaires, entraînant la transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique à effet du 26.02.2021 et décidé de nommer en remplacement en qualité de commissaire aux comptes titulaire RSM PARIS, SAS, 26, rue Cambacérés 75008 PARIS immatriculée sous le n° 792 111 783 RCS PARIS ; Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200904

BÄRCHEN EDUCATION

SARL au capital variable minimum
de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
56 bis, rue de Châteaudun
805 091 139 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 03/01/2022, il a été décidé :

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

LEFEBVRE DALLOZ EDUCATION
- d'augmenter le capital social pour le porter à 100 000 Euros, et de supprimer la variabilité du capital social ;

- de nommer en qualité de Gérant M. Stéphane DURET demeurant 9, rue Magenta 78000 VERSAILLES, en remplacement de Mme Natacha de SAINT VINCENT née KAYSER.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200874

MARIEL SOLAR

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
26, rue Cambacérés
815 339 940 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 05/11/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire M. Stéphane DEMORY demeurant 35, rue de Seine, 75006 PARIS, en remplacement de la société ALAIN MARTIN ET ASSOCIES dont le mandat a pris fin le 09/11/2017 ; et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPATIBLE ET D'AUDIT - CEECA, sise 112, avenue Kléber 75116 PARIS immatriculée sous le n° 712 054 295 RCS Paris, en remplacement de M. Stéphane DEMORY. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200910

FIDE

SAS au capital de 1 068 950 Euros
Siège social : 75017 PARIS
21, rue Dautancourt
511 823 205 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 16/11/2021, il a été :

- décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 132 876,70 Euros ;

- pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de M. Maël-Pierre BARRAUD.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200964

RIVA LEGRAND

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
16, rue de la Fontaine au Roi
818 673 188 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE du 13/12/2021, il a été décidé de transférer dès le 13/12/2021, le siège social de la société au 17, rue Bréguet - 75011 PARIS.

L'article 4 des statuts est modifié

Dépôt légal au RCS de PARIS.
200966

SKAIROS

SAS au capital de 11 111 Euros
Siège social : 75013 PARIS
57, rue Cantagrel
851 456 392 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 07/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 57, rue Cantagrel - 75013 PARIS au 19, avenue d'Italie - 75013 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200976

REVE ELLE PRODUCTION

SARL au capital de 45 736 euros
Siège social :
92430 MARNES LA COQUETTE
1, allée Eugénie
452 818 685 R.C.S. NANTERRE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2022, il a été décidé les changements suivants : - Transfert du siège social au 25 rue de Ponthieu 75008 Paris ; - Changement de dénomination sociale pour : **SEEKATLAN** ; - Nomination du nouveau gérant : Monsieur Eric ATLAN, domicilié au 101 bd Macdonald 75019 Paris en remplacement de Madame Christel MILHAVET. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS et sera radiée du RCS de NANTERRE.
200900

ATOUT PIERRE HABITATION

SCPI au capital de 30 524 400 Euros
Siège social : 75008 PARIS
22, rue du docteur Lancereaux
479 535 247 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/06/2021, et du Conseil de Surveillance en date du 26.11.2021, il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance M. Christian BOUTHIE demeurant 12, avenue de Grimardet 46300 GOURDON, en remplacement de M. Jean-Pierre SOBREDO VECIN. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200980

INFORMATIQUE & TELECOM SERVICES

SAS au capital de 7 500 Euros
Siège social :
93460 GOURNAY-SUR-MARNE
9, rue du Parc
484 811 468 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 9, rue du Parc - 93460 GOURNAY-SUR-MARNE au 149, avenue Maine - 75014 PARIS.

Président : NORMAND Thierry demeurant 9, rue du Parc, 93460 GOURNAY-SUR-MARNE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de BOBIGNY.
Immatriculation au RCS de PARIS.
200897

LES MAISONS DU VOYAGE

SA au capital de 5 256 747,86 Euros
Siège social : 75015 PARIS
101, rue de l'Abbé Grout
382 938 009 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance en date du 16/12/2021, il a été pris acte de la démission de M. Geoffroy de BECDELIEVRE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, et ce à effet du 31/12/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200932

ELINES

SAS au capital de 1 050 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
4, rue de Marivaux
888 578 135 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 08/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 4, rue de Marivaux - 75012 PARIS au - BAL 30 GARY - 145, rue de la Convention - 75015 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201005

HAPAX PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75007 PARIS
11, rue Duroc
832 421 747 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 22/12/2021, l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social 11, rue Duroc, 75007 PARIS au 156 bis, avenue de Suffren - 75015 PARIS à compter du 22 décembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, Le Président.
200952

"CHAPS HOLDING"

Société par actions simplifiée
Au capital de 23 494 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
18, avenue Mozart
850 407 511 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 25/10/2021, le Président a décidé de transférer le siège social du 18, avenue Mozart 75016 PARIS au 48, avenue Georges Mandel 75016 PARIS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification au RCS de PARIS.
200982

L'INNOMINATO FRANCE

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
100, boulevard de Sébastopol
841 219 702 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique le 23/12/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 2 060 000 Euros puis il a été réduit à la somme de 491 600 Euros, par conséquent les capitaux propres ont été reconstitués.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200970

HEXAGON FRANCE

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
100, boulevard de Sébastopol
841 113 426 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23/12/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 2 100 000 Euros puis il a été réduit à la somme 1 295 390 euros, par conséquent, les capitaux propres ont été reconstitués.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200953

CONTENTSERV SAS

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
59, rue des Petits Champs
821 544 178 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 19/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas M. Michael KUGLER demeurant Polkostr. 34, 81245 MUNICH, Allemagne, en remplacement de M. Florian ZINK, à compter du 19/11/2021.

Il a également été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Michael MACK demeurant Franz-Joseph-Str. 23, 80801 MUNICH, Allemagne, à compter du 19/11/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200957

STE IMMOBILIERE DES RESIDENCES TOURISTIQUES

SA au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
27/29, rue de Bassano
306 160 904 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 23/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Benjamin COLLOMB demeurant 11, rue Bichat 75010 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200921

SCI Château Montelu

Société Civile au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
134, boulevard Haussmann
809 257 660 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 11 janvier 2022, les associés ont nommé en qualité de gérant, à compter du 1^{er} janvier 2022 : ALIX PROPERTIES, société par actions simplifiée, 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris, 789 121 092 RCS Paris en remplacement de 21 RDB.
201106

NOBORA

SAS au capital de 1 454,64 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
10, rue Henri Regnault
799 847 926 R.C.S. NANTERRE

Par décision du président le 30/12/2021 et le 31/12/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 1 415,64 euros puis de l'augmenter pour le porter à 1 637,83 Euros puis à 1 699,83 euros. Il a également été décidé de :

- nommer en qualité de président Mme Lisa Marie UTZSCHNEIDER demeurant 29 Calhoun Drive Greenwich CONNECTICUT 06831, ETATS-UNIS en remplacement de M. Jack HABRA,

Et de nommer en qualité de directeur général M. Joseph Thomas PERGOLA demeurant 41 Woodcrest Drive New Providence NEW JERSEY 07974, ETATS-UNIS ;

- de transférer le siège social du 10, rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE au 30, rue Blondel - 75002 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201029

NUXEO

société par actions simplifiée
au capital de 261 307 Euros
Siège social : 75018 PARIS
90, rue Damméont
433 879 061 R.C.S. PARIS

Par décisions du 14 janvier 2022, l'Associé Unique a augmenté le capital social de 3 435 316,26 euros pour le porter à 3 658 298 euros par élévation de la valeur nominale des actions existantes de 1 euro à 14 euros chacune, sans création d'actions nouvelles. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS PARIS.
201038

LMBO

Sas au capital de 1 679 584 Euros
Siège social : 75007 PARIS
13 bis, avenue de la Motte-Picquet
421 444 464 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 21 décembre 2021, Monsieur Guillaume d'AZEMAR, demeurant 9, place Lachambeaudie - 75012 a été désigné en qualité d'administrateur provisoire auprès de la société LMBO à compter du 03 janvier 2022 et pour une durée de trois mois. Par ailleurs, les commissaires aux comptes titulaire, le cabinet COREVISE et suppléant, le cabinet FIDINTER, ont démissionné de leur mandat. Il n'est pas procédé à leur remplacement.
201087

FIBONACCI CONSEIL

SASU au capital de 350 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
82, rue des Archives
892 082 892 R.C.S. PARIS

En date du 03/01/2022, le président a décidé le transfert du siège social à compter du 03/01/2022 et de modifier l'article Article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 82, rue des Archives, 75003 PARIS.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 2, rue Caffarelli, 75003 PARIS.

L'inscription modificative sera portée au RCS PARIS tenue par le greffe du tribunal.

M. Loïc Chauveau.
200985

ATHENA GESTION

IMMOBILIERE

S.A.S. au capital de 20 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
14, rue Anatole France
750 157 869 R.C.S. NANTERRE

1^o) Du P.V. de l'Assemblée générale ordinaire du 05 janvier 2022, il résulte notamment :

- que M. Georg BAUER, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 61, avenue Charles de Gaulle, a été désigné en qualité de Président, en remplacement de M. Christophe DUPONT,

- et que Mme Chloé BERDAH née RIVET, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 61, avenue Charles de Gaulle, a été désignée en qualité de Directeur Général.

2^o) Du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 05 janvier 2022, il résulte notamment :

- que le siège social précédemment fixé à 92800 PUTEAUX 14, rue Anatole France a été transféré à 75007 PARIS 98, rue de Sèvres,

- que la dénomination sociale : « ATHENA GESTION IMMOBILIERE » a été remplacée par « CABINET ATHENA »,

- et que le nom commercial sera 'CABINET ATHENA, BAUER & ASSOCIES'.

Le tout à compter du 05 janvier 2022. Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

Radiation du RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de PARIS.
201080

LE MERMOZ

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
16, rue Jean Mermoz
831 516 406 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une A.G.E. du 30 décembre 2021, il a été décidé de nommer la société CHAART, société par actions simplifiée, au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé 13, rue Jean Mermoz, 75008, Paris, inscrite au R.C.S. de Paris sous le n° 419 393 483, en qualité de nouveau Président à effet du 1^{er} janvier 2022 et ce, en remplacement de M. Romain TRAVADE, démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
201104

PE GERARD

SARL au capital de 15 000 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
113, rue de La Tour
891 732 554 R.C.S. PARIS

Le 12/01/2022, le Gérant de la société PE GERARD a décidé de transférer le siège social du 113, rue de La Tour - 75116 Paris au 34, rue Michel Ange - 75016 Paris, avec effet au même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.
201063

RDB Mondeville

Société Civile au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
134, boulevard Haussmann
825 229 461 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 11 janvier 2022, les associés ont nommé en qualité de gérant, à compter du 1^{er} janvier 2022 : ALIX PROPERTIES, société par actions simplifiée, 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris, 789 121 092 RCS Paris en remplacement de 21 RDB.
201102

AG LACORRE ASSOCIES

SARL au capital de 750 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
15, rue Bois Le Vent
751 733 676 R.C.S. PARIS

Par décisions du gérant le 31/12/2021, il a été pris acte de la démission de M. Christophe LACORRE de ses fonctions de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201060

Off White

SARL au capital de 350 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
34, boulevard des Italiens
838 018 729 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 28/12/2021, les associés ont pris acte du décès de M. Virgil Abloh, co-gérant, intervenu le 28/11/2021 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Dépôt légal effectué au RCS de PARIS.
200992

PRESS & PLAY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75017 PARIS
5, Villa Sainte Croix
482 312 865 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 16/11/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.
200962

OSBORNE CLARKE

SELAS au capital de 140 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
163, boulevard Malesherbes
794 495 770 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 10/01/2022, le capital social a été réduit à la somme de 100 040 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201071

LDR INVEST

SAS au capital de 51 631 Euros
Siège social : 75015 PARIS
14, rue Maublanc
802 704 684 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 09/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas Mme Muriel BLAYAC, en remplacement de M. Gilles BEAUPERE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200987

SCI JEWEL

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
113, rue de La Tour
897 727 053 R.C.S. PARIS

Le 12/01/2022, le Gérant de la société SCI JEWEL a décidé de transférer le siège social du 113, rue de La Tour - 75116 Paris au 34, rue Michel Ange - 75016 Paris, avec effet au même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.
201064

SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE DE PUICHERIC SEP

SAS au capital de 39 636,74 Euros
Siège social : 75006 PARIS
99, rue de Sèvres
318 228 608 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 08/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 26, rue du Rhône – 68300 SAINT-LOUIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de MULHOUSE.
201044

CADAC FRANCE

SARL au capital de 100 Euros
Siège social : 75001 PARIS
5, rue de Castiglione
818 608 606 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 04/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de cogérants M. Vincent ALLARD demeurant 10 bis, rue Beauregard 60440 NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, et M. Dejan VASILJEVIC demeurant 5, rue Claude Monet 94880 NOISEAU, en remplacement de M. Simon NASH.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201045

ELECTRIQUE DES COUSCOUILLETS S.E.C.

SAS au capital de 82 500 Euros
Siège social : 75006 PARIS
99, rue de Sèvres
331 845 834 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 08/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 26, rue du Rhône – 68300 SAINT-LOUIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de MULHOUSE.
201039

SOCIETE IMMOBILIERE 120 MAINE

SCI au capital de 4 574 370 Euros
Siège social : 75014 PARIS 14
120, avenue du Maine
424 051 795 R.C.S. PARIS

Par ordonnance du tribunal judiciaire de Paris le 23/11/2020, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur provisoire Mme Michèle LEBOSSE demeurant 47B, avenue Bosquet 75007 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201076

ONEPART 2

SA au capital de 74 850 Euros
Siège social : 75116 PARIS
29, rue des Sablons
843 879 339 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 23/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 82 010 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200776

JOHN LOCKE INVESTMENTS

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 654 204 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
438 083 149 R.C.S. PARIS

Suivant décision du 2 novembre 2021, le Conseil d'administration a pris acte et constaté la démission de Monsieur Didier GENET de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Suivant décision du Conseil d'Administration du même jour, Monsieur Marc BOTTER a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général Délégué avec effet au 25 novembre 2021.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis.
201127

FAL SAS

SPFPL au capital de 350 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
109, rue Lecourbe
881 693 535 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 12/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 109, rue Lecourbe - 75015 PARIS au 3 bis, rue George Bernard Shaw - 75015 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201078

YLIOS - RID INTERNATIONAL

SAS au capital de 64 928 Euros
Siège social : 75116 PARIS
105, avenue Raymond Poincaré
389 548 678 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 23/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Angelos SOURIADAKIS, en remplacement de la société THE Y GROUP.

Il a été pris acte de la démission de leur mandat d'administrateurs de M. Karim HATEM et M. Yoram BOSCH-HADDAD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201072

PHENOMEN CAPITAL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 676 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
19, rue Pierre Sémard
887 836 781 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 06/01/2022, le Président a décidé de transférer le siège social du 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS au 141, avenue de Wagram – 75017 PARIS à compter du 01/01/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, Le Président.
200989

ALPHAND

SCI au capital de 35 063,27 Euros
Siège social : 75017 PARIS
2, boulevard Pershing
400 787 156 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 14, allée des Fougères - 60260 LAMORLAYE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de COMPIEGNE.
201057

AVRIL INDUSTRIE

SAS au capital de 180 172 110 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11-13, rue de Monceau
799 255 245 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 190 857 730 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201185

VISAS EXPRESS

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1-3-5, rue Lord Byron
334 595 915 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 07/10/2021, il a été décidé :

- de nommer, en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 07/10/2021, en remplacement de M. Florent FRAPOLLI, démissionnaire à compter du 07/10/2021 : M. Yitzchok SHMULEWITZ,

Demeurant : 5 haslemere avenue, Londres, nw4 2 pu (Royaume-Uni).
201252

MNT

SASU au capital de 4 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
99-103, rue de Sèvres
895 109 353 R.C.S. PARIS

Le 03/01/2022, l'associé unique a décidé de :

- transférer le siège social au : 103, rue de Sèvres 75006 PARIS.
- changer la dénomination sociale qui devient : ZHANG BINGBING

- changer le nom commercial qui devient : MNT.
- modifier l'objet social comme suit : l'achat, la location, la vente, l'import et l'export de tous produits non réglementés, l'e-commerce.

Mention au RCS de PARIS.
201190

A LA BELLE MER

EURL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
68, rue du Chemin Vert
881 338 552 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2, rue Jacquart, 75011 Paris, à compter du 30/06/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201077

SCI MFP IMMOBILIER

SCI au capital de 5 000 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS 14
59-61B, rue PERNETY
841 472 095 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/06/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : ARUNDO.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201148

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE CHANGIS

SCEA au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
126, boulevard Haussmann
423 474 139 R.C.S. PARIS

Par acte sous seing privé du 04/10/2021, les associés ont décidé :

- de constater la démission de Mme Antoinette SALMON-LEGAGNEUR des fonctions de gérante, à effet du 20/06/2011,

- de nommer Mme Florence PROFFIT demeurant à Ferme d'Eprunes – 77550 REAU, en qualité de cogérante, à effet du 04/10/2021,

- de modifier l'objet social, à effet du 04/10/2021, rédigé comme suit : exploitation et gestion de biens agricoles dont elle est propriétaire, locataire ou bénéficiaire de mises à disposition et généralement l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Acquisition de tous éléments d'exploitation agricole notamment l'acquisition de parcelles agricoles ou la prise à bail de parcelles,
- de transférer le siège social désormais situé à la Ferme d'Eprunes – 77550 REAU à effet du 04/10/2021.

Pour avis – La Gérance.
201174

HOLDING DE LA RUE DE LA MICHODIERE

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
10, place du Général Catroux
808 608 426 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/06/2021, il a été pris acte de l'expiration des mandats de commissaire aux comptes titulaire de TETRA AUDIT, SARL, et commissaire aux comptes suppléant de Mme Carole CRESSOT-EXPOSITO et décidé de ne pas procéder à la désignation de nouveaux commissaires ; Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201138

LIGL

SELARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
2, rue de Logelbach
451 015 333 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 22/12/2021, il a été pris acte de la démission de Mme Isabelle JAULIN de ses fonctions de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201088

SCI LES PALIS

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75001 PARIS
6, place Vendôme
316 101 732 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2022 prend acte :

- Nomination de Monsieur Yves MAHE, en qualité de co-gérant, demeurant 16, Montée de Clausen L-1343 Luxembourg, à compter de ce jour.
200983

www.jss.fr

DEVELOPPEMENT-TRAVAUX- ARCHITECTURE-CONCEPTION- CREATION

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
98, rue de Sèvres
491 841 300 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 30/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de CAC titulaire la société CPA AUDIT, SARL, Tour Méditerranée-1er étage 65, avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE 06 immatriculée sous le n° 539 009 381 RCS Marseille.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201173

PLATEFORME BUS PROPRES

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
72, avenue Pierre Mendès
891 644 999 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 13/12/2021 et des décisions du Président en date du 23/12/2021, la dénomination sociale de la société est devenue :

Verdibus Territoires

Le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 440 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200947

MOVE IT

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
99 bis, avenue du Général Leclerc
840 718 076 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 22/11/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

DEMENAGEMENTS PIERLOUIS

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200781

ONEPOINT

SAS au capital de 1 328 310 Euros
Siège social : 75116 PARIS
29, rue des Sablons
440 697 712 R.C.S. PARIS

Par décision de du Président le 27/12/2021 et le 29/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 341 620 euros puis 1 345 500 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200774

ART IS CODE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
19, rue Pierre Sémard
534 771 928 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE en date du 06/01/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS au 141, avenue de Wagram – 75017 PARIS à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance,
201171

EDC SERVICES ET PRESTATIONS

SAS au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
18, rue de Saint-Pétersbourg
829 773 712 R.C.S. PARIS

Par décision du Président du 11/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Olivier BERTHE DE POMMERY demeurant 10, rue de l'Alma 92600 ASNIERES SUR SEINE. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201118

TRIBUS P FILMS INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 45 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
128, rue La Boétie
841 406 309 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique en date du 30 septembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 128, rue La Boétie, 75008 Paris au 7-9, rue des Petites Ecuries, 75010 Paris, avec effet à compter du 30/09/2020. L'article 4 « Siège social » des Statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
201182

ECA2

Expertise Comptable Audit et Assistance

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
19, rue Pierre Sémard
453 431 652 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE en date du 01/01/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS au 65, rue de Rochechouart – 75009 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
201186

MFP IMMOBILIER

SAS au capital de 5 000 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS 14
59-61B, rue PERNETY
383 836 947 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 01/06/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : IMWI.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201147

EQUILIBRE PATRIMOINE

SICAV
Siège social : 75008 PARIS
33, rue Marbeuf
527 736 060 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 09/04/2021, il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur et de nommer en qualité de Directeur Général M. Wilfrid GALAND demeurant 58, avenue Marceau 75008 PARIS, en remplacement de M. Guy BOUKRIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201169

NEOVACS

SA au capital de 2 374 913,79 Euros
Siège social : 75014 PARIS
3-5 Impasse Reille
391 014 537 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Directeur Général du 01/07/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital pour le porter à 3 561 858,230 euros. Aux termes des décisions du Directeur Général du 02/08/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital pour le porter à 4 636 858,228 euros. Le Cabinet BM&A SAS sis 11 rue de Laborde 75008 Paris a été nommé co-CAC titulaire. Aux termes des décisions du Directeur Général du 02/09/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital pour le porter à 5 936 858,228 euros. Aux termes du C.A. du 03/09/2021, il a été pris acte de la démission de M. Jacques Bancheau de son mandat d'administrateur. Aux termes des décisions du Directeur Général du 01/10/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital pour le porter à 7 095 161,214 euros. Aux termes du C.A. du 12/10/2021, il a été pris acte de la démission en qualité de CAC titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (SA) adressée par lettre en date du 02/09/2021 avec effet immédiat. Aux termes des décisions du Directeur Général du 02/11/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital pour le porter à 11 339 099,274 euros. Aux termes des décisions du Directeur Général du 17/11/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital pour le porter à 19 910 524,274 euros. Aux termes de l'A.G.M du 24/11/2021, il a été décidé de modifier comme suit l'objet social : « La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La réalisation de recherches et de développements, ainsi que la production et la commercialisation de nouveaux protocoles ou prototypes utilisables en thérapeutique, prophylaxie, diagnostic, dispositifs médicaux ou de eSanté utilisant tous types de technologie innovante, la réalisation de recherches et de développement, ainsi que la production et la commercialisation de produits ou services relatifs à tous les autres domaines de la biologie, la bio-informatique, l'intelligence artificielle, la santé, l'achat ou la cession de brevets ainsi que la concession ou la prise de licences de brevets, prototype ou produits biologiques. La prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou tout autre moyen, dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme et l'objet, dans toutes entités juridiques (notamment association, fonds, fiducie, groupement d'intérêt économique, ou autres) et notamment dans des sociétés ou entités ayant des activités dans le domaine des technologies médicales ou des biotechnologies. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.
201096

MAISON MASSARO

SAS au capital de 199 020 Euros
Siège social : 75002 PARIS
2, rue de la Paix
552 124 877 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 21/06/2019, l'associé unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Aux termes des décisions de l'associé unique le 08/12/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 3 598 945 Euros, puis il a été réduit à la somme de 199 020 Euros, par conséquent les capitaux propres ont été reconstitués.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201209

SCI LES TROIS ORFEVRES

Société Civile
au capital de 838 469,59 Euros
Siège social : 75011 PARIS
117, boulevard Voltaire
412 135 253 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération des associés en date du 15 septembre 2021, il a été pris acte du décès de la gérante Madame Françoise PIERART survenu le 21 août 2021 et la nomination, en remplacement à compter dudit jour, de Monsieur Jean-Paul MOULIADE retraité demeurant à 94130 NOGENT-SUR-MARNE 7, avenue de la source pour une durée indéterminée.
201109

AVRIL PÔLE VEGETAL

SAS au capital de 102 576 304 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11-13, rue de Monceau
328 319 033 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 15/12/2021, il a été pris acte, à l'unanimité, de la démission de la société INVIVO GRAINS, SAS de ses fonctions d'administrateur à compter du 01/12/2021 et de la démission de la société ETABLISSEMENTS J. SOUFFLET, SAPO de ses fonctions d'administrateur à compter du 27/12/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201231

MAZAL'IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS
89, quai de Valmy
479 916 884 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 07/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Brice CARDI demeurant 27, rue Auguste Bailly 92400 COURBEVOIE, en remplacement M. Muriel LASKAR.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201220

LDR IMAGES

SAS au capital de 30 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
14, rue Maubanc
894 289 420 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 09/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président la société LDR INVEST, SAS, 14, rue Maubanc 75015 PARIS immatriculée sous le n° 802 704 684 RCS Paris, en remplacement de M. Gilles BEAUPÈRE. Il a également été pris acte de la fin des fonctions de directeur général de Mme Muriel BLAYAC.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201226

CIBT FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1-3-5, rue Lord Byron
751 754 417 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 07/10/2021, il a été décidé :
- de nommer, en qualité de nouveau Président, à compter du 07/10/2021, en remplacement de M. Florent FRAPOLLI, démissionnaire à compter du 07/10/2021 : M. Yitzchok SHMULEWITZ, Demeurant : 5 haslemere avenue, Londres, nw4 2 pu (Royaume-Uni).
201250

LEVER DE RIDEAU VOYAGES

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS 15
14, rue Maublanc
419 607 346 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique de 09/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président la société LDR INVEST, SAS, 14, rue Maublanc 75015 PARIS immatriculée sous le n° 802 704 684 RCS Paris, en remplacement de M. Gilles BEAUPÈRE. Il a également été pris acte de la fin des fonctions de directeur général de Mme Muriel BLAYAC.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201229

PIKDARE FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : 93200 SAINT-DENIS
17-19, avenue de la Métallurgie
841 125 487 R.C.S. BOBIGNY

Par décision du 13/12/2021, le Président a transféré le siège social de la société au 11, rue de Cambrai - 75019 Paris à compter du 13/12/2021.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié de la manière suivante :

« Le siège social est fixé : 11, rue de Cambrai - 75019 Paris ».

Président de la société : M. Carlo Romeo demeurant Via Miralago n° 9 - 6963 Lugano (Suisse).

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.
201253

DEMETERRA

SASU au capital de 500 Euros
Siège social : 75015 PARIS
19, rue auguste Chabrières
890 162 183 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 20 décembre 2021, Madame Isabelle GERMAIN épouse OTHMANI demeurant 2, Beauvais 28160 UNVERRE, est désignée présidente à compter du 1er janvier 2022 en remplacement du président partant Monsieur Alexandre OTHMANI.

201261

G.A.D. INVEST II

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS 16
16, rue Leconte de Lisle
900 334 111 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 489 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201240

GAD INVEST

SCI au capital de 2 228 376 Euros
Siège social : 75016 PARIS
16, rue Leconte
821 872 223 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 16/12/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 1 829 376 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201246

SCI S C IMMOBILIER

SCI au capital de 1 524 Euros
Siège social : 75010 PARIS
8, rue Pierre Dupont
431 645 142 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2021, les associés ont décidé, à compter du 31 octobre 2021, de transférer le siège social à 129, rue Robert Schuman, 91200 Athis-Mons.

Objet : Location de logements, durée : 99 ans.

Radiation du RCS de Paris et immatriculation au RCS D'EVRY.
200996

**RÉALISATIONS
DE FUSION****AVRIL POLE ANIMAL**

SAS au capital de 21 153 606 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11-13, rue de Monceau
498 808 278 R.C.S. PARIS
(société absorbante)

Et

AVRIL INDUSTRIE

SAS au capital de 190 857 730 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11-13, rue de Monceau
799 255 245 R.C.S. PARIS
(société absorbée)

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/21, les associés de la société AVRIL POLE ANIMAL, après avoir pris connaissance du projet de fusion absorption de la société AVRIL INDUSTRIE : -approuve ce projet de fusion, l'évaluation à leurs valeurs comptables des actifs et passifs transmis, soit un actif net apporté de 791 485 525,54 euros ;

-approuve l'attribution aux associés de AVRIL INDUSTRIE de 10 actions ordinaires de la société AVRIL POLE ANIMAL pour 1 action ordinaire de AVRIL INDUSTRIE, étant entendu que les associés de la société AVRIL INDUSTRIE ont convenu de renoncer à la rémunération de la fraction d'augmentation de capital, soit 0,38 action AVRIL POLE ANIMAL par action AVRIL INDUSTRIE afin de permettre le rapport d'échange ci-dessus. La prime de fusion est de 185 629 401,54 euros. Le capital de AVRIL POLE ANIMAL sera augmenté de 572 573 190 euros puis réduit par annulation des actions de la société qui seront détenues par la société au résultat de la fusion de 20 028 225 euros par annulation de 6 676 075 actions autodétenues post fusion de la société. Le capital sera ainsi porté à 573 698 571 euros ;

-constate la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société AVRIL INDUSTRIE par la société et en conséquence la dissolution de la liquidation de la société absorbée à compter de ce jour.

D'autre part, il a été décidé : - de modifier l'objet social comme suit : « détenir, acquérir, gérer et éventuellement céder des participations, directes ou indirectes, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans toutes entités juridiques et notamment celles qui se rattachent aux activités industrielles des filières des oléagineux et protéagineux et à celles des filières animales principalement dans les secteurs de la nutrition animale, de la viande animale et de l'agroalimentaire. »

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : AVRIL INDUSTRIE Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de PARIS.
201200

PROJETS DE FUSION**AVIS DE PROJET DE FUSION**

Absorption du FCP

« Sextant France Engagement »

par le compartiment

« Sextant France Engagement »
de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant France Engagement » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103 rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant France Engagement ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entrainera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération :

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 9 février à partir de 10h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative

du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de 1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rousp.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante : www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière

valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 9 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.
201282

LCL DOUBLE HORIZON**SEPT 2017 ECHU**

Fonds commun de placement
(FCP absorbé)

LCL FONDS ECHUS PEA

Fonds commun de placement
(FCP absorbant)

AVIS DE FUSION

Suivant acte sous seing privé signé à Paris, en date du 13 décembre 2021, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros, dont le siège social est 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437 574 452, agréée comme société de gestion sous le n° GP-04000036 des FCP «LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU» et « LCL FONDS ECHUS PEA » a établi un projet de fusion par voie d'absorption du FCP «LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU» par le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

A cet effet, le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » recevra la totalité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du FCP «LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU».

La rémunération des apports du FCP « LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU » sera effectuée par la remise aux porteurs de parts du FCP « LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU », sans frais ni commission de souscription, de parts et de millièmes de parts émises par le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

La parité d'échange sera déterminée par le quotient de la valeur liquidative de chacune des entités concernées, sur la base des valeurs liquidatives calculées le 02 mars 2022.

Les porteurs de parts du FCP « LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs millièmes de parts du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » et le cas échéant, d'une soultte résiduelle en espèces.

Les créanciers de chacune des deux entités dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion, dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération (art. 422-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

Le dépositaire du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » centralisera les opérations d'échange des parts du FCP « LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU » contre des parts et millièmes de parts du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

L'opération de fusion/absorption interviendra le 02 mars 2022.

Les souscriptions et les rachats des parts du FCP «LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU» seront suspendus à compter du 24 février 2022 à 12 heures 01.

Le FCP « LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU » sera dissous au jour de la fusion.

La présente opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 422-101 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 17 janvier 2022.

Le conseil d'administration.

200830

AVIS DE PROJET DE FUSION

Absorption du FCP

« Sextant PEA »

par le compartiment « Sextant PEA » de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant PEA » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103 rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT PEA par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant PEA ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour Du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération :

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 9 février à partir de 10h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative
du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de 1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rompus.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante : www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 9 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général

de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.

201280

AVIS DE PROJET DE FUSION

Absorption du FCP

« Sextant Grand Large »

par le compartiment « Sextant Grand Large » de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant Grand Large » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103 rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT GRAND LARGE par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant Grand Large ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour Du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération :

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 9 février à partir de 10h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative
du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de 1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rompus.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante : www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme

la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 9 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.

201276

AVIS DE PROJET DE FUSION

Absorption du FCP

« Sextant Europe »

par le compartiment « Sextant Europe » de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant Europe » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT EUROPE par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant Europe ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour Du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération :

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 9 février à partir de 10h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative
du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de 1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rompus.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante :

www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 9 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.

201284

AVIS DE PROJET DE FUSION

Absorption du FCP

« Sextant Bond Picking »

par le compartiment « Sextant Bond Picking » de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant Bond Picking » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT BOND PICKING par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant Bond Picking ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour Du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération :

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 8 février à partir de 10h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative
du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de 1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rompus.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité

donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante : www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 8 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.

201277

AVIS DE PROJET DE FUSION

Absorption du FCP

« Sextant Autour Du Monde »

par le compartiment

« Sextant Autour Du Monde » de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant Autour Du Monde » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT AUTOUR DU MONDE par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant Autour Du Monde ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour Du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération : Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 8 février à partir de 16h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative
du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de

1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rompus.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante : www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 8 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.

201275

SG TRESORERIE 12 MOIS

Fonds commun de placement
(FCP absorbé)

SG TRESORERIE 6 MOIS

Fonds commun de placement
(FCP absorbant)

AVIS DE FUSION

Suivant acte sous seing privé signé à Paris, en date du 22 décembre 2021, Société Générale Gestion, Société Anonyme - SA au capital de 567 034 094 euros, dont le siège social est 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 491 910 691, agréée comme société de gestion sous le n° GP-09000020 des FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » et « SG TRESORERIE 6 MOIS » a établi un projet de fusion par voie d'absorption du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » par le FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS ».

A cet effet, le FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS » recevra la totalité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS ».

La rémunération des apports du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » dans le FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS » sera effectuée :

- par la remise aux porteurs de parts « E » du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS », sans frais ni commission de souscription, de parts et de cent-millièmes de parts « E » émises par le FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS ».

- par la remise aux porteurs de parts « I » du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS », sans frais ni commission de souscription, de parts et de cent-millièmes de parts « I » émises par le FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS ».

La parité d'échange sera déterminée par le quotient de la valeur liquidative de chacune des entités concernées, sur la base des valeurs liquidatives calculées le 24 février 2022.

Les porteurs de parts « E » du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs cent-millièmes de parts « E » du FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS » et le cas échéant, d'une soulte résiduelle en espèces.

Les porteurs de parts « I » du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs cent-millièmes de parts « I » du FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS » et le cas échéant, d'une soulte résiduelle en espèces.

Les créanciers de chacune des deux entités dont la créance est antérieure au

présent avis pourront former opposition à cette fusion, dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération (art. 422-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

Le dépositaire du FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS » centralisera les opérations d'échange :

- des parts « E » du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » contre des parts et cent-millièmes de parts « E » du FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS ».

- des parts « I » du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » contre des parts et cent-millièmes de parts « I » du FCP « SG TRESORERIE 6 MOIS ».

L'opération de fusion/absorption interviendra le 24 février 2022.

Les souscriptions et les rachats des parts du FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » seront suspendus à compter du 21 février 2022 à 11 heures 01.

Le FCP « SG TRESORERIE 12 MOIS » sera dissous au jour de la fusion.

La présente opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 422-101 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris, le 17/01/2022.

Le conseil d'administration.

201194

AVIS DE PROJET DE FUSION

Absorption du FCP

« Sextant Asie »

par le compartiment « Sextant Asie »
de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant Asie » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103 rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT ASIE par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant Asie ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour Du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération : Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 8 février à partir de 16h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative
du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de 1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rompus.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante : www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 8 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.

201279

AVIS DE PROJET DE FUSION

Absorption du FCP

« Sextant PME »

par le compartiment « Sextant PME »
de la SICAV

« Sextant »

AMIRAL GESTION (ci-après « la Société de Gestion »), société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2003 sous le numéro GP-04000038, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros, dont le siège social est situé 103, rue de Grenelle à PARIS (75007), agissant en tant que société de gestion du FCP « Sextant PME » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds Absorbé ») et de la SICAV SEXTANT dont le siège social est situé au 103 rue de Grenelle à PARIS (75007), (L'Absorbante).

Représentée par Monsieur Nicolas KOMILIKIS, agissant en qualité de Directeur Général.

Suivant délibérations du Comité de Direction, en date du 20 septembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP SEXTANT PME par le compartiment de la SICAV SEXTANT dénommé « Sextant PME ». La SICAV SEXTANT et chacun de ses compartiments sera constituée le jour de la fusion, à savoir le 10 février 2021, par l'absorption des FCP « Sextant Asie » ; « Sextant Autour Du Monde » ; « Sextant Bond Picking » ; « Sextant Europe » ; « Sextant France Engagement » ; « Sextant Grand Large » ; « Sextant PEA » ; « Sextant PME ». La Société désignera AMIRAL GESTION comme sa société de gestion conformément aux dispositions du contrat de délégation de gestion en vigueur à compter du 10 février 2022.

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 10 février 2022, calculées le 11 février 2022. L'apport effectué au Compartiment de la SICAV Absorbante par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Conditions de l'opération : Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2021. Les souscriptions et les rachats des parts du FCP Absorbé

cesseront définitivement à compter du 9 février à partir de 10h01, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion. La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Valeur liquidative du FCP absorbé

Valeur liquidative
du Compartiment absorbant

Cette parité représentera le nombre d'actions du Compartiment absorbant attribué pour une part du FCP absorbé lors de la fusion. La parité étant de 1 action pour 1 part elle ne donnera pas lieu à des rompus.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers du FCP participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'avis de fusion sur le site internet de la société de gestion du Fonds Absorbé (Amiral Gestion) ainsi que sur celui de l'Absorbante : www.amiralgestion.com.

Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP Absorbé comme la SICAV Absorbante n'appliquant pas de commission de rachat. La dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sera celle datée du 9 février 2022. Conformément à l'article 422-101 du règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion daté du 03/01/2022 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 06/01/2022.

201285

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

FINANCIERE DES VICTOIRES

SAS au capital de 14 014 Euros
Siège social : 75008 PARIS
8-10, rue de la Bienfaisance
482 018 207 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte en date du 30.11.2021, la Société ZBLF, SAS, dont le siège social est situé 37 bis, rue du Général Leclerc 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée sous le n° 888 883 881 RCS NANTERRE, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société FINANCIERE DES VICTOIRES.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les délais prévus aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de PARIS.

201134

ppl.fr

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités
et aux informations légales
des entreprises



DISSOLUTIONS

SCI PARADIS

Société Civile Immobilière
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
99, rue de la Faisanderie
824 301 105 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur : Monsieur Franck HAZAN, demeurant 99, rue de la Faisanderie - 75116 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. La correspondance, les actes et documents devront être notifiés et adressés à l'adresse du siège.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis,
Le Liquidateur.
201097

SCI DU 110 RUE DE SEVRES

Société Civile
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75015 PARIS
110, rue de Sèvres
333 343 051 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique le 21/12/2021, il a été constaté la fin du mandat de Gérant de M. Gilbert KUBIS et il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. DUGRAVIER Jacques demeurant 18 bis, rue Henri Barbusse 75005, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201061

SCI UNICOT

SCI au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75007 PARIS
25, rue de Constantine
418 493 730 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés en date du 18/08/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Michael NELSEN demeurant 14 Hickory Forest Drive SC 29926 Hilton Head Island (ETATS UNIS), a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
200984

NIKA

SAS au capital de 5 640 Euros
Siège social : 75010 PARIS
8, rue Faubourg Poissonnière
893 572 594 R.C.S. PARIS

L'AGE du 30/12/2021, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur M. Pol MAIRE, demeurant 78, rue Myrha 75008 PARIS. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de PARIS.

200990

NDM CONSTRUCT

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
26, rue Sainte Félicité
831 103 288 R.C.S. PARIS

Par décision du 1^{er} janvier 2021, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. PETRICA IOAN, demeurant 279, rue Paul Vaillant Couturier 92000 NANTERRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à son siège social : 26, rue Sainte Félicité - 75015 PARIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
201287

LE CHAT GOURMAND

Société à Responsabilité Limitée à
Associé unique
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
63 rue Saint-Maur
539 343 855 R.C.S. PARIS

Par délibérations du 10 janvier 2022 à 10 heures, l'Associé unique a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé en qualité de Liquidateur Monsieur Alain DENIS demeurant 73, avenue des Amandiers - 95350 Saint-Brice-sous-Forêt.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.
Le dépôt légal des actes sera effectué au R.C.S. de PARIS.
201140

JOHN LOCKE INVESTMENTS

Société anonyme à Conseil
d'administration
au capital de 654 204 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
438 083 149 R.C.S. PARIS

Suivant décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2021, Monsieur François BONNIN a été révoqué de ses fonctions de Président Directeur Général avec effet au 05 janvier 2022.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 janvier 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, la Société BCM, prise en la personne de Monsieur Charles-Henri CARBONI, SELARL au capital de 10 000 euros, sise 35-37, avenue Saint Foy, 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 832 377 691.

Le siège de la liquidation est fixé au 10, rue de Penthièvre, 75008 PARIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis.
201130

SCI LES SOEURS

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social et siège de liquidation :
75008 PARIS
37, rue du Général Foy
894 712 801 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 27/12/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur Vincent CARRASSET, demeurant 37, rue du Général Foy 75008 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, à savoir 37, rue du Général Foy 75008 PARIS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
201123

ELALIE COIF

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75020 PARIS
5, rue Constant Berthaut
451 913 487 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30/11/2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2021 et sa mise en liquidation. Il a été nommé comme Liquidatrice, Patricia LIEBERT, demeurant 30 rue du Pressoir 75020 PARIS, Gérante de la Société. Le siège de la liquidation est fixé à 30, rue du Pressoir 75020 PARIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de PARIS.
200972

CREATION 14

Société par Actions Simplifiée
en liquidation
au capital de 9 190 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
513 476 531 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'acte SSP constatant les décisions unanimes des associés en date du 29/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 29/12/2021. M. DAUDET Fabrice, demeurant à 20, rue Dautancourt - 75017 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
201108

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
paraît le mercredi et le samedi
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

"ChapsFinances"

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 Euros
Siège social et de liquidation :
75016 PARIS
18, avenue Mozart
852 181 239 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Olivier DELLENBACH, demeurant 18, avenue Mozart 75016 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

L'Assemblée Générale a mis fin aux fonctions de Cogérante de Béatrice DELLENBACH, demeurant 18, avenue Mozart 75016 PARIS à compter du jour de la dissolution.

Dépôt au GTC de PARIS.
201001

SCI RCA

SCI au capital de 4 573,47 Euros
Siège social : 75017 PARIS
9 villa Compoint
443 416 565 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 21/10/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. JEAN SIBUET demeurant 9 villa Compoint-75017 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201165

PREVOYANCE AESIO MACIF

Société Anonyme
au capital de 30 000 000,00 Euros
Siège social : 75012 PARIS
173, rue de Bercy
841 505 787 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/06/21, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 01/01/22. M. GROS Pierre, demeurant 37, rue du Stade 69510 Soucieu-en-Jarrest, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
201133

**Découvrez
notre nouveau service
DOMICILIATION**



**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

**ETABLISSEMENTS BEGUIN
FRERES**

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 407 349 Euros
Siège social et de liquidation :
75007 PARIS
139, avenue de Suffren
572 019 404 R.C.S. PARIS

Suivant assemblée générale ordinaire du 31/12/2021, les associés ont, à compter dudit jour, approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Monsieur Michel BEGUIN demeurant 139 avenue de Suffren - 75007 PARIS, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée au RCS de PARIS.
200955

2J ESTATE

SAS en liquidation
au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
16, rue Saint-Petersbourg
831 079 124 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
200998

S.C.I. ROND POINT BONNEUIL

Société civile en liquidation
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75012 PARIS
103C, rue Claude DECAEN
347 614 398 R.C.S. PARIS

Par décision des associés le 17/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
201016

SCI UNICOT

SCI en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75007 PARIS
25, rue de Constantine
418 493 730 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la collectivité des associés le 18/08/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
201046

SCI DU 110 RUE DE SEVRES

Société Civile en liquidation
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75015 PARIS
110, rue de Sèvres
333 343 051 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 10/01/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
201067

SCI PARADIS

Société Civile Immobilière
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
99, rue de la Faisanderie
824 301 105 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Franck HAZAN, demeurant 99, rue de la Faisanderie - 75016 PARIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.
201098

LE CHAT GOURMAND

Société à Responsabilité Limitée
à Associé unique
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
63, rue Saint-Maur
539 343 855 R.C.S. PARIS

Par délibérations du 10 janvier 2022 à 14 heures, l'Associé unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au Liquidateur pour sa gestion et décharge de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

La société sera radiée du R.C.S. de PARIS.

Pour avis,
Le Liquidateur.
201142

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

PRC HOLDCO

SASU - Société en liquidation
Capital social : 30 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
59, rue Truffaut
883 754 921 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 31 décembre 2021, l'associé unique de la société a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de sa mission au liquidateur, Madame Marie-Prune DES ROCHES DE CHASSAY AVRIL DE GREIGUEIL, demeurant 59, rue Truffaut à Paris (75017), l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture définitive de la liquidation à compter du 31 décembre 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Radiation au RCS de PARIS.
201159

"ChapsFinances"

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 Euros
Siège social et de liquidation :
75016 PARIS
18, avenue Mozart
852 181 239 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/06/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Olivier DELLENBACH, demeurant 18, avenue Mozart 75016 PARIS de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Dépôt au GTC de PARIS.
201002

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Les gérances libres des fonds de commerce sis à Paris (75011), 24, rue Saint-Ambroise :

- de restauration (café, bar, restauration traditionnelle ou rapide) exploité sous l'enseigne « Square Gardette »,
- de restauration (traiteur, dégustation sur place ou à emporter de plats préparés et sandwiches) exploité sous l'enseigne « Petit Square »,

consenties le 11/09/2020 par actes SSP entre SQUARE GARDETTE, SAS au capital de 40 000 € sise à Paris (75011), 24, rue Saint-Ambroise, 531 017 929 RCS Paris, et SQUARE, SARL au capital de 1 000 € sise à Paris (75011), 81, boulevard Voltaire 75011 Paris, 889 564 233 RCS Paris, sont venues à expiration le 31/12/2021.
200936

Par acte SSP du 14.01.2022 :
Bailleur : la SARL « LES SALONS », au capital de 10 000 €, dont le siège social est à PARIS (75015) 49, boulevard Victor (351 061 197 RCS PARIS),
Locataire-gérant : la SARL « PAUMA », au capital de 1 000 €, dont le siège social est à PARIS (75015) 49, boulevard Victor (908 430 895 RCS PARIS),

Fonds : de BAR BRASSERIE RESTAURANT connu sous l'enseigne « CAFE EUGENE », situé à PARIS (75015) 49, boulevard Victor,

Durée de la gérance : UNE ANNEE renouvelable par tacite reconduction.

Date d'entrée en jouissance : le 15.01.2022
201111

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique en date du 31.12.2021, reçu par Maître Vincent PEITO, Notaire à PARIS (75008), 9, rue d'Astorg,

Monsieur Bernard ASTABIE et Madame Odette ROUX, demeurant ensemble 12, rue des Batignolles 75017 PARIS, Madame ROUX est immatriculée sous le numéro 845 401 900 RCS PARIS, a fait donation en avancement d'hoirie à Madame Gisèle ASTABIE, demeurant 81, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE et Monsieur Eric ASTABIE, demeurant 10, rue Marcelin Cazes 12210 LAGUIOLE.

A concurrence moitié chacun, de la pleine propriété d'un fonds de commerce de brasserie, restaurant, café, bar, sis et exploité 18, rue de Marignan 75008 PARIS, connu sous le nom commercial LE MARGINAN, évalué à la somme de 750 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01.01.2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, à l'étude THIBERGIE NOTAIRES, 9, rue d'Astorg 75008 PARIS
200895

Rectificatif à l'annonce parue dans le présent journal sous le numéro 200722, concernant la cession de fonds de commerce de la société FACTEN, 789 859 782 RCS PARIS, au profit de la société SCILAN LLC, société de droit étranger, il convient de lire comme activité cédée : Développement, distribution et commercialisation d'une application web pour les fournisseurs d'équipements et de services en sciences de la vie permettant de détecter et profiler les chercheurs académiques à partir de leurs publications scientifiques.
201113

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 12/01/2022, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de PARIS ST HYACINTHE, Dossier 2022 00001628, référence 7544P61 2022 A 00482, La Société **AKITA SARL** au capital de 8 000 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 487 767 493 dont le siège social est à PARIS (75002), 40, rue des Petits Champs, A cédé à La société **VISRAMAN, SARL** au capital de 100 000 €, RCS PARIS 904 246 204, dont le siège social est à PARIS (75001), 17, rue des Petits Champs, le fonds de commerce de **RESTAURANT**, situé à PARIS (75002), 22, rue du 4 Septembre, moyennant le prix de 750 000 €. Entrée en jouissance : 12/01/2022.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz – 75008 PARIS. 201125

VENTE DE FONDOS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 13.12.2021 et d'un acte réitératif en date du 31.12.2021, enregistré au service départemental de l'enregistrement de PARIS Saint-Hyacinthe, le 17/01/2022, Dossier 2022 00001795, référence 7544P61 2022 A 00533,

La société **L'ÉPICERIE & ASSOCIES, SARL** au capital de 40 000 Euros, dont le siège social est 25, rue Faidherbe 75011 PARIS, immatriculée sous le n° 807 939 889 RCS PARIS, a vendu à :

La société, **YUCOS, SAS** au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est 230, rue de Bercy 75012 PARIS, immatriculée sous le n° 904 496 650 RCS PARIS,

Un fonds de commerce d'« épicerie », sis et exploité à 230, rue de Bercy 75012 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 20 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 31.12.2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance au Cabinet Earvin & Lew, Me. Neal Lachmany ou Me. Adrien Verhaeghe 34, rue du Général Delestraint 75016 Paris. 201199

VENTE DE FONDOS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 13.12.2021 et d'un acte réitératif en date du 31.12.2021, enregistré à service départemental de l'enregistrement de PARIS Saint-Hyacinthe, le 17/01/2022, dossier n°2022 00001794 référence 7544P61 2022 A 00532,

La société **L'ÉPICERIE & ASSOCIES, SARL** au capital de 40 000 Euros, dont le siège social est 25, rue Faidherbe 75011 PARIS, immatriculée sous le n° 807 939 889 RCS PARIS, a vendu à :

La société, **SAS FREDERIC ITTAH, SAS** au capital de 40 000 Euros, dont le siège social est 8, rue de Castellane 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 817 452 204 RCS PARIS

Un fonds de commerce d'« épicerie », sis et exploité à 25, rue Faidherbe 75011 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 20 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 31.12.2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, au Cabinet Earvin & Lew Me. Neal Lachmany ou Me. Adrien Verhaeghe 34, rue du Général Delestraint 75016 Paris. 201201

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/12/21, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement Saint-Hyacinthe le 11/01/22, dossier 2022 00001901, référence 7544P61 2022 A 00580, la société **BOUCHERIE DES GÂTINES, SARL** au capital de 1 600 €, dont le siège social est à PARIS (75020) – 21, rue des Gâtines, immatriculée sous le n° 821 707 585 RCS PARIS a vendu à la société **VINFRANC, SAS** au capital de 10 000 €, dont le siège social est à PARIS (75020) – 21, rue des Gâtines, immatriculée sous le n° 908 199 839 RCS PARIS, un fonds de commerce de **boucherie – vente de volailles – produits régionaux et accessoires frais et surgelés** sis et exploité à PARIS (75020) – 21, rue des Gâtines.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 330 000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/01/22.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour leur validité et la correspondance, au siège de la société **BRIGITTE DE RAYMOND**, avocat à la Cour, domiciliée 3, place de Wagram – 75017 PARIS. 201206

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/01/2022, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de PARIS ST-LAZARE, le 13/01/2022, Dossier 2022 00002405 référence 7564P61 2022 A 00366,

La société dénommée **Ogilvy Paris, SAS** au capital de 4 818 771 euros, dont le siège social est situé 32-34, rue Marbeuf 75008 Paris, 342 631 207 RCS PARIS, a vendu à :

La société dénommée **VMLY&R France, SAS** au capital de 595 000 euros, dont le siège social est situé 57-57 bis, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, 642 016 778 RCS NANTERRE,

Une branche d'activité couramment connue sous l'appellation « GTB », consistant à exécuter en France au bénéfice du client Ford, différentes prestations en matière de communication et publicité dans le cadre d'un accord-cadre conclu avec Ford sur le plan international et mis en œuvre localement dans de nombreux pays par différentes filiales du groupe, dont le Vendeur en France sis et exploitée au 32-34, rue Marbeuf 75008 Paris. Est notamment exclu de la présente cession le droit au bail desdits locaux. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix global de 3 462 000 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/01/2022 à zéro heure. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au lieu d'exploitation de la branche d'activité cédée soit au 32-34, rue Marbeuf 75008 Paris pour la validité et la correspondance. 201183

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



FUSION ACQUISITION

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 06/01/2022, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST HYACINTHE le 12/01/2022, Dossier 2022 00001246, référence 7544P61 2022 A 00340, la Société **SOLEIL D'ASIE, S.A.S** au capital de 8 000 €, RCS PARIS 841 905 596, dont le siège social est à PARIS (75009), 30, rue Vignon, a cédé à la Société **AJI, S.A.S** au capital de 5 000 €, RCS PARIS 908 129 422, dont le siège social est à PARIS (75009), 30, rue Vignon, le fonds de commerce de **RESTAURANT, TRAITEUR, RESTAURATION RAPIDE, VENTE A EMPORTER OU A CONSOMMER SUR PLACE sous l'enseigne « SOLEIL D'ASIE »** à PARIS (75009), 30, rue Vignon, moyennant le prix de 125 000 €. Entrée en jouissance : 06/01/2022.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et la correspondance au Cabinet de Maître Pascaline DUCOS TAYON, Avocat, sis à PARIS (75017), 26, avenue de la Grande Armée. 200906

Rectificatif à l'annonce parue dans le présent journal sous le numéro 200724, concernant la cession de fonds de commerce de la société **SCILAN, 848 018 909 RCS PARIS**, au profit de la société **SCILAN LLC**, société de droit étranger, il convient de lire comme activité cédée : Développement, distribution et commercialisation d'une application informatique évolutive permettant d'enrichir des pages web produits avec un flux des derniers articles pertinents. 201112

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes de son testament olographe en date à PARIS du 29 octobre 2020, Monsieur André Maurice SOULET, demeurant à PARIS (75012), 2, rue de la Durance, décédé à PARIS (75019), le 20 octobre 2021, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra ABITBOL, Notaire à PARIS 8ème, 10, rue Royale, le 15 novembre 2021, suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Sandra ABITBOL, Notaire susnommé, le 12 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire compétent de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et copie de ce testament et d'une copie authentique de l'acte constatant la saisine du légataire universel.

Maître Sandra ABITBOL, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Sandra ABITBOL, Emmanuelle LE GALL-ABRAMCZYK », titulaire d'un office notarial à PARIS 8ème, 10, rue Royale, référence CRPCEN : 75053.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour unique insertion. 200909

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 février 2018, Madame Marie-Emmanuelle LE LANDAIS, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 6ème arrondissement (75006) 63, rue du Cherche Midi. Née à THONON-LES-BAINS (74200), le 30 août 1947. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à PARIS 12ème arrondissement (75012) (FRANCE), le 1er juillet 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie COMBES-BERTON, Notaire associé à PARIS (75007) 226, boulevard Saint Germain, le 25 octobre 2021, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire reçu par Maître COMBES-BERTON le 11 janvier 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sophie COMBES-BERTON, notaire à Paris, ci-dessus nommée, référence CRPCEN : 75001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Paris de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. 200937

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

« Aux termes de son testament olographe, M. Claude Jean VEIL, né à PARIS 16ème, le 27 juin 1925 a institué des légataires universels.

Le notaire chargé du règlement de la succession est Maître Gelven JOSSEAUME (ALMA NOTAIRES) Notaire à PARIS 7ème 21, avenue Rapp.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par les légataires universels seront formées auprès de Maître Gelven JOSSEAUME ci-dessus nommé, dans le délai d'un mois à compter de la réception de l'acte de dépôt par le greffe du tribunal compétent. » 201008

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 décembre 2020, Madame Micheline Denise HARDY a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DAVANNE, Notaire au sein de l'Office Notarial sis à PARIS 16EME ARRONDISSEMENT (75116) 32, avenue Raymond Poincaré, le 14 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Guillaume DAVANNE, Notaire à PARIS (75116), 32, avenue Raymond Poincaré, référence CRPCEN : 75060, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera

soumis à la procédure d'envoi en possession.
201092

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Monsieur Philippe Henri Jean HAUDRÈRE, en son vivant retraité, demeurant à PARIS (75005) 39, rue de l'Arbalète. Né à LE MANS (72000), le 14 février 1940. Veuf et non remarié de Madame Josette Marie-Noëlle BERNARD. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005) le 18 novembre 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt au rang des minutes de Maître Sophie DUCAMP-MONOD, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « DUCAMP-MONOD & associés, notaires » titulaire d'un office notarial à PARIS 8ème, 42, boulevard Malesherbes (75101) suivant procès-verbal en date 14 janvier 2022, dont une copie authentique a été adressée au greffe du tribunal judiciaire de PARIS (75), il résulte dudit procès-verbal constatant le contrôle du légataire universel, le caractère universel du legs et l'absence d'héritiers réservataires au vu des pièces annexées à l'acte.

Les oppositions seront reçues dans le mois suivant la réception par le Greffe de la copie du procès-verbal d'ouverture du testament entre les mains de Maître Sophie DUCAMP-MONOD, chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
201119

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 février 2020, Monsieur Dimitre GIORGUEFF, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 4ÈME ARRONDISSEMENT (75004) 35, rue du Bourg Tibourg. Né à SOFIA, (BULGARIE) le 23 février 1942.

Divorcé de Madame Marie-Françoise Simone Yvonne Madeleine CHESSELET, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de PARIS le 10 novembre 1978, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à PARIS 13 ÈME ARRONDISSEMENT (75013), le 6 novembre 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Claire MOCQUARD, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « TÉTARD, DUJARDIN et Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (huitième arrondissement), 21, rue de Madrid, le 18 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Claire MOCQUARD, Notaire à PARIS (huitième arrondissement), 21, rue de Madrid, référence CRPCEN : 75036.

Dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
201260

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe et codicile en date du 2 mars 2014,

Monsieur Michel José CUCHI, en son vivant retraité, demeurant à PARIS (75017) 26, rue Médéric. Né à MARRAKECH (MAROC), le 22 octobre 1920.

Veuf de Madame Cesaltina Maria ROZENDO et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française par naturalisation du 23 février 1978, Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à PARIS 17ème arrondissement (75017) (FRANCE) à son domicile, le 8 juin 2021.

A consenti un legs universel au profit de trois personnes.

Consécutivement à son décès, ce testament suivi de son codicile ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christine BERNARD, Notaire de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NÉNERT NOTAIRES », le 17 janvier 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christine B RARD, notaire à PARIS, référence CRPCEN : 75064, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
201192

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 janvier 2007,

Monsieur Jean-Marc Joseph LE PADELLEC, en son vivant employé à la Poste en retraite, demeurant à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), 143, rue de Javel. Né à LORIENT (56100), le 23 mars 1958. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès intervenu à PARIS 15ème arrondissement (75015) (FRANCE), le 15 novembre 2021, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emmanuelle JEGO-HUGUET, notaire associé de la société civile professionnelle « Emmanuelle JEGO-HUGUET, notaire associé », le 6 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie RENOUARD, notaire à PARIS (quinzième arrondissement), 164, rue de Javel, (référence CRPCEN : 75039), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal de dépôt du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
201191

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à PARIS du 2 mai 2014,

Madame Thérèse Alice Catherine ALBERTINI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jacques Georges Maxime VIVIER, demeurant à PARIS 7ème arrondissement (75007) 9, avenue de la Bourdonnais. Née à PARIS 8ème arrondissement (75008), le 4 octobre 1920. Décédée à PARIS 16ème arrondissement (75016) (FRANCE), le 25 novembre 2021,

a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patricia TRANCHANT-MOREAU, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « MOREAUX et Associés », Notaires, titulaire d'un Office Notarial à PARIS, 135, avenue Emile Zola le 4 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier PONTNAU, notaire à PARIS 15ème (75015) 14, rue Olivier de Serres, référence CRPCEN : 75315 dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
200876

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date à PARIS le 17 décembre 2020 et de son codicile en date du 17 décembre 2020, Madame Jacqueline-Claude BUTEL, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 13ème (75013) 11, boulevard de Port Royal. Née à MARSEILLE (13000) le 6 juin 1942. Célibataire passee avec Madame Ciella Louise VELLUET. Décédée à PARIS 13ème (75013) le 30 juillet 2021.

Le testament et son codicile ont été déposés au rang des minutes de Maître Christine GREMONT-LARDIERE, Notaire à PARIS 5ème arrondissement (75005) 9, boulevard Saint Michel, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament

Pour avis.
Maître Christine GREMONT-LARDIERE.
201195

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 septembre 2000, Madame Suzanne Madeleine Marie HANSBERGER, en son vivant religieuse enseignante, demeurant à PARIS 14ème arrondissement (75014) 21, rue Méchain siège de sa congrégation. Née à AUDINCOURT (25400), le 4 septembre 1932. Décédée à DAKAR (SENEGAL), le 4 août 2020.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux

termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament en date du 18 janvier 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent BALNY, notaire 20, avenue Rapp 75007 PARIS dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
201215

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 mai 2014, Monsieur Henri Paul André SAFFREY, né à PARIS (75008) le 10 avril 1921. Décédé à PARIS (75012) (FRANCE), le 19 mai 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me CAMPION, Notaire Associé à la résidence de PARIS (9ème), 93, rue Saint-Lazare, le 14 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me CAMPION, notaire à PARIS, référence CRPCEN : 75027, dans le mois suivant la réception par le greffe. La copie figurée a été envoyée au Tribunal Judiciaire de PARIS le 17 janvier 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
201128

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 juin 2008, Madame Françoise Yvonne BOFF, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 15ème arrondissement (75015) 4, rue Eugène Millon. Décédée à PARIS 15ème arrondissement (75015), le 16 octobre 2021.

A consenti un legs universel au profit de : 1°) Madame Rosalie Raphaëlle Juliette BOFF, épouse de Monsieur Olivier Jean Pierre RAJCOM-HAIMOVICI, demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 8, rue Claude Matrat.

Née à PARIS 15ème arrondissement (75015) le 10 décembre 1975.

2°) Madame Frédérique Françoise Gabrielle BOFF, demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 111, avenue de Verdun. Divorcée de Monsieur Pierre Georges Daniel DORR.

Née à PARIS 15ème arrondissement (75015) le 24 avril 1968.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un acte reçu par Maître Brigitte MARCHAY, notaire à PARIS, le 22 décembre 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christelle JACQUELIN, notaire à ELANCOURT (78990) 5, place du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 78140, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
201198

ABONNEZ-VOUS A NOTRE JOURNAL

RÉGIME MATRIMONIAL

INSERTION – CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEVY, notaire à PARIS, le 31 janvier 2021 : Monsieur Sassi Mardkhaï HOURI, gérant de société, et Madame Rahil COHEN, sans profession, demeurant ensemble à PARIS (75019) 14, rue de Thionville.

Mariés à la mairie de DJERBA (TUNISIE) le 18 février 1953,

Madame est née à HARA EL KÉBIRA/DJERBA (TUNISIE) le 14 octobre 1964.

Mariés à la mairie de DJERBA (TUNISIE) le 1er décembre 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont aménagé pour l'avenir leur régime matrimonial en ajoutant à titre d'avantage matrimonial une société d'acquêts.

Ledit acte est soumis à l'homologation du Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la date de parution du présent avis et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Thomas LEVY, notaire à PARIS (75116), 77, avenue Raymond Poincaré.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention,

Thomas LEVY.

200977

Il résulte d'un acte reçu par Maître Olivier COMBE, notaire à PARIS, le 13 janvier 2022, notamment ce qui suit :

Monsieur Christophe Benoit Quentin DUVERNE, cadre dirigeant, et Madame Mathilde Anne Marie BACH, traductrice, demeurant ensemble à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009) 5, rue de Bruxelles.

Monsieur est né à LYON 6ÈME ARRONDISSEMENT (69006) le 20 août 1966.

Madame est née à DIJON (21000) le 19 novembre 1980.

Mariés à la mairie de BRAY (71250) le 4 juillet 2009 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont déclaré vouloir aménager le régime matrimonial auquel ils sont soumis et ont stipulé une clause de préciput, de dispense de récompenses en cas de dissolution du régime par décès, en l'absence d'une requête en divorce ou en séparation de corps ou de la signature d'une convention de divorce par acte sous seing privé contresigné par avocats, antérieurement audit décès, le solde de communauté non prélevé tombant dans la succession.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier adressé(e) à Maître Olivier COMBE, SCP WARGNY LELONG & ASSOCIES, 151, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

201101

www.jss.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Benoit MOREL Notaire à Paris 8ème, le 14 décembre 2021, Monsieur Philippe Gabriel STEG, médecin, et Madame Isabelle Pascale WEKSTEIN, avocate, demeurant à PARIS (75001) 27, rue de Valois, Mariés à la mairie de PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 17 avril 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial. Ils ont mis en communauté un bien immobilier et ont stipulé des avantages matrimoniaux. Les oppositions pourront être faites à Maître Benoit MOREL, notaire à PARIS 8ème 137, boulevard Haussmann dans les trois mois de la présente publication.

201274

Par acte authentique reçu le 12/01/2022, par Maître DEMOUSELLE Arnaud, notaire à PARIS (75013) 17, avenue d'Italie, n° CRPCEN (75100) Monsieur Rodolphe YEUM, et Madame Anne Telia GILLES, épouse YEUM, demeurant ensemble 37, rue Dunois 75013 PARIS, mariés par devant l'officier d'état civil de PARIS (75013) le 21/04/2012 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître AZIZA, Notaire à IVRY-SUR-SEINE (94200) le 17 janvier 2012, ont déclaré adopter le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts, tel que prévu par les articles du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître DEMOUSELLE Arnaud susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.

200891

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un Acte Authentique reçu le 04/01/2022 par Maître Laurent PARGADE, Notaire à Paris (9^{ème}), 24, rue de Lafayette, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI JM LSC

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et la réalisation de placement financiers.

Siège social : 6, avenue du Capitaine Thuilleux, 78170 LA CELLE-ST-CLOUD.

Capital : 1 000 Euros.

Gérance : MAZIERE Jérôme demeurant 6, avenue du Capitaine Thuilleux 78170 LA CELLE-ST-CLOUD et Mme CAZENAVE Mathilde demeurant 78, avenue Paul Doumer 75016 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

200898

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

AUX SAVEURS DE VERNEUIL

Capital social : 63, Grande Rue – 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital social : 20 000 Euros.

Objet : exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie – pâtisserie, confiserie, sandwichs boissons et traiteur, à emporter, et toutes activités s'y rapportant.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

Président : Monsieur Haj LAZGHAB demeurant 4 bis, rue de Cambrai – 75019 PARIS.

Cession des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées dans les statuts.

Immatriculation : RCS VERSAILLES.

201032

Aux termes d'un ASSP en date du 01/01/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

PAPAVERT

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : L'aménagement de territoires, de parcs et jardins, voiries, réseaux VRD ; le réaménagement des drainages et écoulement des eaux et plans d'eaux ; l'achat, la vente, la distribution, la revente de produits de jardins et de ses dérivés, ainsi que de matériel de jardins ; l'entretien, la remise en état, l'élagage des espaces verts ; tous travaux de plantation intérieurs et extérieurs ; les conseils en décoration florale ; la location de plantes vertes naturelles ou artificielles ; la location de mobilier ; tous traitements phytosanitaires et parasitologiques ; la conception, l'aménagement, l'édification de tous travaux nécessaires ou complémentaires aux points ci-dessus énoncés.

Siège social : Chemin Rural n° 12, 78114 MAGNY LES HAMEAUX.

Capital : 5 000 €.

Présidence : BEDOUELLE Louis demeurant 28 Clos des Bleuets 78280 GUYANCOURT.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

201145

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15.12.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SELARL PHARMACIE DE LA GRILLE

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

Objet social : Officine de pharmacie.

Siège social : 3, place de la Grille, 78112 FOURQUEUX.

Capital : 1 000 Euros.

Gérance : MENDES Ilana demeurant 6, allée des Lièvres 95880 ENGHIEEN-LES-BAINS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

200870

Nous vous accueillons
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître COURTEVILLE-GIER Sandra, notaire au 122, rue Aristide Briand 78130 LES MUREAUX, le 19/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI COGEMARLE

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle), de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe, ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 42, allée de la Rouvraie, 78480 VERNEUIL SUR SEINE.

Capital : 372 000 €.

Gérance : BAUDIN Gérard demeurant 42, allée de la Rouvraie 78480 VERNEUIL SUR SEINE.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

201208

TRANSFORMATIONS

OPPIDA

SARL au capital de 1 000 000 Euros

Siège social :

78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

4-6, avenue du Vieil Etang

419 296 090 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 31/12/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Il a été décidé de nommer en qualité de président la société OPPIDA GROUPE, SAS, 4-6, avenue du Vieil Etang 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX immatriculée sous le n° 834 284 929 RCS Versailles.

Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Eric DEHAIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

201225

MODIFICATIONS

EREV 275

Société Civile Immobilière

au capital de 300 000 Euros

Siège social :

94130 NOGENT SUR MARNE

50, avenue de la Belle Gabrielle

810 370 056 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 janvier 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 50 avenue de la Belle Gabrielle – 94130 à Nogent sur Marne, au 98ter avenue de Paris à Versailles (78000), et ce, à compter du 05/01/2022.

Objet : acquisition et gestion de biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

201091

Société Immobilière et Agricole de l'Ouest Parisien
SIMADOP

S.A. au capital de 1.153.975 Euros
Siège social :
78112 SAINT GERMAIN EN LAYE
8 rue de Saint Nom
699 802 492 R.C.S. VERSAILLES

1) Par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5/12/2021, la Société Immobilière et Agricole de l'Ouest Parisien a nommé en qualité d'Administrateurs :

- Mme Joanne SKELTON demeurant 4 impasse du Val -78112 - Saint Germain en Laye.

- Mme Geraldine SPENCER demeurant 5 Quai Rennequin Sualem - 78380 - Bougival.

- Mr Alexandre BALLU demeurant 102 avenue Achille Perretti - 92200 - Neuilly sur Seine.

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

2) Par décision du Conseil d'Administration du 5/12/21 les Administrateurs ont nommé Mr Alexandre BALLU, demeurant 102 avenue Achille Perretti - 92200 - Neuilly sur Seine, au poste de Président Directeur Général en remplacement de Mr Jacques MONNET demeurant 1, Impasse des Acacias - 78112 - Saint Germain en Laye, atteint par la limite d'âge.
200919

VIRTUS CONSEILS

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros

Siège social :
94130 NOGENT SUR MARNE
50, avenue de la Belle Gabrielle
828 895 128 R.C.S. CRETEIL

Par décision du 4 janvier 2022, l'actionnaire unique a décidé :

1/ De transférer le siège social du 50 avenue de la Belle Gabrielle - 94130 Nogent sur Marne, au 98ter avenue de Paris - 78000 Versailles, et ce, à compter du 04/01/2022.

Président : Monsieur Georges ATLAN demeurant 98 ter, avenue de Paris 78000 VERSAILLES.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

2/ De modifier la dénomination de la société qui devient : VIRTUS.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.
201089

SOCIETE DU PARKING DU BOULEVARD DE LA REINE (S P B R)

SAS au capital de 4 992 976 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
81/97, boulevard de la Reine
499 245 207 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Xavier COLLEAU demeurant 44, rue du Chemin Vert 75011 PARIS, en remplacement de M. Frédéric DEMAZEAU.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
201163



JCD AUTOS PRESTIGE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 78490 GROSROUVRES
42, route de Saint Léger
Ferme du Bel Air
842 013 476 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du 12 janvier 2022, le Président et associé unique de la société JCD AUTOS PRESTIGE a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, le siège social :

- qui était : 42, route de Saint Léger - Ferme du Bel Air - 78490 GROSROUVRES,
- est désormais : 16, avenue de l'Olympe - 83120 SAINTE-MAXIME.

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES, sous le n° 842 013 476, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de FREJUS, désormais compétent à son égard.

Le Président.
201263

AD CLEMENCEAU

Société à responsabilité limitée
Au capital de 145 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
2, rue Georges Clémenceau
811 820 711 R.C.S. VERSAILLES

Modification du capital

Le 04/11/2021, l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 59 220 euros par apport de numéraire pour le porter à 204 220 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de VERSAILLES.
201172

EREV 1

Société Civile Immobilière
au capital de 300 000 Euros
Siège social :
94130 NOGENT SUR MARNE
50, avenue de la Belle Gabrielle
789 625 902 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 janvier 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 50 avenue de la Belle Gabrielle - 94130 à Nogent sur Marne, au 98ter avenue de Paris à Versailles (78000), et ce, à compter du 05/01/2022.

Objet : acquisition et gestion de biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.
201090

S.N.C.B

Société civile au capital de 150 Euros
Siège social : 78630 ORGEVAL
10, rue de la Duchesse
439 417 395 R.C.S. VERSAILLES

Par assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2022, les associés de la société civile S.N.C.B ont décidé le transfert de siège social du 10, rue de la Duchesse d'Angoulême 78630 Orgeval au 38, rue des Cavées 78810 Feucherolles.

La gérance.
201272

YJ OSNY

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
13, rue Saint Honoré
850 742 115 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique et du Président du 17/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 3550 route des Dolines 06410 BIOT.

Président : YOU JUMP, SAS, 3550 route des Dolines 06410 BIOT, 837 931 906 RCS ANTIBES. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et immatriculée au RCS d'ANTIBES.
201224

SCP Georges PONTOIZEAU
Avenue du Docteur Dufourcq
64270 SALIES DE BEARN

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PASTRINE

Société civile immobilière
au capital de 98 329,62 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
38, rue du Parc de Clagny
350 048 088 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/12/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social à 15 Perspective de la Côte des Basques 64200 BIARRITZ, à compter du 10/12/2021.

Désormais, la société sera immatriculée auprès du RCS de BAYONNE.

Pour avis, Me Georges PONTOIZEAU.
200872

Transfert du siège social

SYSTOLE

SARL au capital social de 7 624 Euros
Siège social :
95530 LA FRETTE-SUR-SEINE
33, rue de la Gare
441 130 457 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 02/01/2022 a décidé de transférer le siège social au 20, rue de Lorraine 78600 MAISONS-LAFFITTE à compter du même jour. Gérante : Mme Sabine VERVIN, 20, rue de Lorraine 78600 MAISONS-LAFFITTE. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de VERSAILLES. Pour avis.
200912

RÉALISATIONS DE FUSION

THALES IMMOBILIER GROUPE

SAS au capital de 20 000 000 Euros
Siège social : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
799 723 457 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbante)

Et

SAS ETRELLES

SAS au capital social 3 900 000,00 Euros
Siège social :
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
383 474 723 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbée)

Ont établi en date du 03/11/2021 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société SAS ETRELLES par la société THALES IMMOBILIER GROUPE. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de VERSAILLES le 09/11/2021 pour la société absorbée et pour la société absorbante.

L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC A n°20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1888 et au BODACC A n°20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1895 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236-6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 31/12/2021. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la SAS ETRELLES.

Pour avis et mention.
201006

THALES IMMOBILIER GROUPE

SAS au capital de 20 000 000 Euros
Siège social :
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
799 723 457 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbante)

Et

SAS IMMEUBLES POUR L'ELECTRONIQUE

SAS au capital social 2 278 125,00 Euros
Siège social :
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
393 187 398 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbée)

Ont établi en date du 03/11/2021 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société SAS IMMEUBLES POUR L'ELECTRONIQUE par la société THALES IMMOBILIER GROUPE. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de VERSAILLES le 18/11/2021 pour la société absorbée et pour la société absorbante.

L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC A n°20210228 en date du 24/11/2021, annonce n° 1817 et au BODACC A n°20210228 en date du 24/11/2021, annonce n° 1818 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236-6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 31/12/2021. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la SAS IMMEUBLES POUR L'ELECTRONIQUE.

Pour avis et mention.
201009

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



LOCATION - VENTE

THALES IMMOBILIER GROUPE

SAS au capital de 20 000 000 Euros
Siège social : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
799 723 457 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbante)

Et

SAS SAINT HEAND

SAS au capital social 1 800 000,00 Euros
Siège social : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
383 143 971 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbée)

Ont établi en date du 03/11/2021 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société SAS SAINT HEAND par la société THALES IMMOBILIER GROUPE. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de VERSAILLES le 09/11/2021 pour la société absorbée et pour la société absorbante.

L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC A n°20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1890 et au BODACC A n°20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1893 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236-6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 31/12/2021. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la SAS SAINT HEAND.

Pour avis et mention.
201010

THALES IMMOBILIER GROUPE

SAS au capital de 20 000 000 Euros
Siège social : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
799 723 457 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbante)

Et

SAS CHOLETPARC

SAS au capital social 37 000,00 Euros
Siège social : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
509 662 094 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbée)

Ont établi en date du 03/11/2021 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société SAS CHOLETPARC par la société THALES IMMOBILIER GROUPE. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de VERSAILLES le 09/11/2021 pour la société absorbée et pour la société absorbante.

L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC A n° 20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1887 et au BODACC A n° 20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1891 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236-6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 31/12/2021. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la SAS CHOLETPARC.

Pour avis et mention.
201014

THALES IMMOBILIER GROUPE

SAS au capital de 20 000 000 Euros
Siège social : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
799 723 457 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbante)

Et

SAS CHATELLERAULT BRELANDIERE

SAS au capital social 2 000 000,00 Euros
Siège social : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
19/21, avenue Morane Saulnier
323 087 478 R.C.S. VERSAILLES
(Société absorbée)

Ont établi en date du 03/11/2021 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société SAS CHATELLERAULT BRELANDIERE par la société THALES IMMOBILIER GROUPE. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de VERSAILLES le 09/11/2021 pour la société absorbée et pour la société absorbante.

L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC A n° 20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1886 et au BODACC A n° 20210221 en date du 14/11/2021, annonce n° 1892 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236-6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 31/12/2021. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la SAS CHATELLERAULT BRELANDIERE.

Pour avis et mention.
201015

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

ASTEL COMMUNICATIONS

SARL à associé unique
au capital de 22 867,35 Euros
SIEGE SOCIAL : 78200 BUCHELAY
1401, avenue de la grande halle -
INNEOS
385 237 342 R.C.S. VERSAILLES

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, la société de droit anglais SOUTH MIDLANDS COMMUNICATIONS LTD, dont le siège social est situé SM House, School Close, Chandler's Ford Industrial Estate, Eastleigh, SO53 4BY, immatriculée au registre des entreprises au Royaume Uni sous le n° 00603500, a en sa qualité d'associée unique de la société ASTEL COMMUNICATIONS, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et du Décret n°78-704 du 3 juillet 1978, alinéa 2, les créanciers de la société ASTEL COMMUNICATIONS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de VERSAILLES.
Pour avis,
201084

DISSOLUTIONS

"SCF BERTIN"

Société civile en liquidation
Au capital de 850 200 Euros
Siège social et de liquidation :
78112 SAINT GERMAIN EN LAYE
119, rue de Neauphle Fourqueux
493 940 951 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Thierry BERTIN, demeurant 119, rue de Neauphle Fourqueux, 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Dépôt au GTC de VERSAILLES.
200929

CUSTOMER SOCIAL CLUB

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
15, avenue de la République
877 980 813 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021. M. Valentin VAUCHELLES demeurant 15, avenue de la République, 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS VERSAILLES.
201143

CLÔTURES DE LIQUIDATION

CUSTOMER SOCIAL CLUB

Société par actions simplifiée
« En liquidation »
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
15, avenue de la République
877 980 813 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2021, les actionnaires ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur M. Valentin VAUCHELLES, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS VERSAILLES.
201144

GDSI

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège Social :
78690 LES ESSARTS LE ROI
38, rue du Maréchal Foch
412 484 032 R.C.S. VERSAILLES

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 novembre 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gérard DEWULF de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
201205

"SCF BERTIN"

Société civile en liquidation
Au capital de 850 200 Euros
Siège social et de liquidation :
78112 SAINT GERMAIN EN LAYE
119 rue de Neauphle Fourqueux
493 940 951 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de décisions en date du 30 septembre 2021, Monsieur Thierry BERTIN, demeurant 119, rue de Neauphle Fourqueux, 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE, associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation au 30 septembre 2021, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2021.

Radiation au greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.
200930

LOCATIONS- GÉRANCES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/12/2021,

La société VERTDECO, SARL au capital de 160 000 Euros, dont le siège social est situé Chemin Rural n°12 - 78114 MAGNY LES HAMEAUX, immatriculée sous le n° 434 141 826 RCS VERSAILLES, a confié en location gérance à :

La société PAPAVERTE, SAS au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est situé Chemin Rural n°12 - 78114 MAGNY LES HAMEAUX, en cours d'immatriculation au RCS VERSAILLES.

Un fonds de commerce d'entretien, vente et location de fleurs et plantes, aménagement de parcs et jardins, élagage des espaces verts et travaux de plantations intérieurs et extérieurs et conseils en décoration florale, sis et exploité Chemin Rural n°12 - 78114 MAGNY LES HAMEAUX, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022, renouvelable ensuite par tacite reconduction.
201150



Retrouvez dès
maintenant votre
Journal en ligne sur

www.jss.fr

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/12/2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Lille, le 31/12/2021, Dossier 2021 00044278, référence 5914P61 2021 A 10492.

La société **OSLO**, SAS au capital de 1 779 740 Euros, dont le siège social est situé 71, rue de la Cousinerie - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le n° 315 535 906, a vendu à :

La société **SYXPERIANE GROUP**, SAS au capital de 313 037 Euros, dont le siège social est situé 20, rue de la Villette - 69003 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 825 070 121,

Son fonds de commerce de « fourniture de services et applications informatiques en matière d'intégration, d'hébergement et IT », sis et exploité dans les établissements suivants :

- Local de Villeneuve d'Ascq, 71, rue de la Cousinerie - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ,

- Local de Haute Goulaine, 25 rue Georges Charpak - Parc d'activités de la Lande Saint Martin - 44115 HAUTE GOULAINÉ,

- Local de Brignais, 1&3, Route de Lyon - 69530 BRIGNAIS,

- Local de Bègles, 386 bis, boulevard Jean-Jacques Bosc - 33323 BEGLES CEDEX,

- Local de Conflans Sainte Honorine, 37 rue des Cayennes - 78700 CONFLANS SAINT-HONORINE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix global et forfaitaire de 15 300 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 23/12/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité aux lieux d'exploitation du fonds de commerce cédé et pour la correspondance au domicile du Séquestre, Maître Edouard THERET - 12, place Saint Hubert - 59000 LILLE, représenté par Mme Anne-Sophie LERICHE.

201120

Aux termes d'un acte authentique en date du 17/12/2021, reçu par Maître Céline SICARD, notaire à PARIS (75014) - 94, boulevard du Montparnasse,

Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître MAURRIC, Notaire à VELIZY-VILLACOUBLAY, assistant le Cédant,

La société **ROVITO**, SAS au capital de 50 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Esplanade du Traité de Rome - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, immatriculée sous le n° 810 400 515 RCS de VERSAILLES, a vendu à :

La société **NLBH**, SAS au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 9, rue Rouget de L'Isle - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, immatriculée sous le n° 902 110 022 RCS de NANTERRE,

Un fonds de commerce de « Restauration Italienne sur place et à emporter, épicerie fine italienne » sis et exploité à VELIZY-VILLACOUBLAY - (78140) 14 Esplanade du Traité de Rome.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 575 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 17/12/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance en l'Etude Maître Céline SICARD susnommé.

201051

Par acte SSP en date à PARIS du 03/01/2022 enregistré au SDE VERSAILLES le 10/01/2022 (Dossier 2022 00000452, Référence 7804P61 2022 A 00049), Madame Célia ZHANG, demeurant : 2 - 4, avenue du Général Leclerc, à l'angle du 20, avenue du Général de Gaulle - 78230 LE PECQ, immatriculée RCS VERSAILLES 824 751 291, a cédé à Monsieur Dany ZHANG, demeurant : 2 - 4, avenue du Général Leclerc, à l'angle du 20, avenue du Général de Gaulle - 78230 LE PECQ, en cours d'immatriculation au RCS VERSAILLES, le fonds de commerce de « CAFE - BAR - BRASSERIE - TABLETTERIE - BIMBELOTERIE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS », auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « AU RELAIS DE MONTECRISTO » sis et exploité : 2 - 4, avenue du Général Leclerc, à l'angle du 20, avenue du Général de Gaulle - 78230 LE PECQ, et ce, moyennant le prix de vente : 350 000 €. Jouissance : 03/01/2022, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

200924



CHARLEVILLE-MEZIERES
7 rue du Musée
03.24.52.62.51
charleville@jurilaw.com

Par acte SSP à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) en date du 05/01/2022, enregistré au SDE VERSAILLES (78) le 10/01/2022, dossier 2022 000000463, référence 7804P61 2022 A 00051, la SARL SHERPA EXPERTON, au capital de 10 000 euros, 8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY, 399 182 062, RCS VERSAILLES,

a cédé son fonds de commerce exploité au 8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY à la SARL EXPERTO RISK, au capital de 3 000 euros, 11 Grande Rue 08430 POIX TERRON, 753 393 818 RCS SEDAN, pour une activité de conception, réalisation et/ou distribution de produits d'aide à la décision.

Entrée en jouissance : 01/01/2022.

Prix : 36 000 euros.

Oppositions : dans les dix jours de la dernière en date des insertions à la société SHERPA EXPERTON, 8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY.

201066

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes d'un testament olographe en date du 25 juillet 2019, Monsieur Jean, Claude AGUERREBERRY, demeurant à ANDRESY (78570), 8, Sente des Fonceaux, né à LOUVECIENNES (78430), le 12 février 1933 et décédé à ANDRESY (78570) le 8 novembre 2021, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud GALIBER d'AUQUE, notaire à MAISONS-LAFFITTE (78600), 40, avenue de Longueil, le 10 janvier 2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78000) le 12 janvier 2022.

Il résulte dudit procès-verbal que le légataire remplit les conditions de saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Arnaud GALIBER d'AUQUE, notaire en charge de la succession, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

200960

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 juin 2011, Monsieur Philippe Jean PEUTEUIL, en son vivant retraité, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340) 4, rue Henri Prou. Né à VERSAILLES (78000), le 6 avril 1950. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à LE CHESNAY-ROQUENCOURT (78150) (FRANCE), le 24 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anastasia MITROCHINE, Notaire soussigné membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Olivier TYL, Sophie LEGOUZ, Anne-Laure de BONNIÈRES, Benoît de VULLIOD », titulaire des Offices Notariaux sis à VILLEPREUX (Yvelines) 16, rue Pasteur, et à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78112), Quartier de FOURQUEUX, 21, rue de Saint-Nom, le 16 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Benjamin SOUBISE, notaire à FALAISE, référence CRPCEN : 14037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

201073

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Patrice BRUERA, Notaire à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960), 17, rue des Tilleuls, CRPCEN 78149, le 30 décembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre : Monsieur Sylvain Marcel Emile MORIZE, plombier, né à VERSAILLES (78000), le 7 février 1965 et Madame Valérie Geneviève GUILLET, ingénier, née à SAINT-FORGET (78720), le 24 mars 2018, demeurant ensemble à SAINT-FORGET (78720) 19 rue de la Motte (France). Mariés à la mairie de SAINT-FORGET (78720) le 24 mars 2018 sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Thomas LABARRE, notaire à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320), le 2 mars 2018, régime non modifié depuis. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

200888

Suivant acte reçu par Maître Benoît de VULLIOD, notaire à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 21, rue de Saint Nom, le 11 janvier 2022,

Monsieur Yves Louis Marie GAINARD, ingénieur, et Madame Edwige Marie Emilienne GAUTHIER, ingénieur, demeurant ensemble à MAREIL-MARLY (78750) 7, chemin du Roi. Monsieur est né à DOUE-LA-FONTAINE (49700) le 21 janvier 1964, Madame est née à SAUMUR (49400) le 2 octobre 1964. Mariés à la mairie de LES ROSIERS-SUR-LOIRE (49160) le 6 juillet 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Ont aménagé pour l'avenir leur régime matrimonial de communauté d'acquêts par l'ajout d'une clause de préciput sur le logement de la famille au profit du conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte « d'huissier de justice » à Maître Benoît de VULLIOD, notaire à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 21, rue de Saint Nom (code CRPCEN 75361).

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

200877

Par acte authentique reçu le 06/01/2022, par Maître Alexandra EMSSELLEM, Notaire à VERNEUIL-SUR-SEINE (78480), 45 Grande Rue - Place Mendès France, M. Pierre Jacques LEGROS et Mme Catherine Marie Claude GUICHEMERRE, demeurant ensemble à VERNEUIL-SUR-SEINE (78480) 28, allée des Merisiers, mariés à la mairie de ARVEYRES (33500) le 18/06/1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître EMSSELLEM susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.

200878

Suivant acte en date du 13 janvier 2022 dressé par Maître Pierre LECOEUR, notaire en l'étude « MORIN LECOEUR RAVON, Notaires Associés » titulaire d'un Office notarial à VERSAILLES (78000) 12 Boulevard du Roi. Monsieur Thibaut Anne Marie Olivier CHARMEIL né le 29 novembre 1972 à PARIS 15^{ème} (75) et Madame Christine Marie Anne PINOT PERIGORD de VILLECHENON née le 20 septembre 1974 à CHAMBRAY-LES-TOURS (37), demeurant ensemble à VERSAILLES (78000) 8 bis rue Alexandre Lange. Mariés le 3 septembre 1999 à PARIS 16^{ème} arrondissement (75) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, sans contrat de mariage. Ont décidés d'aménager leur régime matrimonial en insérant une clause de préciput portant sur tous les fonds de commerce, tout établissement commercial, industriel, financier ou agricole exploité par les conjoints ou l'un deux directement ou indirectement, société, action ou part sociale permettant leur détention. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication chez Maître LECOEUR, notaire en l'étude « MORIN LECOEUR RAVON, Notaires Associés » titulaire d'un Office notarial à VERSAILLES (78000) 12 Boulevard du Roi, où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

201121

Suivant acte reçu par Maître Patrice SAMBAIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Patrice SAMBAIN, Anne-Laure REGARD & Adrien MIGNAN, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à NEAUPHLE LE CHATEAU (Yvelines), CRPCEN 78125, le 17 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Daniel Paul René GRAILLOT, retraité, et Madame Monique Alix GUERIN, retraitée, demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320) 6, allée des Rainettes.

Monsieur est né à PARIS 15^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75015) le 16 octobre 1950.

Madame est née à NEVERS (58000) le 25 février 1947.

Mariés à la mairie de VERSAILLES (78000) le 31 mai 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Tous deux de nationalité française.

Tous deux résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Le notaire.

201292



**SELARL MANTES EN YVELINES
NOTAIRES**

Suivant acte reçu par Me Céline JARROSSAY, notaire à MANTES-LA-JOLIE, le 14 janvier 2022, Monsieur Gérard André Louis MIANCE, retraité, et Madame Michèle Andrée Paulette DALLOIS, retraitée, demeurant ensemble à MANTES-LA-JOLIE (Yvelines) 52, avenue Paul Bert, mariés à la mairie de MANTES-LA-JOLIE (78200) le 30 avril 1960 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Paul LEROULEY, notaire à MANTES-LA-JOLIE, le 27 avril 1960, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente publication et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Céline JARROSSAY, notaire à MANTES-LA-JOLIE (78200), au 19, avenue Franklin Roosevelt.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de VERSAILLES.

201267

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date à WISSOUS du 13/01/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale :

GLE

Siège social : 10, allée de Verdun et Anciens Combattants, 91320 WISSOUS.

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, de droits immobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Michael BENAÏM, 10, allée de Verdun et Anciens Combattants, 91320 WISSOUS.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY.

201004

Aux termes d'un Acte SSP en date du 11/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MLDOA TRANSPORTS ET COMMISSIONNAIRE

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet social : le transport de marchandises, de déménagement et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de plus de 3.5 tonnes de PMA. Le transport de marchandises, de déménagement et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes de PMA. Commissionnaire de transport. La location de matériels de transports routiers les prestations de services se rapportant aux opérations de transports routiers, l'achat la vente de produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transports routiers.

Siège social : 18, avenue des Sablons, 91350 GRIGNY.

Capital : 19 000 Euros.

Présidence : MADA Mourad demeurant 18, avenue des Sablons 91350 GRIGNY.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Admission et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

201058

Vos devis en ligne sur le site :
www.jss.fr

Aux termes d'un acte SSP du 17 janvier 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CHUPA

Objet : acquisition, vente, gestion, location de tous biens immobiliers bâtis et/ou non bâtis en France ou à l'étranger ; Toutes opérations se rattachant à cet objet.

Siège social : 7, rue des Ecoles – 91650 Breux-Jouy.

Capital : 1 000 euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. D'EVRY.

Cession de parts : Clauses d'agrément pour cession à des tiers.

Gérance : Est désignée gérante : Madame Sandrine Flores, demeurant 7, rue des Ecoles – 91650 Breux-Jouy.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS D'EVRY.

201187

Aux termes d'un ASSP du 17/11/2021, Il a été constitué une SASU dénommée :

PROTEINE SHAKE

Objet : Vente d'accessoires sportifs, vente complément alimentaire sportifs.

Siège social : 68 rue Jean Corringier 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE.

Capital : 500 euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S D'EVRY.

Cession d'actions : libre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

Président : Mr LAAYATI Abdelouahd, 68 rue Jean Corringier 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE.

201286

MODIFICATIONS

SOCIÉTÉ TECHNIQUE POUR L'ENERGIE ATOMIQUE

SA au capital de 22 139 600 Euros

Siège social :

91190 VILLIERS LE BACLE

Route de Saint-Aubin

Lieudit Les Hautes Rives

722 045 879 R.C.S. EVRY

Aux termes des délibérations du CA en date du 17/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur représentant les salariés M. Yann NOUGUIER demeurant Résidence le Ronsard 84120 PERTUIS, en remplacement de Mme Sandra BRISSON. Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

200935

VARGUS FRANCE

SARL au capital de 650 000 Euros

Siège social :

92350 LE PLESSIS-ROBINSON

18/20, avenue Edouard Herriot Immeuble

le Carnot Hall 9

383 385 069 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 12/11/2021, le siège social a été transféré au 12, avenue de Norvège - 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, avec effet à compter du 18/10/2021.

L'objet et la durée restent inchangés et le Gérant, M. Harry EHRENBURG demeurant Chlingenstrasse 16, 6340 Baar (Suisse).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS d'EVRY.

200925

TA-CO-1

SAS au capital de 10 000 Euros

Siège social :

91190 VILLIERS LE BACLE

Lieudit Les Hautes Rives

833 731 953 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'associé unique le 15/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Présidente à compter du 01/01/2022, Mme Patricia SANCE demeurant 16, rue Jeanne Hachette 75015 PARIS, en remplacement de M. Benoit DESFORGES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

200928

UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS HOLDING

SAS au capital de 33 897 600 Euros

Siège social :

91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

10, avenue du Québec

Bât Charmille Parc Silic

407 675 958 R.C.S. EVRY

Par lettre en date 26/11/2021, Mme Martine BONNEAU a présenté sa démission de ses fonctions de Membre du directoire, à compter du 01/01/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

200967

M.F.E.

SAS au capital de 157 000 Euros

Siège social : 91420 MORANGIS

8, avenue Gay Lussac

450 453 741 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AG en date du 07/01/2022, il a été pris acte de la fin du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, la société IN EXTENSO PROVENCE, et M. Frédéric MAZEL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

201081

HELIOS BUSINESS

SAS au capital de 10 000 Euros

Siège social :

91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

15, rue Maurice Barrès

883 145 260 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Jean NAHRA demeurant 23, avenue de la Princesse 91390 MORSANG SUR ORGE, en remplacement de M. Walid NAHRA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.

201232

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



**OFFRE
ET DEMANDE D'EMPLOI**

Le Journal Spécial des Sociétés paraît :

le mercredi et le samedi

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



DISSOLUTIONS

SJP SERVICES

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social :
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
28, rue Gambetta
389 117 060 R.C.S. EVRY

Aux termes d'un Acte authentique reçu le 16/12/2021 par Me Didier MARIE, Notaire à PARIS (8ème), 104, rue du Faubourg Saint-Honoré, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Mme Hélène Ribet demeurant 28, avenue Gambetta – 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.
201136

CLÔTURES DE LIQUIDATION

EXPOSON

SARL en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91540 MENNECY
16, boulevard Charles de Gaulle
Creapole 2
838 517 886 R.C.S. EVRY

Par décision de l'associé unique le 03/01/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de EVRY.
201048

NORSLON

SAS en liquidation
au capital de 5 000 Euros
Siège social :
91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE
21, rue des Tourterelles
850 873 597 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de EVRY.
201086

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS du 03/01/2022 enregistré au SDE ETAMPES le 10/01/2022 (Dossier 2022 00000520, Référence 9104P61 2022 A 00045), Monsieur Franck, Elio, Claude MATTUZI, demeurant : 15, rue Auguste Renoir – 77000 LA ROCHETTE, immatriculé RCS EVRY 535 101 273, a cédé à Madame Zoé, Fang XUE et son époux Monsieur Xianchao JI, demeurant ensemble : 12, allée des Eiders – 75019 PARIS, Madame Zoé, Fang JI sera immatriculée au RCS EVRY, le fonds de commerce de « JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX – DIFFUSEUR PRESSE – LIBRAIRIE – CADEAUX – CONFISERIE – PMU » auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « TABAC PRESSE LE BELLEVUE » sis et exploité : 30-32, avenue de Brétigny – 91240 SAINT-

MICHEL-SUR-ORGE, et ce, moyennant le prix de vente : 440 000 €. Jouissance : 03/01/2022, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité en l'Etude de la SELARL HDJ 91, Huissiers de Justice sis : 9, boulevard de Bretagne – 91165 LONGJUMEAU CEDEX, et pour la correspondance auprès de Maître Alexandra Marinakis – Cabinet MADE AVOCATS situé : 5, Villa de Guelma – 75018 PARIS.
200915

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 décembre 1994, Monsieur René Marius LAUSSIER, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (91250) 9, rue Jean de la Fontaine. Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 26 janvier 1928. Veuf de Madame Jeannine LEROY et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Réside au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (91250), le 11 novembre 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique PEYRAT, Notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (Essonne), 78, avenue Jean Jaurès, le 23 décembre 2021.

Maître Véronique PEYRAT, notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (Essonne), 78, avenue Jean Jaurès, a reçu le 17 janvier 2022, un acte contenant reconnaissance de la saisine du légataire universel, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Véronique PEYRAT, notaire à SAVIGNY SUR ORGE, dans le mois suivant la réception par le greffe des expéditions du procès-verbal d'ouverture du testament et de l'acte de reconnaissance de la saisine du légataire universel.
201164

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date du 27 décembre 2021 de la société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **VIA-C1**
Siège : 26, quai Charles Pasqua - 92300 LEVALLOIS-PERRET.
Capital social : 10 000 Euros.

Objet : La Société a pour objet de promouvoir et de développer l'offre de services logistiques et de transport de fret au niveau national et international, de s'assurer de la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe SNCF en la matière, de développer les synergies nécessaires et, à cet effet, de : créer des sociétés, groupements ou autres structures poursuivant de telles activités ou des activités complémentaires ou connexes ; détenir ou gérer des participations en France ou à l'étranger dans des sociétés, groupements ou structures poursuivant lesdites activités ; contrôler et coordonner l'activité des sociétés, groupements ou structures susmentionnés ; établir des relations avec les entreprises et opérateurs des secteurs concernés, étudier les actions à engager, poursuivre les négociations correspondantes et assurer le suivi des opérations ; et, généralement, conclure tous contrats et réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant aux objets ci-dessus spécifiés.
Durée : 99 ans.

Cession des actions : Les actions sont librement cessibles.

Admission aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : Monsieur Charles PUECH d'ALISSAC, demeurant 103, rue La Fayette – 75010 PARIS.

Commissaire aux comptes : Titulaire : PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT, 63, rue de Villiers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - 672 006 483 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

200986

Pour avis.

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **OPALE**
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Conseil et assistance en ingénierie territoriale dans le cadre d'opérations immobilières, conseil et assistance dans l'étude, le suivi et l'avancement des projets, facilitateur d'affaires.
Siège social : 6, rue de Meudon, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.
Capital : 1 000 Euros.

Présidence : MANZANO épouse CHAPELLE Laurence demeurant 6, rue de Meudon 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
200993

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 04 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS.

Dénomination : **KEL'CERAM**
Capital : 100 Euros.
Siège social : 33, rue Louis Pasteur - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

- L'exploitation d'un laboratoire de prothésiste dentaire, La fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire dont notamment la fabrication de dents artificielles, bridges etc., fabriqués en laboratoires dentaires.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités.

- Et généralement, tous opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le président : Madame Kelly EDERY, demeurant au 33, rue Louis Pasteur, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.
Immatriculation au R.C.S. de Nanterre.
201017

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître VOISIN-CHAUSSADE JULIE, notaire au 42, rue Vignon 75009 PARIS, le 07/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI ETOILE**
Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente – exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 119, rue de Longchamp, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Capital : 1 000 Euros.
Gérance : EL-BAZ Joceline demeurant 119, rue de Longchamp 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
200948

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/01/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALMAS FAISSAL**
Objet social : Chauffeur VTC.
Siège social : 4, rue de l'île de France, 92140 CLAMART.

Capital : 1 500 Euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANTERRE.

Président : Monsieur ALMAS FAISSAL, demeurant 4, rue de l'île de France, 92140 CLAMART.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées et il dispose d'un nombre de voix égal celui des actions ordinaires qu'il possède.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.
ALMAS FAISSAL.
201070

LANDEA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
34, rue Diderot

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ISSY LES MOULINEAUX du 11 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.
Dénomination : LANDEA
Siège : 34, rue Diderot, 92130 ISSY LES MOULINEAUX. **Durée** : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 5 000 euros.
Objet : Conseil en stratégie pour entreprises, filières et territoires, data sciences, durabilité, mobilisation et appui à l'action. Nous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Madame Marie-Laetitia HELLUY demeurant 34, rue Diderot, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE. POUR AVIS, Le Président.
201068

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 janvier 2022 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination : Joonam Partners
Siège : 92, avenue du Général de Gaulle – 92800 PUTEAUX.
Objet : En France et à l'étranger : Le conseil en marketing et communication aux entreprises. La conception, le développement et le déploiement de campagnes publicitaires sur tout support média et hors-média. La production et/ou l'organisation d'appels d'offre en vue de produire tous supports de communications (film, print, message radio, dépliant, bannière web, goodies, etc.). L'organisation d'expositions, d'événements culturels ou non. Le développement / production du contenu audiovisuel. La traduction de tous supports écrits ou non. L'édition et la diffusion de périodiques.
Capital : 10 000,00 Euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Président : Madame Ibelle AZODI demeurant 92, avenue du Général de Gaulle, 92800 PUTEAUX.
Admission aux assemblées : personnellement ou représenté par un associé tiers.
Clause d'agrément : agrément des associés statuant en AGE.
La Société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
201021

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination :

KONFUKING

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Vente à distance de vêtements.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros.
Cession d'actions et agrément : Agrément de l'assemblée générale.
Siège social : 6, rue des Bateliers, 92110 Clichy.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Yurong Wang demeurant Chippingxian Fengtunzhen Luanzhuangcun 056 Hao Shandongsheng CHINE.
La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
200941

Par acte sous seing privé en date du 11/01/2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

SCCV RIXHEIM DEVELOPPEMENT

Forme : Société civile de construction-vente.
Capital : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.
Siège social : 123, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Objet : L'acquisition de terrains bâtis ou à bâtir, en vue de procéder ou de faire procéder à la construction, l'édification, la rénovation, la transformation, de tous types d'immeubles quels qu'ils soient et quelle que soit leur destination, et notamment d'immeubles à usage de logements et de bureaux sur la commune de Rixheim (Haut-Rhin), en vue de la vente en totalité ou par fractions desdits immeubles.

Gérance : DUVAL DEVELOPPEMENT EST, SAS au capital de 310 500 €, dont le siège social est 7/9, rue Nationale - 92100 Boulogne-Billancourt, ayant pour numéro unique d'identification 829 020 320 RCS Nanterre, représentée par DUVAL DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 50 000 000 €, dont le siège social est 7-9 rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt, ayant pour numéro unique d'identification 408 723 187 RCS Nanterre, représentée par Eric DUVAL, Président, domicilié 7, rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt.
Immatriculation : RCS de NANTERRE.
201184

Par acte SSP du 18/01/2022, il a été constitué une S.A.S. dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : VIFYRA
Siège : 47, avenue Henri Ginoux – 92120 Montrouge.
Durée : 99 ans - Immatriculation au R.C.S. de Nanterre.
Capital : 1 000 €.
Objet : Toutes études, conseils, services, représentations, assistance, prestations aux sociétés et entreprises. L'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, agricoles, financières, mobilières ou immobilières. La création, l'acquisition, la fourniture, la location, la gestion ou l'exploitation de tous biens ou valeurs.
Président : M. Swann REDSLOB, demeurant 29, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge.
201242

Par acte sous seing privé, en date du 14 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAGRAAE
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 100, avenue de la Marne 92120 Montrouge.
Objet :
- Exploitation de tout fonds de commerce de débit de boissons, restauration, restauration rapide, vente à emporter ;
- Organisations de réceptions, soirées, séminaires.
Durée : 99 ans.
Capital : 900 euros.
Président : La société AGR Corp, sise 100, avenue de la Marne à Montrouge (92120).
Directeur Général : Sofiene Bakir, domicilié au 43, rue Froidevaux à Paris (75014).
Transmission des actions : Soumises à agrément.
L'immatriculation sera faite au RCS de NANTERRE.
201266

Aux termes d'un acte sous seing privé à Paris, en date du 24/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

SCI HPATRIMOINE

Forme sociale : Société civile immobilière.
Siège social : 47, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.
Objet social : La société a pour objet dans tous pays :
- l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles et biens et droits immobiliers ou parts de sociétés civiles immobilières, ainsi que tous biens mobiliers tels notamment que parts, actions, obligations, etc.
Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 € chacune.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS.
Gérant – Associé :

• HCAPITAL, SAS au capital de 345 000 €, enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 882 583 180, sise 47, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par son Président, M. Yoni HADDAD,
Associé :
• Madame Jennifer SAINE, épouse HADDAD, demeurant 47, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.
Immatriculation de la Société au RCS de NANTERRE.
201258

Aux termes d'un ASSP en date du 13/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVEC ELOQUENCE

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Production et animation d'événements, formation à la prise de parole en public, accompagnement éditorial.
Siège social : 20, rue de la Platrière, 92140 CLAMART.
Capital : 6 000 €.
Présidence : PALLÉE Christophe demeurant 20, rue de la Platrière 92140 CLAMART.
Cession d'actions : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
201223

TRANSFORMATIONS

EFFARIS

Société Civile au capital de 500 000 Euros
Siège social : 92220 BAGNEUX
5, rue du Colonel Fabien
829 554 757 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

En conséquence de cette transformation, il a été mis fin au mandat de gérant de M. Philippe PERDRIX, qui est nommé président de la Société sous sa nouvelle forme.
L'objet social de la Société a été étendu afin de permettre à cette dernière d'exercer les activités d'administration des entreprises, de mandataire social et de rendre des prestations de services au profit de ses filiales et participations.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
200883

ABONNEZ-VOUS A NOTRE JOURNAL

MODIFICATIONS

MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

Charles Jourdan 1921

SAS au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 92310 SEVRES
30, rue Troyon
510 783 343 R.C.S. NANTERRE

Le 30/12/2021, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du même jour, le capital social a été augmenté de 3 000 000 € par l'émission de 30 000 actions, pour le porter à 1 000 000 € à 4 000 000 €. Les articles 6 – Apports - et 7 - Capital social - des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Président.

201221

2018 MOLLIEU 14

SC au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
14, rue Mollieu
838 043 727 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 25/07/2019 par Maître Frédéric BEHIN, Notaire à PARIS 7^{ème}, 20, avenue Rapp, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 10 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201022

CONSEIL Y K A INVEST

SAS au capital de 5 673 475 Euros
Siège social : 92380 GARCHES
82, rue de Suresnes
853 671 238 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 13/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 82, rue de Suresnes - 92380 GARCHES au 23/27, boulevard Vital Bouhot - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE à compter du 24/11/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201036

BONITASOFT

Société Anonyme
au capital de 170.871,25 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
76, boulevard de la République
512 854 514 R.C.S. NANTERRE

Le Conseil d'administration du 15/12/2021 a décidé de transférer le siège social au 1, place Paul Verlaine 92100 Boulogne-Billancourt à compter du 14 janvier 2022. L'article 4 des statuts a été modifié.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
200886

BROCELIANDE

SCI au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
30, rue des Sazières
829 349 554 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 27/12/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 7 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201248

IDEM SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 80 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
7, place Jules Guesde
410 914 840 R.C.S. NANTERRE

Le 01/12/2021, l'associé unique a nommé aux fonctions de Cogérante de la Société Mme Isabelle PARSY, demeurant 59 bis, rue Berthier - 78000 VERSAILLES, à compter du même jour, pour une durée non déterminée.

200958

LA FAYETTE 16

Société Civile
au capital de 180,00 Euros
Siège social : 92340 BOURG-LA-REINE
14 rue Pierre Langlade
432 513 091 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 08/11/2021, il a été décidé de nommer M. Etienne ESCARGUEIL demeurant à BOURG-LA-REINE (92340), 14 rue Pierre Langlade, et Mme Aurélie VANDERHEYDEN, demeurant à SCEAUX (92330), 18 avenue Diderot, en qualité de co-gérants.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

200963

SOFALI

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
23/25, rue Jean-Jacques Rousseau
499 149 888 R.C.S. PARIS

Sur décision du Président en date du 17/12/2021, le siège social est transféré du 23/25, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris au 93, avenue Marceau, 92400 Courbevoie à compter du 17/12/2021.

Président : M. Soufiane BOUHALKHA, 39, avenue Gallieni - 92400 Courbevoie.
Mentions seront faites aux RCS de NANTERRE.

200916

MIMOSA CAPITAL

SAS au capital de 1 101 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49, rue de Ponthieu Lot 41
882 699 747 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 17/12/2021, conformément aux statuts, les associés ont décidé de transférer le siège social du 49, rue de Ponthieu Lot 41, 75008 Paris au 93, avenue Marceau - 92400 Courbevoie à compter du 17/12/2021.

Président : M. Soufiane BOUHALKHA, 39, avenue Gallieni - 92400 Courbevoie.
Mentions seront faites aux RCS de NANTERRE.

200917

GCC INNOVATION & DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
44, avenue Georges Pompidou
Immeuble Le Wilson
842 568 800 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16/12/2021 et de celles du Président en date du 04/01/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 100 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

200829

SCI 14 RUE PONCELET

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
1 bis, boulevard Richard Wallace
390 624 062 R.C.S. NANTERRE

Suivant ordonnance rendue le 22 décembre 2021, par le Président du Tribunal Judiciaire de NANTERRE, la SELARL AJRS, sise 8, rue Blanche 75009 PARIS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, a été désignée mandataire ad hoc chargé de « se constituer séquestre des 80 parts de la SCI 14 RUE PONCELET (RCS Nanterre n°390 624 062) appartenant à Madame Valérie SEGAL épouse EL BAZE (parts n°1 à 80) revendiquées par Monsieur Gérard EL BAZE sur le fondement d'une "convention de portage" datée du 1^{er} mars 1993 en l'attente d'une décision judiciaire définitive tranchant les contestations relatives à la validité de cette convention et la légalité du transfert desdites parts ou en présence d'un accord de nature transactionnel signé entre les parties et mettant fin au litige sur la propriété des parts sociales ».

Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

200868

TRANSDEV PARK SERVICES

SAS au capital de 214 325 Euros
Siège social :
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
69-73, boulevard Victor Hugo
488 990 151 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : TPS Indigo.

- Il a été décidé de nommer en qualité de président M. Marc WENCEL demeurant 63, rue Chaptal 92300 LEVALLOIS-PERRET, en remplacement de M. Edouard HENAUT et de nommer en qualité de directeur général M. Frédéric DEMAZEAU demeurant 13 ter, rue Alexis Bouvier 92500 RUEIL-MALMAISON, ancien directeur général délégué.

- Il a été décidé de transférer le siège social au 1 place des degrés Tour Voltaire 1 - 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de BOBIGNY. Immatriculation au RCS de NANTERRE.

201013

SHOOT AGAIN PRODUCTIONS

SAS au capital de 7 700 000,08 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
60, rue Marcel Dassault
353 551 831 R.C.S. NANTERRE

L'AG du 10/12/2021 a réduit le capital de 5 695 335,58 € pour le ramener à 2 004 664,50 € par réduction du pair et modifié l'article 5 des statuts.

201007

MOVE UP SOLUTIONS

SAS au capital de 3 273 446 Euros
Siège social : 92230 GENNEVILLIERS
27-29, avenue des Louvresses
824 400 410 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 31/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 3 987 446 Euros, puis de réduire le capital social pour le ramener à 100 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

201056

LE ROUGE FRANÇAIS

SAS au capital de 12 462 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
27 bis, rue Voltaire
853 688 430 R.C.S. NANTERRE

Modification

Aux termes d'une décision collective des associés du 04/12/2021 et sur constatation du certificat du dépositaire des fonds établi le 04/01/2022 et d'une décision du président du 04/01/2022, le capital social a été augmenté par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 68 euros, pour être porté de 12 462 euros (ancienne mention) à 12 530 euros (nouvelle mention). Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés corrélativement.

Pour avis.

200881

VISAG HOLDING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 006 Euros
Siège social : 92310 SEVRES
7, avenue de l'Europe
824 416 119 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2021, il a été pris acte de la démission de ses fonctions de Directeur Général de Madame Sandra RICIGNUOLO à compter du 20 décembre 2021 et de ne pas la remplacer.

200933

PIUBELLA ESTATE

SNC au capital de 10 000 Euros
Siège social :
78170 LA CELLE SAINT-CLOUD
4, rue Couturier
808 133 177 R.C.S. VERSAILLES

Le 03/01/2022, l'AGE a transféré le siège au 01/01/2022, au 30, avenue Edouard Belin 92500 RUEIL-MALMAISON.

Gérant - Associé : Olivier CAIX, 4, rue Couturier 78170 La Celle Saint-Cloud.

Associé : Pauline CAIX, 9, rue Bastiat 78100 ST GERMAIN EN LAYE.

Mention au RCS de VERSAILLES et NANTERRE.

200934

GROUPE MAISONS DE FAMILLE

SA au capital de 67 023 636 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
1, place Victor Hugo
493 488 571 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 23/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 67 971 888 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

201011

CX ESTATE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social :
78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD
4, rue Couturier
902 100 460 R.C.S. VERSAILLES

Le 03/01/2022, l'AGE a transféré le siège au 01/01/2022, au 30, avenue Edouard Belin 92500 RUEIL-MALMAISON.

Objet : Acquisition, cession, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Mention au RCS de VERSAILLES et NANTERRE.

200907

TRANSDEV**PARK RAMBOUILLET**

SAS au capital de 140 000 Euros
Siège social : 93400 SAINT OUEN
69-73, boulevard Victor Hugo
808 606 115 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : INDIGO INFRA RAMBOUILLET.

Il a été décidé de nommer en qualité de président M. Xavier COLLEAU demeurant 44, rue du Chemin Vert 75011 PARIS, en remplacement de M. Frédéric DEMAZEAU.

Il a été décidé de transférer le siège social du 69-73, boulevard Victor Hugo - 93400 SAINT OUEN à Tour Voltaire - 1, place des Degrés - 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.

L'objet et la durée restent inchangés. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS de NANTERRE.

201170

PROMONTORIA MMB

SAS au capital de 1 000 000 Euros
Siège social :
92063 PARIS LA DEFENSE CEDEX
20, avenue André Prothoin
TOUR EUROPLAZA
820 982 619 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du PV de constatation des Décisions de l'associé unique prises par consultation par correspondance le 24.12.2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 59 000 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

200965

EVOLERIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 527 000 Euros
Siège social : 92310 SEVRES
7, avenue de l'Europe
Centre d'Affaires Sèvres Europe Haut
971 135 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président, la société VISAG HOLDING, SAS au capital de 20 006 €, dont le siège social est situé 7, avenue de l'Europe 92310 SEVRES, identifiée au SIREN sous le numéro 824 416 119 et immatriculée au RCS de Nanterre, représentée par son Président Monsieur Anthony CELTON aux fonctions de Président en remplacement de Madame Sandra RICIGNUOLO, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

200923

MEDIAPOST HOLDING

SAS au capital de 64 446 670 Euros
Siège social : 92120 MONTRGOUGE
17, rue de la Vanne
493 375 703 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 06/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de membre du Comité d'Orientation, M. Emmanuel MONTOYA demeurant 20, rue Milton 75009 PARIS, en remplacement de Mme Nathalie COLLIN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

201149

ACM

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78400 CHATOU
24, avenue de la Faisanderie
752 963 074 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 01/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social : 24, avenue de la Faisanderie 78400 CHATOU au 3 bis, rue Carnot 92500 RUEIL-MALMAISON et ce, à compter du 01/01/2022. L'objet demeure : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, la propriété, la mise en valeur, la transformation, aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et emprunter les deniers nécessaires à ces acquisitions. La durée reste fixée à 99 ans. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.
201207

"PROMOCEAN FRANCE"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 030 303 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
28, rue Jacques Ibert
572 148 625 R.C.S. NANTERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 novembre 2021 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU, et de nommer, en remplacement, Monsieur Emmanuel BENOIST, né le 14 février 1975 à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93), domicilié 63, rue de Villiers 92208 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue dans l'année 2027.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

201115

"PROMOCEAN FRANCE"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 030 303 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
28, rue Jacques Ibert
572 148 625 R.C.S. NANTERRE

Statuant par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

201116

PRO COURSE

SASU au capital de 13 600 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
6, rue des Bateliers
843 574 054 R.C.S. NANTERRE

Par A.G.E. du 15/01/2022, il a été décidé à compter de ce jour de modifier dans l'objet les activités de transport L'objet social devient : transports de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs, destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules de tout tonnage.
201203

SODILAC

SAS au capital de 33 601 408 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
68, rue de Villiers
689 801 470 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 31/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Ghislain ERHMANN demeurant 16 villa Emile Meyer 75016 PARIS, en remplacement de M. Joris BERTRAND, à compter du 01/01/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201031

BREMWAYS

SARL au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
77, rue La Boétie
829 265 412 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10B, rue Escudier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

L'objet et la durée restent inchangés. Le gérant demeure M. ROBOT Thibaut.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.
201079

AIR FLUX CONCEPT

SAS au capital de 15 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
156, rue de Suresnes
534 828 629 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 15/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 14, impasse des Hulins 27920 ST PIERRE DE BAILLEUL.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'EVREUX.
201152

SAS GHK

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92380 GARCHES
13, avenue du Maréchal Joffre
752 219 592 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 17/01/2022 il a été décidé de transférer le siège social du 13, avenue du Maréchal Joffre à GARCHES (92380), au 12, rue Sylvain Vigneras à GARCHES (92380) et ce à compter rétroactivement du 03/12/2021.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société est immatriculée au RCS de NANTERRE.
201191

COVILA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78400 CHATOU
24, avenue de la Faisanderie
814 704 540 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 01/01/2022 a décidé de transférer le siège social du 24, avenue de la Faisanderie 78400 CHATOU, au 3 bis, rue Carnot 92500 RUEIL-MALMAISON et ce à compter du 01.01.2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. M. Vincent LAPRAS demeurant 3 bis, rue Carnot 92500 RUEIL-MALMAISON, demeure Gérant.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.
201204

SOCIETE DU PARC

HOTEL DE VILLE D'ASNIERE

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social :
92600 ASNIERES SUR SEINE
2, place Aristide Briand
528 493 364 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Xavier COLLEAU demeurant 44, rue du Chemin Vert 75011 PARIS, en remplacement de M. Frédéric DEMAZEAU.

Il a été décidé de transférer le siège social du 2, place Aristide Briand - 92600 ASNIERES SUR SEINE à Tour Voltaire - 1, place des Degrés - 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201168

AIRE NOUVELLE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social :
92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX
1, place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche
824 810 493 R.C.S. NANTERRE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2021, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 9 500 000 euros, puis de la réduire pour le ramener à la somme de 100 000 euros. Le capital social est en conséquence désormais fixé à 100 000 euros, et est divisé en 100 000 actions de 1 euro chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.
200908

TRANSDEV PARK LAVAL

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 53000 LAVAL
29, rue du Val de Mayenne
788 562 411 R.C.S. LAVAL

Par décisions de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : Indigo Infra Laval.

Il a également été décidé de nommer en qualité de président M. Xavier COLLEAU demeurant 44, rue du Chemin Vert 75011 PARIS, en remplacement de M. Frédéric DEMAZEAU.

Il a été décidé de transférer le siège social du 29, rue du Val de Mayenne - 53000 LAVAL au Tour Voltaire - 1, place des Degrés - 92800 PUTEAUX.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de LAVAL.
Immatriculation au RCS de NANTERRE.
201218

DOME

Société par Actions Simplifiée
au capital de 854 000 Euros
Siège social : 92230 GENNEVILLIERS
27-29, avenue de Louvresses
Zac des Louvresses
819 679 457 R.C.S. NANTERRE

Par délibération en date du 29/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201082

HBF SAS

SAS au capital de 300 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
15, rue de Vanves
483 379 178 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 30/09/2021, il a été décidé de :

- prix acte de la fin du mandat de directeur général, M. Jacques BLANC ;
- nommer en qualité de directeur général délégué Mme Karen SEWELL demeurant 14 Wheatlands Road, Harrogate NORTH YORKSHIRE HG2 8AZ, (Royaume-Uni).

Par Décision de l'Associé Unique en date du 09.12.2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 5 400 000 €, puis réduit pour être ramené à la somme de 300 000 €.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201237

MÉDIPARK

SAS au capital de 211 332 Euros
Siège social : 93400 SAINT OUEIN
69-73, boulevard Victor Hugo
535 180 939 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de SAS M. Pierre BONNABAUD demeurant 210, avenue de Toulon 13010 Marseille 10, en remplacement de M. Frédéric DEMAZEAU.

Il a également été décidé de transférer le siège social du 69-73, boulevard Victor Hugo - 93400 SAINT OUEIN au Tour Voltaire - 1, place des Degrés - 92800 PUTEAUX.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de BOBIGNY.
Immatriculation au RCS de NANTERRE.
201244

GOODHABITZ FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 25 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
54, rue de Londres
815 308 119 R.C.S. PARIS

Le 01.01.2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 54, rue de Londres, 75008 PARIS au 36, rue Raspail 92300 LEVALLOIS-PERRET et ce à compter du 01.01.2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Franken Maarten Laurens, demeurant Dr. Schaeppmanlaan 8 56111 Mj Eindhoven (Pays-Bas), demeure Président.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.
201041

DUVAL DEVELOPPEMENT

OCCITANIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 550 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
7-9, rue Nationale
523 910 719 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision du Président du 28/10/2021, sur délégation de compétence de l'associé unique du 27/10/2020, il a été constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 27 500 €, pour le porter de 550 000 € à 577 500 € par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste « Report à nouveau » et par création de 2 750 actions nouvelles de 10 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
201255

MARQUENTERRE

SAS au capital de 4 375 440 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
96, avenue du Général Leclerc
804 663 425 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés prise par acte unanime du 30/11/2021, il a été pris acte de la fin du mandat de directeur général de Mme Anne Sophie HUE DESARBRES. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

201069

NOKITE

SARL au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
77, rue de la Boétie
829 265 859 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de transférer 10B, rue Escudier - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

201227

GROUPE MAISONS DE FAMILLE

SA au capital de 67 971 888 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
1, place Victor Hugo
493 488 571 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du CA en date du 10/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Julien SAMSON demeurant 39, rue de Monac 31280 MONS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

201236

GIOTTO-SOFT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
12, rue Besson
895 365 633 R.C.S. NANTERRE

Le 28/12/21, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 12, rue Besson, 92700 COLOMBES au 42-44, rue Bricka, 06160 ANTIBES à compter du 01/01/22, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.

201251

ALJUMANHO

Société Civile au capital de 10 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
43 bis, boulevard Victor Hugo
752 227 314 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 04/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 2, rue Chartran 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

201059

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

RÉALISATIONS DE FUSION

VMLY&R France

SAS au capital de 595 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
57-57 bis, rue de Villiers
642 016 778 R.C.S. NANTERRE
(Société absorbante)

Et

GEOMETRY

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
32-34, rue Marbeuf
404 735 201 R.C.S. PARIS
(Société absorbée)

Ont établi en date du 01/12/2021 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société GEOMETRY par la société VLMY&R France. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de NANTERRE le 2/12/21 pour l'absorbante et au Tribunal de commerce de PARIS LE 02/12/21 pour l'absorbée.

L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC du 7 décembre 2021 N°237 A annonce n° 1602 et BODACC du 7 décembre 2021 N°237 A annonce n° 2273 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236- 6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 07/01/2022. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la société GEOMETRY.

Pour avis et mention.

200979

ORPEA

Société Anonyme
au capital de 80 800 093,75 Euros
siège social : 92813 PUTEAUX Cedex
12, rue Jean Jaurès
401 251 566 R.C.S. NANTERRE
(Société absorbante)

RESIDENCE PAUL ET LISA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 105 001 Euros
siège social : 92813 PUTEAUX Cedex
12, rue Jean Jaurès
429 635 907 R.C.S. NANTERRE
(Société absorbée)

Aux termes du projet de traité de fusion en date du 19 novembre 2021 prévoyant l'absorption de la société RESIDENCE PAUL ET LISA par la société ORPEA, déposé le 23 novembre 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour les sociétés absorbante et absorbée, et publié au BODACC le 26 novembre 2021,

- En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce prévoyant la dispense pour les sociétés, absorbée et absorbante, de décisions des actionnaires et associés de chacune des sociétés pour approuver l'opération de fusion,

- En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce,

- Du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante,

La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation, et ce à compter du 27 décembre

2021. Conformément aux dispositions convenues, la fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE pour la société ORPEA. La société RESIDENCE PAUL ET LISA sera radiée au RCS de Nanterre.

201156

TRANSMISSION UNIVERSEL DE PATRIMOINE

"FIDUCIAIRE DELMAS"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
4, place Maurice Gunsbourg
510 452 139 R.C.S. NANTERRE

Par décision du 24 décembre 2021, la société « NAHUM EXPERTISES », Société par actions simplifiée au capital de 96 000,00 euros, ayant son siège social 37, rue de Courcelles (75008) PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le N° B 501 637 557, associée unique de la société « FIDUCIAIRE DELMAS », a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NANTERRE.

POUR AVIS, Le Président.

200949

WORLD CAR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
77, rue Rouget de l'Isle
794 593 103 R.C.S. NANTERRE

Le 31/12/21, la société F.A.N, EURL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 77, rue Rouget de l'Isle 92150 SURESNES, immatriculée au RCS sous le numéro 794 592 295 RCS NANTERRE a, en sa qualité d'associée unique de la société WORLD CAR, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NANTERRE.

201137

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



LOCATION - VENTE

DISSOLUTIONS

FINANCIERE SAINT BRIAC

SAS au capital de 100 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
82, boulevard du Général Koenig
Péniche Garonne
808 631 394 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Frédéric JOUENNE demeurant 82, boulevard du Général Koenig, Péniche Garonne, 92200 NEUILLY SUR SEINE, et M. Pierre KHOURY demeurant 2, place Charles Fillion, 75017 PARIS, ont été nommés en qualité de liquidateurs. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

200974

MEUDON-MANSART

SCCV en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
1, square André Malraux
530 316 215 R.C.S. NANTERRE

L'A.G.M. du 25.06.2021 a décidé, à compter du même jour :

- de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable,
- de nommer liquidateur pour la durée de la liquidation, la société IN SITU PROMOTION - 11 bis, rue d'Aguesseau 75008 Paris (524 303 310 R.C.S. PARIS),
- de fixer le siège de la liquidation au siège social, étant précisé que la correspondance sera reçue au siège de la société liquidateur,
- de mettre fin au mandat des co-gérantes des sociétés GIPHIM et IN SITU PROMOTION.

Avis en sera donné au RCS de Nanterre. Le liquidateur.

201139

OLIM PROMOTION

SAS en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92320 CHATILLON
1, Avenue Amélie
840 753 933 R.C.S. NANTERRE

Par décision du 30/11/2021 à 9 heures, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, a nommé en qualité de liquidateur M. Olivier LEPEU, demeurant au 1, Avenue Amélie 92320 CHATILLON et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention au R.C.S. de NANTERRE.

201178

CLÔTURES DE LIQUIDATION

FINANCIERE SAINT BRIAC

SAS en liquidation
au capital de 100 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
82, boulevard du Général Koenig
Peniche Garonne
808 631 394 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée au RCS de NANTERRE.

200978

SCI STEPH

SCI en liquidation
au capital de 762,25 Euros
Siège social : 92190 MEUDON
19, rue de la Croix du Val
344 001 151 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés le 02/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

201239

SCI OG

Société Civile en liquidation
au capital de 762,25 Euros
Siège social : 92190 MEUDON
19, rue de la Croix du Val
379 280 829 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés le 02/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

201241

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Eric ROUX-SIBILLON, Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Jean-Philippe PAQUIN, Olivier THOMSEN, Eric ROUX-SIBILLON et Virginie LANCRI, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à CLICHY (Hauts de Seine) 74, boulevard Jean Jaurès, le 28 décembre 2021, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE L'ENREGISTREMENT DE NANTERRE 3 le 10 janvier 2022, référence 9214P03 2022 N 00010 ; il a été constaté la cession,

PAR : La Société dénommée ANTHIRAAN ALIMENTATION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, dont le siège est à CLICHY (92110), 103, rue Henri Barbusse, identifiée au SIREN sous le numéro 822 537 692 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

AU PROFIT DE : La COMMUNE DE CLICHY (Hauts de Seine), Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Hauts-de-Seine, dont l'adresse est à CLICHY (92110), 80, boulevard Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 219 200 243.

Désignation du fonds : fonds de commerce d' « ALIMENTATION GENERALE AVEC VENTE DES BOISSONS ALCOOLISEES » sis à CLICHY (92110), 103, rue Henri Barbusse, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro 822 537 692.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (64 000,00 EUR),
- au matériel pour SIX MILLE EUROS (6 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Eric ROUX-SIBILLON, notaire susnommé où domicile a été élu à cet effet pour la validité et la correspondance.

200927

Suivant acte reçu par Maître Eric ROUX-SIBILLON, Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Jean-Philippe PAQUIN, Olivier THOMSEN, Eric ROUX-SIBILLON et Virginie LANCRI, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à CLICHY (Hauts de Seine) 74, boulevard Jean Jaurès, le 9 décembre 2021, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE L'ENREGISTREMENT DE NANTERRE 3 le 16 décembre 2021, référence 9214P03 2021 N 01517 ; il a été constaté la cession,

PAR : Monsieur Jean-Claude Bernard Cyprien AUVRAY, commerçant, et Madame Michèle Andrée LOISEAU, commerçante, demeurant ensemble à CHAUVRY (95560) 15 bis, rue de Bouffemont.

Monsieur est né à CHERBOURG (50100), le 12 février 1954.

Madame est née à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017), le 7 janvier 1947.

A : La COMMUNE DE CLICHY (Hauts de Seine), Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Hauts de Seine, dont l'adresse est à CLICHY (92110), 80, boulevard Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 219 200 243.

Désignation du fonds : Le fonds de commerce de CAFE-VINS-LIQUEURS-RESTAURANT-BRASSERIE sis à CLICHY (92110), 29 bis, rue des Cailloux, lui appartenant, connu sous le nom commercial « LE PETIT GAVROCHE », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro 317 792 208.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (68 000,00 EUR),
- au matériel pour DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Eric ROUX-SIBILLON, notaire susnommé où domicile a été élu à cet effet pour la validité et la correspondance.

200944

Par acte SSP en date à PARIS du 07/01/2022, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NANTERRE 3, le 12/01/2022 (dossier 2022 00003783, référence 9214P03 2022 A 00086),

Monsieur Junshuai, Jacques CAI, demeurant : 16, rue des Agnettes - 92230 GENNEVILLIERS, étant immatriculé auprès de RCS NANTERRE sous le numéro 845 395 003,

a cédé à Madame Joroane HU, demeurant : 4, rue Waldeck Rochet 93300 AUBERVILLIERS, en cours d'immatriculation au RCS de NANTERRE, un fonds de commerce de « CAFÉ - BAR - JOURNAUX - PRESSE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS », auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « CAFE DES AGNETTES » sis et exploité : 16-18, rue des Agnettes 92230 GENNEVILLIERS, et ce, moyennant le prix de vente : 390 000 €. Jouissance : 07 janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière

en date des publications légales auprès de la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

201160

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 février 1990,

Monsieur Clément Benoît FORTE, en son vivant retraité, époux de Madame Denise CHEMTOB, demeurant à NETANYA (42262) (ISRAEL), 8B SDEROT NIZZA.

Né au CAIRE (EGYPTE), le 7 août 1929.

Marié au CAIRE (EGYPTE), le 5 décembre 1956 sous le régime de la communauté légale.

Décédé à NETANYA (ISRAEL), le 10 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et d'un acte en date du 27 décembre 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Actes reçus par Maître Thomas LEVEQUE, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral dénommée PARIS OUEST NOTAIRES, dont le siège social est à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), 95, avenue de la Marnie.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Thomas LEVEQUE, notaire à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), référence CRPCEN : 92009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

201034

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 1^{er} octobre 2017, Madame Annick Denise Odette JOUSSET veuve de Monsieur Bernard Gabriel DIGOUT, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92) 25, chemin de la Jonchère, née à PARIS (75014), le 18 mai 1935, décédée à RUEIL-MALMAISON (92), le 03 septembre 2021, a institué 6 légataires universels.

Ce testament a été déposé par Maître Sabrina GUERINE, Notaire à RUEIL-MALMAISON (92), le 20 décembre 2021, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffier du Tribunal Judiciaire de NANTERRE.

Les oppositions pourront être formées, dans le mois suivant la réception au greffe, auprès de Maître Sabrina GUERINE, 123h avenue Paul Doumer 92500 RUEIL-MALMAISON, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis,
Me Sabrina GUERINE, Notaire.

201065

Pour consulter
vos annonces légales sur Internet
une seule adresse :
www.jss.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 mars 2017,

Madame Suzanne Lucienne GUIHARD, en son vivant retraitée, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 63, rue Marcel Dassault. Née à NANTES (44000), le 28 mars 1922. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860) (FRANCE), le 12 décembre 2019.

A consenti un legs universel au profit de : La Fondation de Garches, dont le siège est à GARCHES (92380), 104, boulevard Raymond Poincaré.

Fondation déclarée à la préfecture de la région d'Ile de France sous le numéro 482 903 747, reconnue d'utilité publique par décret du 10 mai 2005, publié au Journal Officiel du 18 mai 2005.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe VIGUIER, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Notaires Presqu'île Associés, Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial », titulaire d'un Office Notarial à LA BAULE-ESCOUBLAC (Loire Atlantique), 20, avenue Jean de Neyman, Résidence « Avant Scène », le 20 janvier 2020,

Suivi d'un acte constatant la saisine du légataire universel reçu par Maître Maud CORDUAN notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Notaires Presqu'île Associés » susnommée, le 13 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires.

Copie authentique desdits actes ont fait l'objet d'un envoi le 17 janvier 2022

auprès du greffe du tribunal de grande instance compétent,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe VIGUIER, notaire à LA BAULE (44500), 20, avenue Jean de Neyman, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

201129

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe 26 octobre 2010, Madame Mireille Cécile OMER, en son vivant retraitée, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500) - 49, avenue de Seine, née à LISIEUX (14100), le 13 mars 1941, divorcée en secondes noces de Monsieur Jean-Louis ESTIVAL, de nationalité française, décédée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 5 juillet 2021, a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé par Maître Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire à RUEIL-MALMAISON (92500), le 18 janvier 2022, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffier du Tribunal judiciaire de NANTERRE.

Les oppositions pourront être formées, dans le mois suivant la réception au greffe, auprès de Maître Philippe HEUBERGER, notaire à FAULX (54760), 14, rue du Général Leclerc, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis,
M^{me} Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire.

201262

**AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 décembre 2014, Madame Anne GROS, née à TOULOUSE (31000), le 17 mars 1965 et décédée à PARIS (75015), le 24 août 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne DINIELLE, notaire de la société civile professionnelle dénommée « Cathy BITBOL, Anne DINIELLE et Audrey CHACHATY notaires associées », titulaire d'un Office Notarial sis à MONTROUGE (92120), 53, avenue Aristide Briand, le 18 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Anne DINIELLE, notaire à MONTROUGE (92120), 53, avenue Aristide Briand, en charge de la succession conformément à l'article 1007 du Code Civil, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
201245

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

**Changement de régime matrimonial
de communauté réduite aux acquêts
à séparation des biens pure et simple**

Par acte reçu par Maître Pierre CENAC, Notaire à PARIS, le 5 janvier 2022, Monsieur Benoît Philippe Marie CHASTAING et Madame Gwénola Brigitte DELHUMEAU demeurant à BOIS-COLOMBES (92270), 65, rue Jean Jaurès, nés pour Monsieur à LORIENT (56100), le 10 juillet 1973, et pour Madame à ANGERS (49000), le 10 janvier 1973, lesquels se sont mariés à la mairie de SAINT-MALO (35400), le 28 août 1998, sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut d'avoir établi de contrat de mariage préalable, lequel régime a fait par la suite l'objet d'une modification conventionnelle suivant acte passé par maître Pierre CENAC, notaire à PARIS, le 03 avril 2014 portant sur l'insertion d'une clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, les époux ont entendu adopter un régime de séparation des biens pure et simple.

Les époux seront domiciliés, pour les besoins de la publicité légale, à la SAS C&C Notaires à PARIS 17^{ème}, 72, avenue de Wagram. Code CRPCEN : 75239.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois suivants la présente publication, à la SAS C&C Notaires, susnommée.
201180

Par acte authentique reçu le 12/01/2022, par Maître Hervé ROUSSEL, Notaire associé à PARIS (75013) 49, avenue des Gobelins, CRPCEN n°75222,

M. Dominique ASSEF et Madame Ghislaine Michèle Claudine PROUZET, son épouse, demeurant ensemble à LEVALLOIS-PERRET (92300) 9, place Georges Pompidou, mariés à la mairie de PARIS (75018) le 4 juin 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Nicolas THIBIERGE, notaire à PARIS, le 12 mai 1993, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de

biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître ROUSSEL susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.
200893

Suivant acte reçu par Maître Arthur LAVALLART, Notaire à PARIS, le 12 janvier 2022, il a été constaté un aménagement de régime matrimonial.

PAR : Monsieur Guy Joseph CAHANÉ, retraité, et Madame Jeanne Marie LAFFONT, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-CLOUD (92210) 50 bis, boulevard de la République.

Monsieur est né à MONTAUBAN (82000) le 10 octobre 1943, Madame est née à SAINT-CHAMOND (42400) le 18 septembre 1945.

Mariés à la mairie de PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 11 juillet 1973 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Claude RENARD DE SOULAGES, Notaire à PARIS, le 26 juin 1973.

Ledit aménagement contenant adjonction d'une société d'acquêts au régime de séparation de biens pure et simple préexistant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude dudit Notaire, sise à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) 55, avenue Kléber, dans les trois mois de la présente insertion (Code CRPCEN : 75097).
201114

Suivant acte reçu par Maître Jean-Sébastien ROUXEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « DUCAMP-MONOD & associés, notaires » titulaire d'un office notarial à PARIS 8^{ème}, 42, boulevard Malesherbes, CRPCEN 75101, le 17 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Faouzi BOURENANE, chef d'entreprise, et Madame Ikram SIRAJ, opticienne, demeurant ensemble à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 32, square de l'Avre.

Monsieur est né à KHEMIS EL KECHNA (ALGERIE) le 24 février 1994, Madame est née à FES (MAROC) le 19 avril 1996.

Mariés à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 31 août 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à ce effet.
201157

Monsieur Alain Marie Pierre Lucien NAUDET, retraité, et Madame Dominique Odette Viviane JUPILLE, retraitée, demeurant ensemble à COURBEVOIE (92400) 30 boulevard Aristide Briand. Mariés à la mairie de PARIS 13^{ème} arrondissement (75013) le 6 novembre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en réglant le sort des éventuelles récompenses pouvant naître

entre leur patrimoine propre respectif et la masse commune et – en y adjoignant des sommes d'argent apportées par Monsieur Alain NAUDET et une clause de préciput en faveur du survivant des époux, suivant acte reçu, par Maître Séverine BIENNE THORAVALE, Notaire

associé à COLOMBES (Hauts-de-Seine), 22 avenue Henri Barbusse, le 17/12/2021. Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Séverine BIENNE THORAVALE, Notaire susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux. Code CRPCEN de l'Office : 92006.
201193

SEINE-ST-DENIS



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date du 27 décembre 2021 de la société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

RAIL4LOGISTICS-C1

Siège : 16, rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN.

Capital social : 10 000 Euros.

Objet : La Société a pour objet de promouvoir et de développer l'offre de services logistiques et de transport de fret au niveau national et international, de s'assurer de la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe SNCF en la matière, de développer les synergies nécessaires et, à cet effet, de : créer des sociétés, groupements ou autres structures poursuivant de telles activités ou des activités complémentaires ou connexes ; détenir ou gérer des participations en France ou à l'étranger dans des sociétés, groupements ou structures poursuivant lesdites activités ; contrôler et coordonner l'activité des sociétés, groupements ou structures susmentionnés ; établir des relations avec les entreprises et opérateurs des secteurs concernés, étudier les actions à engager, poursuivre les négociations correspondantes et assurer le suivi des opérations ; et, généralement, conclure tous contrats et réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant aux objets ci-dessus spécifiés.

Durée : 99 ans.

Cession des actions : les actions sont librement cessibles.

Admission aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : Monsieur Frédéric DELORME, demeurant 66, avenue Pierre Lefauchaux – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Commissaire aux comptes : Titulaire : PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT, 63, rue de Villiers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - 672 006 483 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.

Pour avis.

201026

**Votre annonce légale
de constitution
en 5 minutes chrono :
www.jss.fr**

Par assp du 27/12/2021, avis de constitution d'une SASU dénommée :

K 613

Objet : Services aux entreprises et aux particuliers de : gardiennage, sécurité.

Siège social : 160, avenue Paul Vaillant Couturier, 93120 LA COURNEUVE.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 ans.

Cession d'actions : L'agrément donné par la collectivité des actionnaires.

Président : AMOUSSOU Koffi, Eloge demeurant 54, rue Jacques Yves Cousteau 60000 BEAUVAIS.

Immatriculation au RCS de BOBIGNY.
201162

Aux termes d'un ASSP en date du 14/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **KHRONOS FIBRE**

Forme : Société par actions simplifiée. Objet social : Télécommunications fibres optiques et tous objets s'y rattachant.

Siège social : 4, chemin des Fourches, 93380 PIERREFITTE SUR SEINE.

Capital : 1 000 €.

Présidence : HOCINE BENZERARA demeurant 29 Neuvième avenue 60260 LAMORLAYE.

Cession d'actions : Clauses d'agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
201167

Acte constitutif : acte sous seing privé, à ROMAINVILLE le 17 décembre 2021 :

Dénomination sociale :

PRODUITS ITALIAN FRESH

Forme sociale : Société par actions simplifiée.

Siège social : 22, rue de Paris 93230 ROMAINVILLE.

Objet social : La société a pour objet : - Commerce de gros de produits alimentaires.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 Euros.

Présidence : Monsieur DELLA PIA Gaetano, demeurant 22, rue de Paris 93230 ROMAINVILLE.

Immatriculation de la Société au RCS de BOBIGNY.
200899

MODIFICATIONS

VENTE- PRIVEE.COM

SA au capital de 673 315,63 Euros

Siège social :
93210 LA PLAINE ST DENIS
249, avenue du Président Wilson
434 317 293 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des délibérations du CA en date du 24/11/2021, il a été pris acte de la fin des fonctions d'administrateur de Mme Mariam NAIT ABDI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
201235

Solabia BidCo

SAS à Associé Unique
au capital de 1 euro
Siège social : 75001 PARIS
3, boulevard de Sébastopol
907 495 675 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions écrites de l'Associé Unique du 23/12/2021, il a été décidé :

- d'augmenter le capital de 762 397,25 euros et de 4 105 802,69 euros pour le porter à 4 868 200,94 euros ;
- de transférer le siège social au 41 rue Delizy 93500 Pantin ;
- de modifier la dénomination sociale qui devient : **Solabia Développement** ;
- de nommer : - la société Bock Capital Alpha Topco S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise 26, Boulevard Royal-2449 Luxembourg, RCS B262181 en qualité de **Présidente** en remplacement de M. SADER Patrick,
- M. Pierre de Castelnaud d'Essenault demeurant 24 Boulevard des Batignolles 75017 Paris et M. Geoffroy Madelin demeurant 26 rue d'Armenonville 92200 Neuilly sur Seine en qualité de Directeur Général. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de BOBIGNY.

200942

ELM LEBLANC SAS

SAS au capital de 14 081 225,40 Euros
Siège social : 93711 DRANCY CEDEX
124/126, rue de Stalingrad
542 097 944 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique et du président le 29/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 18 544 376,40 Euros puis à nouveau augmenter pour le porter à 42 477 296,40 Euros. Il a ensuite été décidé de réduire le capital social pour le ramener à la somme de 16 652 889 Euros, par conséquent les capitaux propres ont été reconstitués.

- Il a également été pris acte la fin des fonctions de directeur général de M. Philippe LAFORGE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

200950

BEAUTY PACKAGING SERVICES 60 - BPS 60

SARL au capital de 200 200 Euros
Siège social :
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
45, rue Blaise Pascal
437 827 306 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 16/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Philippe MACÉ demeurant 48, rue de Sablonville 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en remplacement de M. François AUGER à compter du 28/04/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

200808

WEBINESS

S.A.S. au capital de 10 000 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
80 à 84, rue de Paris
809 885 825 R.C.S. BOBIGNY

Par AGE et à compter du 3 janvier 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 86 boulevard Felix Faure - 93300 AUBERVILLIERS, les statuts ont été modifiés en conséquence.

201247

ROUCHON PARIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 275 000 Euros
Siège social :
93210 SAINT-DENIS LA PLAINE
50, avenue du Président Wilson
Bâtiment 103
602 003 568 R.C.S. BOBIGNY

L'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021 a constaté les démissions des mandats d'AUFITEC, commissaire aux comptes titulaire et de Bruno TUIL, commissaire aux comptes suppléant et a décidé de nommer en remplacement de ces derniers :

- titulaire : Liben conseil dont le siège est situé à BOIS-COLOMBES (92270), 9, avenue Michel Ricard (884 753 724 RCS NANTERRE),
- suppléant : A&O EXPERTISE CONSEIL AUDIT dont le siège est situé à PARIS (75012), 54, rue du faubourg Saint-Antoine (841 302 250 RCS PARIS).

200918

CEPHEE

SCI au capital de 250 000 Euros
Siège social :
93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
25, allée de la Prévoyance
483 497 673 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 24/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 11, allée de la Prévoyance 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

200997

D&F MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 886 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
44, rue des Chardonnerets
807 898 382 R.C.S. BOBIGNY

En date du 23/12/2021, la collectivité des associés a constaté que par suite de la conversion de 827 273 obligations convertibles en actions, le capital social a été augmenté de 1 814 € et a été ainsi porté de 2 886 € à 4 700 €, par apports en numéraire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

201062

ICTS GRECE HOLDING

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
Roissy Pôle 4, rue de la Haye Immeuble le Dôme
897 883 617 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 09/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 510 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

201083

**Insertions
& Formalités
en toute sécurité :**
formalites@jss.fr
annonces@jss.fr

ALLIANZ PARTNERS SAS

SAS au capital de 668 817 468 Euros
Siège social : 93400 SAINT OUEN
7, rue Dora Maar
301 763 116 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'actionnaire unique le 17/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 758 608 119 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

201049

LIFVE

SAS au capital de 500 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
39, avenue Faidherbe
851 714 030 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique du 30/06/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

200869

TRANSMISSION UNIVERSEL DE PATRIMOINE

KALICONSEILS

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
102, rue Etienne Marcel
487 740 904 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 27/12/2021, la société SAKAR, SAS sis 80, boulevard de Chanzy 93100 MONTREUIL immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 380 462 747, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la Société KALICONSEILS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BOBIGNY.

201179

DISSOLUTIONS

10 EXO SUPERMARCHÉ

SARL en liquidation
au capital de 1 500 Euros
Siège social :
93320 PAVILLONS-SOUS-BOIS
10, place de la gare de Gargan
888 243 920 R.C.S. BOBIGNY

Le 31/12/2020, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020, nommé liquidateur, Monsieur SUKARNAN Kandiah demeurant au 226, avenue Maréchal Leclerc 93240 STAINS, et fixé le siège de liquidation au siège social.

201053

Nous vous accueillons
du **lundi au vendredi**
de **9h00 à 12h30**
et de **14h00 à 18h00**

HAPPY 'N ZEN

Société par Actions Simplifiée
en liquidation
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND
9, rue des Ormes
Siège de liquidation :
93160 NOISY-LE-GRAND
9, rue des Ormes
842 166 886 R.C.S. BOBIGNY

Par décision du 30/11/2021 l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Véra COLLOGNAT, demeurant NOISY-LE-GRAND 93160 - 9, rue des Ormes, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9, rue des Ormes, 93160 NOISY-LE-GRAND.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe GTC.

Bobigny en annexe au RCS.

200845

CLÔTURES DE LIQUIDATION

10 EXO SUPERMARCHÉ

SARL en liquidation
au capital de 1 500 Euros
Siège Social :
93320 PAVILLONS-SOUS-BOIS
10, place de la gare de Gargan
888 243 920 R.C.S. BOBIGNY

Le 31/12/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de sa gestion au liquidateur Monsieur SUKARNAN Kandiah et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020 Radiation au RCS de BOBIGNY.

201052

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Xavier PEPRIN, Notaire au RAINCY (93), 110, avenue de la Résistance, en date du 28.12.2021, enregistré au SIE de Bobigny le 31.12.2021, Dossier 2021 00025387, référence 9304P61 2021 N 01581,

La société L'ATELIER DU CHEVEU, SAS au capital de 7 500 Euros, dont le siège social est 1, avenue Outrebon 93250 VILLEMOMBLE, immatriculée sous le n° 518 226 642 RCS BOBIGNY, a vendu à :

La société, **JUST M.C.**, SAS au capital de 2 000 Euros, dont le siège social est 1, avenue Outrebon 93250 Villemomble, immatriculée sous le n° 908 104 680 RCS BOBIGNY,

Un fonds de commerce de « **Coiffure, esthétique et vente de tous produits dérivés** », sis et exploité 1, avenue Outrebon 93250 VILLEMOMBLE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 70 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01.01.2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, domicile est élu en l'office notarial, Maître Xavier PEPIN, 110, avenue de la Résistance 93343 LE RAINCY Cedex.

200945

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes de son testament olographe en date du 2 mai 2006, Madame Hélène Adeline Blanche CHARTIÉE, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé GRUEL, notaire à PERRY-EN-YVELINES (Yvelines) le 22 juin 2020, puis d'un acte contenant contrôle de la saisine reçu par Maître Anne-Valérie ROUGER, notaire à PUTEAUX (Hauts-de-Seine), le 12 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne-Valérie ROUGER, notaire à PUTEAUX (Hauts-de-Seine), 49, rue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 92060, dans le mois suivant la réception par le greffe la copie authentique de l'acte contenant contrôle de la saisine et de la copie figurée du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

200873

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 avril 2020,

Monsieur Alex François Arthur CAPELLE-BURGUET, en son vivant Retraité, époux de Monsieur Michel Gabriel René REGERT, demeurant à LE BOURGET (93350) 22, avenue Francis de Pressensé. Né à ABLON-SUR-SEINE (94480), le 18 mai 1940. Marié à la mairie de LE BOURGET (93350) le 12 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à LE BOURGET (93350) (FRANCE), le 19 septembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Fabian REGAIRAZ, Notaire titulaire d'un Office Notarial au BOURGET, 19, avenue Francis de Pressensé, le 12 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Fabian REGAIRAZ, notaire à LE BOURGET (93350) 19, avenue Francis de Pressensé, référence CRPCEN : 93045, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

200913

www.jss.fr

VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Le 30 décembre 2021, par acte SSP, a été constituée une SCI aux caractéristiques suivantes :

Objet social : Acquisition, apport, propriété, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : SCI TRUSY
Siège social : 12, rue Montaleau, 94370 SUCY-EN-BRIE.

Durée : 99 ans.
Capital social : DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR) en numéraires.

En cas de cession de parts sociales, l'agrément préalable à l'unanimité des associés est requis.

La gérante est Madame Mélanie PREAUD demeurant à SUCY-EN-BRIE (94370), 12, rue Montaleau.

La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

Pour avis.

200968

Avis est donné à la constitution, en date du 31 décembre 2021 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LE POTAGER DE MUMU

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 24, rue des Coteaux, 94490 ORMESSON-SUR-MARNE.

Objet : Vente de pommes de terre, fruits et légumes sur les marchés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 150 000 Euros (cent cinquante mille Euros).

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'action.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame GASPARD Muriel, née DE AZEVEDO, demeurant 24, rue des Coteaux, 94490 ORMESSON-SUR-MARNE, née le 12 février 1971 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES, mariée sous le régime de la communauté légale.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

Pour Avis.

200951

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître LEFEUVRE Emmanuel, notaire au 12, avenue Emile Zola 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, le 11/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LT KINES

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers destinés à permettre aux associés d'exercer leur activité paramédicale, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 2, place du Général Leclerc Bâtiment C, 94130 NOGENT SUR MARNE.

Capital : 1 000 Euros.

Gérance : BART Laura demeurant 41, rue des Remises 94100 SAINT MAUR DES FOSSES et CHASTANG Thomas demeurant 12, rue du Président Kennedy 94220 CHARENTON-LE-PONT.

Cession des parts : Clause d'agrément préalable.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

201050

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

Dénomination : VIV'INVEST
Siège social : 9 Bis Avenue Ardouin 94420 LE PLESSIS-TREVISE.

Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement et notamment l'acquisition d'un bien à usage commercial pour implanter une boutique, un établissement secondaire d'optique.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Madame Virginie GIUNTA demeurant au 1 Rue des Pâquerettes 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Immatriculation : au RCS de Créteil.

Pour avis.

201074

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Dénomination : MACB

Capital : 1 000 Euros.

Siège social : 9, avenue Odette – 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

- Le commerce de gros interentreprises de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services,

- La création l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le président Monsieur Benjamin HAGEGE, demeurant au 9, avenue Odette, 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

Immatriculation : au R.C.S. de CRETEIL en cours.

201135

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

SELARL NOTAIRES CONSEILS
BOURG EN BRESSE
Notaires associés
220, avenue des Granges Bardes
01000 BOURG EN BRESSE

Par acte authentique du 14/01/2022 reçu par Mst Stéphane VIEILLE, notaire à BOURG EN BRESSE, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI SNOOV

Objet social : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers.

Siège social : 30, rue Fays 94300 Vincennes.

Capital : 1 600 Euros.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. BRIANT Nicolas et Mme TRIOL Virginie, demeurant ensemble 30, rue Fays 94300 Vincennes.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de CRETEIL.

201110

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/01/2022,

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV LA GENERALE DE PROMOTION 41

Forme : Société civile immobilière de construction-vente.

Objet : vente à terme ou en l'état futur d'achèvement, acquisition de terrains, logements, commerce, bureaux, construction et location de biens immobiliers, promotion immobilière.

Siège social : 64 Chaussée de l'Etang 94160 SAINT-MANDE.

Capital : 1 000 Euros divisé en 1 000 parts d'un Euro chacune.

Durée : 20 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.

Gérance : LA GENERALE DE PROMOTION société par actions simplifiée au capital de 335 000 € ayant son siège au 64 Chaussée de l'Etang 94160 SAINT-MANDE immatriculée au RCS Créteil n° 393 575 592 représenté par son Président, M. Roger BERDAH domicilié 20, rue de Valmy à CHARENTON-LE-PONT (94220) ou son Directeur Général, M. Joseph ABOULAFIA domicilié 20 rue de Valmy à CHARENTON LE PONT (94220).

Cessions de parts : Agrément de la gérance.

201234

Aux termes d'un ASSP en date du 03/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ZeDrimetim

Forme : SAS.

Objet social : La création, la conception, la production, l'édition et la promotion de jeux vidéo pour tout type de plateformes sur support physique, en téléchargement ou en ligne ; la création, la conception, la production, la post-production, l'animation et la vente d'images, de sons, de musiques, de données numériques, de logiciels et programmes informatiques et plus particulièrement de logiciels et programmes multimédia interactifs et de sites internet.

Siège social : 10 villa du Moulin, 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

Capital : 10 000 €.

Présidence : AUJARD Marc demeurant 91B, rue Thiers 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Directeur général : TANGUY Mikael demeurant 10 villa du Moulin 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de CRETEIL.

201222

TRANSFORMATIONS

LA MER

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS MIN
6, rue Quai de Lorient
428 621 692 R.C.S. CRETEIL

Suivant décisions de l'associée unique du 30 décembre 2021, il a été décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions :
Forme : SARL.
Gérant : Michel RIVAS-MANZO.
Nouvelles mentions :
Forme : SAS.
Président : DLR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est sis à GAGNY (93220) - 5, allée de Coulmiers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 908 572 969. Représentée par son Président, Michel RIVAS-MANZO.
Mentions complémentaires :
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés du droit de vote.
Mention sera faite au RCS CRETEIL.
200931

MODIFICATIONS

SAS FINANCIERE PIERRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 623 000 Euros
Siège social :
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
38-40, rue Benoît Frachon.
442 395 356 R.C.S. CRETEIL

Les associés de la société FINANCIERE PIERRE (ci-avant identifiée) dans leurs décisions unanimes prises par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2021 ont effectué les modifications suivantes à compter du 1^{er} janvier 2022 :

1. **Ancien Président :** SOCOPI, société anonyme dont le siège est sis 82, route Nationale Les Landes d'Apigné - 35650 Le Rheu, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 402 910 137, représentée par François BIZEUL.

Nouveau Président : PIERRE ALSACIENNE, société par actions simplifiée dont le siège social est 8, rue Denis Papin, 67400 Illkirch Graffenstaden, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° 688 502 525, représentée par Stéphane VAY.

2. **Ancien Directeur :** Général PIERRE ALSACIENNE, société par actions simplifiée dont le siège social est 8, rue Denis Papin, 67400 Illkirch Graffenstaden, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° 688 502 525, représentée par Stéphane VAY.

Nouveau Directeur Général : SOCOPI, société anonyme dont le siège est sis 82, route Nationale Les Landes d'Apigné 35650 Le Rheu, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 402 910 137, représentée par François BIZEUL.
RCS CRETEIL.
POUR AVIS Le Président.
201093



FRIGO DRIVER

SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social : 94516 RUNGIS CEDEX
sis 110, rue de la Tour
429 975 154 R.C.S. CRETEIL

L'AGOA du 29/06/2018 de la société FRIGO DRIVER, prend acte que le mandat de Madame Florence DENOS-DARRAS, CAC titulaire domicilié 149, rue Picpus, 75012 PARIS et le mandat de Madame Cécile DE SAINT MICHEL, CAC suppléant domicilié 23, rue de Melun, 77240 SEINE-PORT ont expiré au cours de ladite AG et qu'il n'est pas désigné de commissaires aux comptes.
200903

FOCH 45

SCI au capital de 3 000 Euros
Siège social :
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
19, rue du Bois Galon
811 562 024 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 14/10/2021, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Bruno MELO DA COSTA de ses fonctions de gérant et ont nommé aux fonctions de gérant la société INVICTUS, au capital de 401 000 €, associée, ayant son siège social 19, rue du Bois Galon - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, immatriculée au RCS CRETEIL sous le numéro 812 857 324, représentée par Monsieur José Antonio SILVA DA COSTA, Président de la société JDC INVEST, Présidente, et ce à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
200956

COGIT EX

SARL au capital de 26 000,00 Euros
Siège social :
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
19, rue du Bois Galon
424 668 218 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 07/12/2021, il a été décidé de nommer M. David ABASTADO, demeurant 2, avenue du Stade Coubertin 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT en qualité de Gérant de la société à partir du 07/12/2021, en remplacement de Monsieur Luc FORNES, gérant démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
200887

SARL GUY DE MAUPASSANT

SARL au capital de 1 200 Euros
Siège social :
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
117-119, rue Gambetta
539 370 197 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître VINCKE ANNE-CATHERINE, notaire au 9 bis, rue Montaleau 94370 SUCY-EN-BRIE, le 22/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Michel VIEIRA BRACAL demeurant 117, rue Gambetta 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES en remplacement de Mme Isabelle VIEIRA BRACAL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
200995

Suivant l'annonce n° 113328 du 07/08/2021 dans le présent journal contrairement à ce qui été indiqué, le Président de la société partant est M. Philippe BANCILHON et non M. Patrick BIANCAT. Il a été également omis d'indiquer la démission de Mme Alexandra LAMBLIN de ses fonctions de Directrice Générale au terme de la même AGE du 22/07/2021.
201155

CHANZY 10

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social :
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
19, rue du Bois Galon
831 068 572 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 14/10/2021, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Bruno MELO DA COSTA de ses fonctions de gérant et ont nommé aux fonctions de gérant la société INVICTUS, au capital de 401 000 €, associée, ayant siège social 19, rue du Bois Galon - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, immatriculée au RCS CRETEIL sous le numéro 812 857 324, représentée par Monsieur José Antonio SILVA DA COSTA, demeurant 10, allée de l'Eglise - 93340 LE RAINCY, Président de la société JDC INVEST, Présidente, et ce à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
200969

JULINK

SAS au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
44, rue de Moscou
851 620 682 R.C.S. PARIS

Par AGE du 17 janvier 2022, l'associé unique et Président, Monsieur Julien CASTETS demeurant 9 rue du Clos Saint-Michel 94550 CHEVILLY LARUE a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 9 rue du Clos Saint-Michel 94550 CHEVILLY LARUE. L'article numéro 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Immatriculation au RCS du CRETEIL et radiation de celui de PARIS.
201154

SOCIETE CIVLE IMMOBILIERE KHAL

Société Civile au capital de 690 693 Euros
Siège social : 94140 RUNGIS
Place de la Logistique
408 253 656 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 03/06/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : SOGARIS ALFORTVILLE CRETEIL MARAIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
200999

DELTA DORE EMS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 048 509 Euros
Siège social : 94200 IVRY-SUR-SEINE
Immeuble Zest, 6-8, rue André Voguet
390 088 391 R.C.S. CRETEIL

Par décision en date du 18 janvier 2022, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Esmé Solutions à compter du 1^{er} février 2022.
201210


Portail de la Publicité Légale des Entreprises
Site officiel d'accès aux publicités
et aux informations légales
des entreprises


RÉALISATIONS DE FUSION

SYCA DISTRIBUTION HOLDING

SAS au capital de 14 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
72-74, avenue Parmentier
528 941 974 R.C.S. PARIS
(Société absorbante)

Et

SYCA DISTRIBUTION

SAS au capital de 55 000 Euros
Siège social :
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
9-11, avenue de l'Alma
311 078 331 R.C.S. CRETEIL
(Société absorbée)

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 28/12/21, l'associé unique après avoir pris connaissance du projet de fusion absorption de la société SYCA DISTRIBUTION en date du 22/11/21 :

- approuve ce projet de fusion, l'évaluation à leurs valeurs comptables des actifs et passifs transmis, la valeur du patrimoine évalué à 467 138,00 euros. Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et en conséquence à aucune augmentation de capital de la société absorbante, celle-ci détenant la totalité des titres composant le capital de la société absorbée ;

- constate la réalisation définitive de la fusion et en conséquence la dissolution de la liquidation de la société absorbée à compter du 31/12/21,

- décide d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : « L'achat, la vente, l'installation de produits manufacturés et industriels et notamment des appareils de levage et de manutention de toutes sorties pour tous usages (aménagement de quai de chargement de matériel informatique, optique lunetterie, matériel de climatisation et tous accessoires et pièces de rechange s'y rapportant. Prestations de services relatives aux produits manufacturés et notamment dans la manutention, le levage et la sécurité.

- L'importation, exportation, commissions, représentation, agences commerciales de tous les produits entrant dans le présent objet social.

- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques,

- Le conseil en systèmes informatiques,

- L'édition de logiciels applicatifs »,

- décide de transférer le siège social au 9-11, avenue de l'Alma-94100 SAINT MAUR DES FOSSES avec effet à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de CRETEIL.
201151

DISSOLUTIONS

BR

SCI au capital de 500 Euros
Siège social :
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
20, rue Guy Moquet
843 942 244 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 11/01/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mme Nejma BERHIL demeurant 23, rue Armengaud 92210 ST CLOUD, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
201230

SOCIETE CIVILE PROUST FILS

Société Civile en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros

Siège social :
94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE
13, rue du Moulin
552 040 404 R.C.S. CRETEIL

Suivant AGE du 15/11/2021 Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/11/2021 et sa mise en liquidation. Il a été nommé comme Liquidateur, Louis-Marie PROUST, demeurant 4, rue Renée Cassin 94880 Noisearu Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4, rue Renée Cassin 94880 Noisearu, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.

Mention sera faite au RCS : CRETEIL.

Pour avis.

201027

**PHARMACIE ET LABORATOIRE
DU MARCHE BROSSIER
ET CIE**

Société en Nom Collectif en liquidation
au capital de 72 413,28 Euros

Siège social :
94120 FONTENAY SOUS BOIS
53, boulevard de Verdun
702 027 145 R.C.S. CRETEIL

Suivant Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et a nommé Madame Alexandra BROSSIER épouse BERTRAND, demeurant à LE PERREUX SUR MARNE (94170), 51, allée Guy Môquet comme Liquidateur de la Société, laquelle a en conséquence démissionné de ses fonctions de cogérante. Monsieur Pierre-Louis BROSSIER a également remis sa démission de ses fonctions de cogérant de la Société.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

201212

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SOCIETE CIVILE PROUST FILS

Société Civile en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros

Siège social :
94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE
13, rue du Moulin
552 040 404 R.C.S. CRETEIL

Suivant AGO du 15/11/2021, il résulte que les associés, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Louis-Marie PROUST, demeurant 4, rue Renée Cassin 94880 Noisearu et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CRETEIL.

Mention sera faite au RCS : CRETEIL.

Pour avis.

201028

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 07/01/2022, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de CRETEIL le 11/01/2022, Dossier 2022 00000612, référence 9404P61 2022 A 000046,

Monsieur Didier SAVIGNY, demeurant à SAINT-MANDE (94160) - 10, avenue Joffre,

a cédé à la Société JBG PARIS, S.N.C au capital de 5 000 €, RCS CRETEIL, 904 917 978, dont le siège social est à SAINT-MANDE (94160), 10, avenue Joffre - angle 1, rue Viteau,

le fonds de commerce de CAFE, BAR, BRASSERIE, PETITE CONFISERIE, BIMBELOTERIE, PRODUITS DE LA TELEPHONIE, auquel sont attachés la gérance d'un DEBIT DE TABACS et un bureau de validation des JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX, connu sous l'enseigne « LE BRAZZA », RCS CRETEIL 327 782 892, sis et exploité à SAINT-MANDE (94160) - 10, avenue Joffre, angle 1, rue Viteau, moyennant le prix de 750 000 €.

Entrée en jouissance : 01/01/2022.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité des oppositions en l'Etude de Maître LE NAN, Huissier de Justice à VINCENNES (94300), 10, rue Villebois Mareuil, et pour la correspondance au CABINET BLONDEL-RAVE-LE PENDU-LE FIER DE BRAS, société d'avocats ayant son siège à PARIS (75012), 26, rue Marsoulan. 201146

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 juin 2017, Madame Françoise Madeleine AUCLAIR, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Francis Christian MARTIN, demeurant à SUCY-EN-BRIE (94370) 7, rue du Temple.

Née à MONTGERON (91230), le 13 janvier 1935.

Décédée à LE KREMLIN-BICETRE (94270) (France), le 30 octobre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie KOLOPP, Notaire au sein de l'Office Notarial à SUCY-EN-BRIE (Val-de-Marne), 9 bis, rue Montaleau, le 10 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Elodie KOLOPP, Notaire à SUCY-EN-BRIE, référence CRPCEN : 94033, dans le mois la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

201099



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 août 2019,

Monsieur Dominique MARTY-PENNE, en son vivant Responsable Formation, demeurant à IVRY-SUR-SEINE (94200) 3, rue Maurice Grandcoing. Né à IVRY-SUR-SEINE (94200), le 22 mars 1956. Veuf de Madame Anne-Marie Marcelle LEROYER et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SEYNOD (74600) (FRANCE), le 18 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Charles GRESILLON, membre de la Société Civile Professionnelle « Isabelle LAVAL-AURAIX, Rahma BOITEUX et Jean-Charles GRESILLON, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial à VITRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne), 11, avenue Eugène Pelletan, le 28 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître GRESILLON, notaire à VITRY-SUR-SEINE (94400) 11, avenue Eugène Pelletan, référence CRPCEN : 94004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

201030

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 octobre 2009,

Madame Kim Mai NGUYEN, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Thierry Pierre ALLAMACHERE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE (94270) 43, rue Babeuf.

Née à GIA DINH (VIETNAM), le 20 juillet 1954.

Décédée à LE KREMLIN-BICETRE (94270) (FRANCE), le 11 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christian GUILBAUD, soussigné, Notaire, Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Christian GUILBAUD, Jérôme MALAMUD, Irène MERCIER, Hélène MOUSSAY et Valérie COLOMBIER, Notaires » titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS (17ème), 31, rue Henri Rochefort, le 13 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christian GUILBAUD, notaire à PARIS (75017), 31, rue Henri Rochefort, référence CRPCEN : 75208, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

201177

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament en date à PARIS du 14 juillet 2019,

Madame Dara KANG, en son vivant retraitée, demeurant à CRETEIL (94000), 6, place Salvador Allende, née à PHNOM PENH (CAMBODGE), le 13 avril 1956. Célibataire.

Non soumise à un pacs ou partenariat, De nationalité française.

Décédée à PARIS (75012), le 30 décembre 2019.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julien PLOCQUE, notaire au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « PLOCQUE-KATZNER SAS » titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à PARIS (75001), 11, rue de Beaujolais, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

201256

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 Novembre 2007, de Madame Jeanne Marguerite Germaine DUBOS née LEMAINAIS, née à NOGENT-SUR-MARNE (94130), le 27 juin 1921, a consenti un legs universel,

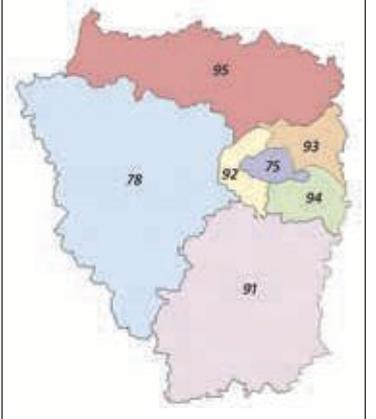
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aurore DESCAMPS-BOUSSEAU, Notaire de l'Office Notarial sis à NOGENT SUR MARNE (94130), 78 Grande Rue Charles de Gaulle, le 7 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aurore DESCAMPS-BOUSSEAU, Notaire à NOGENT SUR MARNE (94130), 78 Grande Rue Charles de Gaulle, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

201219

Le Journal Spécial des Sociétés
paraît : le **mercredi** et le **samedi**
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Didier RABOULIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLETOILE - David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON-LE-PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 14 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre :

Monsieur Jean François VERGNANGEAL, retraité, et Madame Evelyne Arlette Andrée HUMBERT, retraitée, demeurant ensemble à ALFORTVILLE (94140) 24, rue Marcel Bourdarias.

Monsieur est né à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 29 mai 1951, Madame est née à LEVIGNY (10200) le 1^{er} juillet 1947.

Mariés à la mairie de LEVIGNY (10200) le 3 septembre 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

201100

Suivant acte reçu par Maître Tiffany ATTIA, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Notaires Paris Saint-Lazare » titulaire d'un Office Notarial à PARIS (9^{ème} arrondissement), 27, rue d'Athènes, le 13 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil entre : Monsieur Benjamin Maxime Jacques KAMINSKI, Consultant digital, et Madame Virginie Liliane Rachel HADIDA, Pharmacienne, demeurant ensemble à CHARENTON-LE-PONT (94220) 43, rue de Verdun.

Monsieur est né à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) le 4 septembre 1985,

Madame est née à PARIS 11^{ème} arrondissement (75011) le 5 janvier 1986.

Mariés à la mairie de PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 15 septembre 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

201126

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bezons en date du 10 novembre 2021, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BEZONS IMMO
Siège social : 62, rue Édouard Vaillant, Bezons (95870).

Objet : L'acquisition, la construction, la gestion et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros.
Montant des apports en numéraire : 5 000 euros.

Gérance : M. Mohamed ALAYA demeurant 24, route de la Garenne, Gaillon (27600).

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE. Pour avis, l'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

200991

Aux termes d'un acte sous seing privé à Argenteuil, le 22 décembre 2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique.

Dénomination : LT CLIM
Durée : 99 années.

Siège social : 175, rue Henri Barbusse - 95100 Argenteuil.

Objet social : En France et dans tous pays, la ventilation, installation, négoce, chauffage, climatisation, achat, vente, travaux, tous travaux divers du bâtiment.

Capital social : 15 000 Euros.
Président : M. Jeton OSMANI demeurant 175, rue Henri Barbusse - 95100 ARGENTEUIL.

Cession et transmissions : Conformément aux dispositions statutaires.

Admission aux assemblées et droits de vote : Toute actionnaire peut participer aux assemblées et a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

201124

Par acte SSP du 08/11/2021, il a été constituée une SARL dénommée :

MEGA RENOV

Siège social : 26, rue Jean Moulin - 95100 ARGENTEUIL.

Capital : 10 000,00 Euros.
Objet : Peinture, électricité, Plomberie, ravalement, isolation, maçonnerie.

Gérance : M. Emad ELSHEWIMY, 26, rue Jean Moulin - 95100 ARGENTEUIL.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

200832

Par acte SSP du 17 janvier 2022, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : Agenor
Forme : Société civile immobilière.

Capital social : 100 euros.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 25, rue Fondary, 75015 Paris.

Siège social : 86, rue du Champ Gallois 95350 Saint-Brice-sous-Forêt.

Gérant : Madame Carla Trad, demeurant au 86, rue du Champ Gallois - 95350 Saint-Brice-sous-Forêt.

Durée : 99 ans.
Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque part donne droit à une voix.

Les cessions de parts sont libres entre associés. En cas de cession à des tiers, les cessions sont soumises à l'agrément des associés réunis en assemblée générale ordinaire.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

201273

Suivant un acte ssp en date du 12/11/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : HM ETANCHEITE

Siège social : 41, avenue De La Paix 95200 SARCELLES.

Capital : 1 000 Euros.
Activités principales : Travaux d'étanchéité pour les professionnelles et particuliers cis activités annexes à l'étanchéité.

Durée : 99 ans.
Président : M. HOCINE MOHAMMED 41, avenue De La Paix 95200 SARCELLES.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

200839

Suivant un acte ssp en date du 18/12/2021, il a été constitué une SCI :

Dénomination : SCI DES ELLES
Siège social : 17, rue Du Jardin Carré 95380 VILLERON.

Capital : 1 000 Euros.
Activités principales : Acquisitions et locations de biens mobiliers et immobiliers.

Durée : 99 ans.
Gérant : M. FERTELLE Ludovic 17, rue Du Jardin Carré 95380 VILLERON et Mme DA PIEDADE CINTHYA 17, rue Du Jardin Carré 95380 VILLERON.

Cession de parts sociales : Soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

200838

Par acte ssp en date du 07/01/2022, il a été constituée une SARL :

Dénomination : SARL RN BATIMENT

Siège social : 24, allée de Creil 95400 VILLIERS-LE-BEL.

Capital : 2 000 Euros.
Activités principales : Revêtement de sols souples et durs, rénovation intérieure.

Durée : 99 ans.
Gérance : M. DASKIN SEBAHATTIN 24, allée de Creil 95400 Villiers-Le-Bel.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

200862

Suivant un acte ssp en date du 07/01/2022, il a été constituée une SASU :

Dénomination : DE JESUS MULTI SERVICES
Siège social : 64, route De Beauvais 95420 MAGNY-EN-VEXIN.

Capital : 1 000 Euros.
Activités principales : Collecte et recyclage de déchets de fers et métaux ; achat, vente de tous types de véhicules.

Durée : 99 ans.
Président : M. DE JESUS Adrien Carlos 53, rue Bellonte Chez Mme Carla Christine PEREIRA 60110 MERU.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

200858

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 octobre 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière.

Objet : Acquisition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Gestion, entretien et mise en valeur par tous moyens, desdits biens et droits mobiliers ou immobiliers ainsi que la réalisation de tous travaux.

Dénomination : BLANAK
Siège social : 8, rue des Cornouillers 95160 MONTMORENCY.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Capital social : 740 000 € constitué d'apports en numéraire ; il est divisé en 740 000 parts de 1 € chacune.

Gérant : M. Gérard NAKACH et Mme Marie Christine BLANCHAIS, son épouse, demeurant 8, rue des Cornouillers 95160 Montmorency ont été désignés en qualité de premiers gérants de la société.

Cession de parts : agrément préalable à l'unanimité des associés pour certaines cessions de parts.

La présente société sera immatriculée au R.C.S. de PONTOISE.

201055

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une SELARL immatriculée au R.C.S. de PONTOISE, dénommée :

SELARL EKONDA

Au capital de 20 000 Euros
Ayant pour objet social l'exercice de la profession de pharmacien d'officine.

(Dont le siège social est à BRAY ET LU (95710) 25 Grande Rue.

Et la gérante est Madame Chloé KALONJI demeurant à GASNY (27620) 83 ter, rue de l'Industrie.

Tout associé peut participer aux décisions collectives.
Toute cession exige l'agrément des associés professionnels.

200846

Aux termes d'un acte SSP du 01/01/2022 il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ZIAD MENUISERIE SAS

Siège social : 13, rue Saint Roch - 95260 - BEAUMONT SUR OISE.

Forme : SASU.
Capital : 1 000 €.

Objet social : Activité de menuiserie générale ; vente, fabrication et pose, en neuf ou rénovation d'agencements et tous travaux liés à la menuiserie intérieure et extérieure.

Président : M. ELADL Radi, Saad Mohamed 13, rue Saint Roch - 95260 - BEAUMONT SUR OISE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

201216

Par acte du 10 janvier 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : ALL K SECURITE

Capital : 5 000 Euros.

Objet : Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité.

Durée : 99 ans.
Siège social : 5, rue Henri Barbusse 95130 FRANCONVILLE.

Gérance : Assia KADID épouse ALLAOUA demeurant 5, rue Henri Barbusse 95130 FRANCONVILLE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

201259

Dans l'annonce parue dans le JSS du 25/12/2021, concernant la société ROYAL CARE & LIMOUSINE SERVICE, il convient de lire : date sous seing privé : 19/11/2021.

200854



Suivant un acte ssp en date du 01/01/2022, il a été constitué une SCI :

Dénomination : **LE BON BAILLEUR**
Siège social : 6, allée Du Chemin Vert 95330 DOMONT.

Capital : 1 000 Euros.
Activités principales : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.
Gérant : M. PEREIRA DE CASTRO Carlos 6, allée Du Chemin Vert 95330 DOMONT.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation au RCS de PONTOISE. 200865

Par acte sous seing privé en date du 02.12.2021, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Objet social : POISSONNERIE.

De façon générale, toutes opérations juridiques ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Forme sociale : SARL.
Dénomination sociale :

POISSONNERIE DE LA PLACE

Siège social : 14, avenue Mondétour 95800 CERGY.

Durée de la société : fixée à 99 (quatre vingt dix neuf) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 Euros.
Gérant : PRENOM : Hassene SEDDAK Né le 13.10.1975 à BOUKHELIFA (ALGERIE) demeurant 8, rue des Tournesols 95800 CERGY.

La Société sera immatriculée au RCS de PONTOISE. 200961

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DIGIDENTISTE**

Capital : 1 000,00 Euros.
Siège : 25, rue de Clairvaux 95160 MONTMORENCY.

Objet : Conseils et formations auprès des chirurgiens-dentistes et intermédiaires dans le négoce de matériel médical.

Durée : 99 ans.
Président : M. PETILLO Julien, Nicolas demeurant : 25, rue de Clairvaux 95160 MONTMORENCY.

Immatriculation : au RCS de PONTOISE. 201122

Suivant un acte ssp en date du 23/12/2021, il a été constitué une SAS :

Dénomination : **THAÏ CENTER 95**
Nom commercial : SABAÏDI

Siège social : 16, rue André Ampère 95310 SAINT OUEEN L'AUMONE.

Capital : 1 000 Euros.
Activités principales : Restauration rapide à consommer sur place ou à emporter ou en livraison sans vente d'alcool.

Durée : 99 ans.
Président : M. MPANZU Ted-Yannick 22, rue Des Aulnes 95490 VAUREAL.

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de PONTOISE. 200860

Commandez vos Kbis...
par e-mail :
formalites@jss.fr

Suivant un acte ssp en date du 29/11/2021, il a été constitué une SAS :

Dénomination : **DISS SERRURERIE**

Siège social : 14-16, rue De La Pierre Aux Poissons 95300 PONTOISE.

Capital : 1 000 Euros.
Activités principales : La vente de clés, serrureries, produits de cordonnerie et système d'alarme et les prestations de services accessoires et connexes liées à ces activités.

Durée : 99 ans.
Président : M. BOUYER CHRISTIAN 6 bis, rue de Cergy 95520 OSNY.

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de PONTOISE. 200863

Suivant un acte ssp en date du 15/10/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **SAMCJ**

Siège social : 1, rue Du Cep 95150 TAVERNY.

Capital : 500 Euros.
Activités principales : Location, montage et démontage des échafaudages.

Durée : 99 ans.
Président : M. MAYIMONA Kivuila, Muini 1, rue Du Cep 95150 TAVERNY.

Cession d'actions : Libre. Immatriculation au RCS de PONTOISE. 200835

Par acte SSP du 06/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

PZ HOLDING

Siège social : 1, rue de la Prairie - 95280 JOUY-LE-MOUTIER.

Capital : 1 000,00 Euros.
Objet : Prise de participation ou partenariat dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

Président : M. Julien PIERRON, 1, rue de la Prairie - 95280 JOUY-LE-MOUTIER.
Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE. 200859

TRANSFORMATIONS

ACADEMISSIMMO

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
24, allée Jordaens
851 224 956 R.C.S. PONTOISE

Par Procès-verbal du 01/01/2022, l'Associé Unique a :

- décidé de transformer la société en Société à responsabilité limitée, sans la création d'un être moral nouveau. La durée, le siège, l'objet, ainsi que le montant du capital social ne sont pas modifiés ;

- adopté les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;

- désigné en qualité Gérant, M. Pascal BUSCARLET, 24, allée Jordaens 95100 ARGENTEUIL.

Les statuts ont été modifiés. Mentions faites au RCS de PONTOISE. 201107

Publiez vos annonces...

OFFRE DE SERVICE



MODIFICATIONS

SNC LE FROMAGER DE CORMEILLES

Société en Nom Collectif
au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 69970 CHAPONNAY
205, rue des Frères Lumière
ZAC du Chapotin
850 778 499 R.C.S. LYON

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire en date du 03 janvier 2022, les associées de la SNC LE FROMAGER DE CORMEILLES ont décidé à l'unanimité à compter du même jour de transférer le siège social :

Ancien siège : 205, rue des frères lumière ZAC du Chapotin 69970 CHAPONNAY.

Nouveau siège : ZAC des Bois Rochefort 95240 CORMEILLES EN PARISIS.

L'article 4 des statuts a donc été modifié en conséquence.

Nouveau RCS : PONTOISE
Rappel : Gérance : Monsieur Hervé VALLAT, né le 06 juin 1969 à Paris 13^{ème} (75), demeurant 225 A, route de Lausanne 1292 CHAMBESY.

Pour avis, La gérance.

201291

EDA WAREHOUSING FR

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 Euros
Siège social : 95140 GARGES-LÈS-GONESSE
2, avenue des Morillons
808 354 484 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de la décision commune du 1^{er} janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au ZAE du Parc des Aubins 95820 BRUYERES-SUR-OISE, à compter du 1^{er} janvier 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de PONTOISE. 201166

SIEGMANN SARL

SARL au capital de 60 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11, avenue Delcassé
851 019 075 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2021, le siège social a été transféré au 7, rue du Meunier - 95700 ROISSY EN FRANCE, avec effet à compter du 01/01/2022.

L'objet et la durée restent inchangés et les gérants demeurent M. Maxim SIEGMANN et Mme Diane SIEGMANN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de PONTOISE. 201153

LE TREFLE

Société Civile Immobilière
au capital de 5 000 Euros
Siège social :
95880 ENGHEN-LES-BAINS
22, boulevard Hippolyte Pinard
511 987 174 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'AGE du 15/06/2018, il a été décidé de nommer Mme MILOVANOVIC Vukica 3, rue des Sablons - 95160 Montmorency en qualité de Gérante en remplacement de M. MILOVANOVIC Dragisa, à compter du 15/06/2018. Modification au RCS de PONTOISE. 200920

AVIS DE MODIFICATION

groupe expert

Société Anonyme Coopérative de Commerçants Détaillants à Capital Variable
Société en liquidation
Siège social :
95700 ROISSY-EN-FRANCE
Parc des Reflets - Bâtiment G
165, avenue du Bois de la Pie
332 480 516 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'AGO du 28/09/2020, il a été décidé à compter du 28/09/2020 de mettre fin aux fonctions de :

- Monsieur PETITJEAN Hervé, Directeur général - Administrateur.

- Monsieur FAURE Sébastien, Administrateur.

- Monsieur MARTINEZ Xavier, Administrateur.

- Monsieur ALONSO Laurent, Administrateur.

- Monsieur LACROIX Jean, Administrateur.

- La société EUROPEENNE DE CONSEIL LYON, Commissaire aux comptes titulaire.

- La société DFP AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire.

- La société ALPHI SA, Commissaire aux comptes titulaire.

- Monsieur Dominique MESNAGE, Commissaire aux comptes suppléant.

Mention au RCS de PONTOISE. 200902

HIMILCOM

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95120 ERMONT
97, rue du Professeur Calmette
843 174 889 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une décision en date du 10/01/2022, l'associée unique de la société HIMILCOM a décidé de transférer le siège social au 1, rue du Moulin 69290 SAINT-GENIS-LES-OLLIERES, à compter de cette même date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 200837

T.B

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95500 LE THILLAY
2-3, avenue De Flore
841 327 554 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 03/03/2021, il a été décidé de nommer nouveau président Mme BREZOUT Zelda Géraldine demeurant 58, rue De Paris 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE à compter du 03/03/2021 en remplacement de Mme HADRA Ferida démissionnaire.

Mention au RCS de PONTOISE. 200852

Dans l'annonce parue dans le Journal Spécial des Sociétés du 05/01/2022 concernant SCI DE LA BUCHERIE, il convient de lire : La Société SUD-OUEST CONSEIL (Siren : 440 200 053) reste seule Gérante de la société en lieu et place de M. Matthieu GUFFLET. 200853

AC CONSEILS

ET SECURITE INCENDIE
SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95680 MONTLIGNON
11, rue de PARIS
823 177 480 R.C.S. PONTOISE

L'associé unique en date du 01/01/2022, a décidé de transférer le siège social au 9, rue de L'Abreuvoir 92400 COURBEVOIE, à compter du 01/01/2022. Mention au RCS de PONTOISE. 200857

FELYA

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social :
95850 MAREIL-EN-FRANCE
5, rue du Moulin
847 589 215 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions prises par les associés réunis en AGE le 31/12/2021, le siège social a été transféré, à compter du même jour, du 5, rue du Moulin 95850 Mareil-en-France au 24, avenue Denis Papin 95400 Arnouville et l'article 4 des statuts a été mis à jour.

Dépôt légal au RCS de PONTOISE.
200847

BAYA PRO

SARL Unipersonnelle
au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75020 PARIS
26, rue des Rigoles
888 515 939 R.C.S. PARIS

Par AGE du 13/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 27, avenue Des Bethunes 95310 ST OUEN L'AUMONE, à compter du 13/09/2021.

Gérance : SALIM AMRIOU 2, impasse Etienne Fourmont 95220 HERBLAY.
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de PONTOISE.
200848

SCI NEW 67 RUE HAUTE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95170 DEUIL-LA-BARRE
67, rue Haute
839 719 614 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 01/07/2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. EGBLOMASSE ARMAND demeurant 67, rue Haute 95170 DEUIL LA BARRE à compter du 01/07/2021 en remplacement de M. MONKOY IMANA MIMAY démissionnaire.

Mention au RCS de PONTOISE.
200850

3I SCHOOL

SASU au capital de 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS 08
49, rue De Ponthieu
897 877 148 R.C.S. PARIS

Par AGE du 23/12/2021, il a été décidé au 01/01/2022 :

- Transfert du siège social du 49, rue de Ponthieu 75008 - Paris au 2, rue de la Lune Corail 95800 - Cergy. L'ancien siège social est transformé en établissement secondaire.

- Augmentation du capital social à un montant de 10 000 €.

Mention au RCS de PONTOISE.
200851

Dans l'annonce parue dans JSS du 14/09/2019, concernant la société PIERRE POUPARD, il convient de lire : à compter du : 01/09/2019.
200842

The Architecture

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
8, allée Henri Wallon, Bâtiment 01
895 234 086 R.C.S. DE PONTOISE

D'un procès-verbal d'Assemblée générale extraordinaire du 10/09/2021, il résulte que le siège social a été transféré au 115, rue d'Estiennes d'Orves, Immeuble Stadium B, Appartement 407 92500 RUEIL-MALMAISON à compter du 10/09/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de PONTOISE.
200831

LEMAIRE TRICOTEL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social :
95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
15, rue de la Garenne
628 200 339 R.C.S. PONTOISE

Par décision du Président en date du 24 décembre 2021 agissant dans le cadre de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2020, le capital social a été augmenté d'un montant de 3 008 euros, pour être porté de 100 000 euros à 103 008 euros, prélevé sur les réserves disponibles de la Société et résultant de l'attribution définitive de 188 actions nouvelles gratuites émises au profit des salariés dont la liste a été déterminée par le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Pontoise.
201131

ABRASIFS HERMES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 230 000 Euros
Siège social :
95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
1, rue de la Garenne
542 002 860 R.C.S. PONTOISE

Suivant procès-verbal en date du 29 juin 2021, l'associé unique a constaté l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la SASU FINANCIERE BDO (anciennement DYNA2).

Mention en sera faite au RCS du Greffe de PONTOISE.

Pour avis.

200880

MC TRANSPORT

SASU au capital de 6 000 Euros
Siège social :
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
10, square Van Gogh
892 609 165 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 30/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 03, avenue Romain Rolland 93200 SAINT-DENIS, à compter du 30/12/2021.

Mention au RCS de PONTOISE.

200856

L'ESSOR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 651 730 Euros
Siège social : 95110 SANNOIS
21, rue du Docteur Roux
348 884 651 R.C.S. PONTOISE

Par décisions du 30 décembre 2021, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président Philippe CAZES 31, rue du Chemin de Fer 78380 BOUGIVAL à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée illimitée en remplacement de Nicolas WOLFF, démissionnaire.

Pour avis.

200914

IDF AUTO ECOLE

SARL au capital de 15 000 Euros
Siège social : 95470 FOSSES
12, place Denis Papin
793 140 005 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 15/12/2021 a décidé de changer le capital social en le portant de 15 000 €, à 1 000 €.

Mention au RCS de PONTOISE.
201085

MAFFIDIS

SARL au capital porté
de 7 700 Euros à 80 700 Euros
Siège Social : 95560 MAFFLIERS
ZAC des Couturelles - Rue Forget
439 996 588 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de décisions en date du 14 janvier 2022, l'associé unique de la société a décidé d'augmenter le capital en numéraire de 73.000 euros pour le porter à 80.700 euros et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts. Modifications intervenues dans les mentions publiées : Ancienne mention : Capital social : 7.700 euros. Nouvelle mention : Capital social : 80.700 euros.
201141

FORMALEAD

SAS au capital de 647 000 Euros
Siège social : 95600 AUBONNE
19, rue des Alouettes
505 106 971 R.C.S. PONTOISE

Les associés en date du 07 janvier 2022 ont décidé de nommer M. Jean-Philippe PAPIN, demeurant 84, avenue de Villiers 75017 PARIS, en qualité de Président, en remplacement de la société ACTUAL LEADER GROUP, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de PONTOISE.

Pour avis.

201023

ADAM'S CONDUITE

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 95290 L'ISLE-ADAM
3, rue des Pâtis
847 505 526 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/01/22 a décidé transférer le siège social au 2 mail du Pavillon, bâtiment 1 - 95290 - L'Isle-Adam. Les Statuts sont modifiés en conséquence.

Modification au R.C.S. PONTOISE.
201249

SASU TOTY

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social :
95200 ARNOUVILLE-LES-GONESSE
34, avenue Pierre Semard
507 458 388 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01.10.2021 à 9h a décidé de transférer le siège social au 221, rue Lafayette 75010 PARIS.

Radiation au RCS de Pontoise.
Immatriculation au RCS de PARIS.
200861

LA COMPAGNIE DES VINS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95160 MONTMORENCY
14, place Roger Levanneur
879 281 962 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE du 27 décembre 2021 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention en sera faite au RCS de PONTOISE.
201132

Découvrez
notre nouveau service



DOMICILIATION

ANTIPODE SAS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95000 CERGY
12, rue des Chauffours Bât. 7ème étage
528 885 858 R.C.S. PONTOISE

Par AGO en date du 13/12/21, l'Assemblée Générale nomme M. Ayman BUTTO demeurant 8, avenue de Cabias 69004 LYON en qualité de Directeur Général, avec prise d'effet à compter du 13/12/2021.

Pour avis. Le Président.

201103

DOCTEUR AUDREY NEMNI ZEITOUN

SELARL au capital de 500 Euros
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
16, avenue du 6 Juin 1944
799 612 056 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 31/12/2021 a nommé Gérant Mme Leslie AMOYAL, 9, rue Chartran 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en remplacement de Mme Imen KERKENI EL-MELLITI. RCS PONTOISE.

200926

SYSTOLE

SARL au capital social de 7 624 Euros
Siège social :
95530 LA FRETTE SUR SEINE
33, rue de la Gare
441 130 457 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 02/01/2022 a décidé de transférer le siège social au 20, rue de Lorraine 78600 MAISONS-LAFFITTE à compter du même jour. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

Pour avis.

200882

POGO

Société Civile au capital de 150 000 Euros
Siège social : 95540 MÉRY-SUR-OISE
32, boulevard Père Joseph Wresinski
487 705 733 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du PV du 04 janvier 2022, l'unanimité des associés a décidé de transférer le siège social au 4 lieu-dit Tinuta - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, à compter du 04 janvier 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de PONTOISE et au RCS de AJACCIO.
201042

DISSOLUTIONS

COFFRET SABRIYA

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social :
95530 LA FRETTE SUR SEINE
36 bis, rue des Picardes
893 338 343 R.C.S. PONTOISE

L'actionnaire de la société SAS COFFRET SABRIYA a décidé suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12/01/2022, la dissolution complète de la société. Madame Sabrina BELLALA épouse BEN TEMAM, président, est nommée liquidateur et toute correspondance devra être adressée à son domicile au 36 Bis rue des Picardes 95530 La Frette sur Seine. Les actes et pièces relatifs à la liquidation ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Pontoise.

Pour avis et mention.

200994

VLD

SARL en liquidation
au capital social de 500 Euros
Siège social : 95870 BEZONS
28, rue du Bois Prieur
848 853 859 R.C.S. PONTOISE

Le 31/08/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2021. Mme Alexandrina FONTOURA demeurant 28, rue Bois Prieur 95870 BEZONS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 28, rue Bois Prieur 95870 BEZONS.

Pour avis.

200833

STI CONSULTING

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
2, rue Jean Pierre Bourquard
825 238 694 R.C.S. PONTOISE

Par Procès-verbal du 27/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société, de fixer le siège de la liquidation à l'adresse du siège social et de nommer en qualité de liquidateur, M. Hicham ELFATIMI, 2, rue Jean Pierre Bourquard 95100 ARGENTEUIL, anciennement Président.

Mentions seront faites au RCS de PONTOISE.

200901

APELEC

SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 95300 ENNERY
28, rue du Perreux
452 761 109 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 30/09/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour. M. Bruno LAPENNA demeurant 28, rue du Perreux 95300 ENNERY a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

200971

Keen Wind Energy

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95560 MONTSOULT
3, allée de la Peupleraie
880 512 835 R.C.S. PONTOISE

Suivant Décisions du 22/12/2021, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2021, de nommer en qualité de liquidateur M. Sébastien MARQUAND demeurant 3, allée de la Peupleraie 95560 MONTSOULT et de fixer le siège de la liquidation au siège social.

Mentions seront faites au RCS de PONTOISE.

200973

PARAPHARMACIE ARENA

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95000 CERGY
42, avenue de La Plaine des Sports
ZAC DES LINANDES
844 674 028 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. La société YOU GROUP, SAS au capital de 9 000 €, sise 49, chemin de la Chapelle Saint-Antoine 95300 a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social du liquidateur susvisé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.

201018

CLÔTURES DE LIQUIDATION

COFFRET SABRIYA

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social :
95530 LA FRETTE SUR SEINE
36 bis, rue des Picardes
893 338 343 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12/01/2022, les associés ont : - approuvé les comptes définitifs de liquidation, - déchargé Madame Sabrina BELLALA épouse BEN TEMAM de son mandat de liquidateur, - donné à ce dernier quitus de sa gestion, - constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Pontoise.

Pour avis et mention, Madame Sabrina BELLALA épouse BEN TEMAM, Liquidateur.
200988

Clôture de liquidation

VLD

SARL en liquidation
au capital social de 500 Euros
Siège social : 95870 BEZONS
28, rue du Bois Prieur
848 853 859 R.C.S. PONTOISE

Le 31/08/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2021.

La société sera radiée au RCS de PONTOISE.

Pour avis.

200841

QUADRILOBE FORMATION

SARL au capital de 100 Euros
Siège social : 95800 COURDIMANCHE
14, allée Des Verdiers
881 726 160 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. JRIDI MOHAMED Hedi 14, allée Des Verdiers 95800 COURDIMANCHE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2021. Radiation du RCS de PONTOISE.
200836

3M SERVICES

SAS au capital de 3 000 Euros
Siège social :
95140 GARGES-LES-GONESSE
17 - 19, boulevard De La Muette
834 177 461 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 31/12/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BEN MECHICHI Michael 17 - 19, boulevard De La Muette 93440 DUGNY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/01/2022. Radiation du RCS de PONTOISE.
200840

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

STI CONSULTING

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
2, rue Jean Pierre Bourquard
825 238 694 R.C.S. PONTOISE

Suivant Procès-verbal du 31/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour.

Mentions seront faites au RCS de PONTOISE.
200954

Keen Wind Energy

SA au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95560 MONTSOULT
3, allée de la Peupleraie
880 512 835 R.C.S. PONTOISE

Suivant Décisions du 22/12/2021, l'Associé Unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 30/09/2021.

Mentions seront faites au RCS de PONTOISE.
200975

LOCATIONS-GÉRANCES

Suivant acte ssp en date du 01/01/2022 M. DERBOUG Mustapha demeurant 2, allée Gustave Courbet 95140 GARGES-LES-GONESSE RCS 533 927 216 PONTOISE

a donné en location gérance Mme BENDAMI Fatima demeurant 19, rue Georgette 95190 GOUSSAINVILLE RCS PONTOISE en cours

un fonds de commerce d'exploitation de taxi parisien ADS n°1175, sis et exploité 19, rue Georgette 95190 GOUSSAINVILLE, pour une durée allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, renouvelable par tacite reconduction.
200849

Avis de Location Gérance

TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562, avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a convenu avec la SARL, GAZOL'IN au capital de 8 000 euros avec siège social Route de Pontoise - RD14 - 95420 CHARMONT, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n° 808 335 202,

pour un fonds de commerce de **station-service et activités annexes** dénommé RELAIS CHARMONT ST ANTOINE sis à Route de Pontoise - RD14 - 95420 CHARMONT :

- de résilier au 21/04/2021 le contrat de location-gérance à effet du 01/01/2020, selon un acte SSP du 29/03/2021 ;
- de lui consentir un contrat de location-gérance du 22/04/2021 au 30/04/2024 sans tacite reconduction, selon un acte SSP du 21/04/2021.
200843

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



www.jss.fr

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte ssp en date du 25/11/2021 enregistré à SIE de ERMONT le 10/12/2021. Bord : 9504P612021A05614, la société MODERN'AUTO, SARL au capital de 8 000 €, RCS 795 063 809 PONTOISE 12, rue De L'abbé Ruellan 95100 ARGENTEUIL, représentée par M. Brahim MEGHARI,

a vendu à la société AUTO REPAR, SASU au capital de 5 000 €, RCS 903 986 081 PONTOISE 12, rue De L'abbé Ruellan 95100 ARGENTEUIL, représentée par M. Wilfried DENIS,

un fonds de commerce de Entretien et réparation de véhicules automobiles, sis et exploité au 12, rue De L'abbé Ruellan 95100 ARGENTEUIL, moyennant le prix de 70 000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 25/11/2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.
200855

Par acte SSP en date à PARIS du 03/01/2022, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT ERMONT, le 11/01/2022 (dossier 2022 00000408, référence 9504P61 2022 A 00026),

Monsieur Léon, Xiaojun DONG et Madame Xiadan ZHOU, son épouse, demeurant ensemble : 1, rue Civiale - 75010 PARIS, étant immatriculé auprès de RCS PONTOISE sous le numéro 487 642 316,

a cédé à Monsieur Ange XUE, demeurant : 1, rue Elsa Triolet - 93200 SAINT DENIS, en cours d'immatriculation au RCS de PONTOISE,

un fonds de commerce de « CAFE - BAR - TABLETTERIE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS », auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « AU FORUM » sis et exploité : 21, rue Berthie Albrecht - 95210 SAINT GRATIEN, et ce, moyennant le prix de vente : 1 150 000 €.

Jouissance : 03 janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marnigan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.
201161

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 janvier 2022, enregistré au service départemental de l'enregistrement d'ERMONT, le 10/01/2022, dossier 2022 00000547, référence 9504P61 2022 A 00030,

La société LA CHAVILLOISE, SARL au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social, 6, boulevard Charles de Gaulle 95110 SANNOIS, 421 805 631 RCS PONTOISE,

A vendu à : La société MAISON LAPORTE, SAS au capital de 10 000,00 €, ayant son siège social 6, boulevard Charles de Gaulle 95110 SANNOIS, 907 887 236 RCS PONTOISE,

Un fonds de commerce boulangerie-pâtisserie, confiserie, traiteur, sis et exploité 6, boulevard Charles de Gaulle 95110 SANNOIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 380 000,00 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 05 janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance chez le Cabinet GRISONI & ASSOCIES - Avocats - 38, rue Beaujon - 75008 PARIS.
201233

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

« Suivant testament olographe en date à PARIS du 20 juin 1995, Madame Jacqueline Hélène Roberte TOURLAN, en son vivant retraitée, demeurant à EAUBONNE (95600) 130 boulevard de la République. Née à PARIS 4^{ème} arrondissement (75004) le 27 décembre 1935. Divorcée de Monsieur Pierre Julien Octave LEHERRE, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de BLOIS (41000) le 2 février 1973, et non mariée. Décédée à EAUBONNE (95600), le 28 avril 2019. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Laurence DUHAMEL, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre TARRADE, Thierry LE PLEUX, Adeline MOISY-NAMAND, Laurence DUHAMEL et associés », titulaire d'un office notarial à PARIS (75008) 83 boulevard Haussmann, le 8 décembre 2021. L'acte de notoriété a été établi par Maître François EYMRI, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS EYMRI, notaires associés », titulaire d'un office notarial à EAUBONNE (95600) 3 rue Cristino Garcia, le 24 décembre 2021. Le contrôle de la saisine du légataire universel a été effectué aux termes d'un acte reçu par Maître Laurence DUHAMEL, notaire associé de l'Office notarial dénommé « Pierre TARRADE, Thierry LE PLEUX, Adeline MOISY-NAMAND, Laurence DUHAMEL et associés », le 5 janvier 2022. Il résulte de cet acte que les légataires universels remplissent les conditions de la saisine. L'opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître François EYMRI, Notaire à EAUBONNE, Mail : eaubonne-notaires@paris.notaires.fr ; Téléphone : 01.34.27.40.80, référence CRPCEN : 95032, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description du testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure judiciaire d'envoi en possession. »

201268

Le Journal Spécial des Sociétés
paraît :
le mercredi et le samedi
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

RÉGIME MATRIMONIAL

SELARL ROUAULT NOTAIRES PARIS

INSERTION - AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M^e Pol-Emmanuel ROUAULT, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ROUAULT NOTAIRES PARIS », titulaire d'un office notarial à PARIS (75009), 59, rue de Maubeuge, le 11 janvier 2022, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial par modification du périmètre et du mode de fonctionnement de leur société d'acquêts, par :

Monsieur André René IANNACCONE, Pharmacien, et Madame Sandrine Blanche Monique HOFFARTH, Assistante Rh, demeurant ensemble à MONTLIGNON (95680) 3, rue des Briqueteries. Nés respectivement à SAINT-DENIS (93200) le 5 janvier 1966 et à ANTONY (92160) le 28 avril 1968, mariés à la mairie de MARGENCY (95580) le 18 juin 1994 sous le régime de la séparation de biens contenant société d'acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par M^e PECHON, notaire à ERMONT (95120), le 7 juin 1994, régime non modifié.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

200894

Aux termes d'un acte authentique reçu le 13 janvier 2022 par Maître Jean-Charles TASSEL, notaire membre de la SAS JM. MATEU, A. SANCHEZ & JC. TASSEL, NOTAIRES ASSOCIES, 1, boulevard Jean-Baptiste Santerre 95420 MAGNY EN VEXIN,

Monsieur Luc Jean Paul TRICART, né le 29 avril 1953 à NEUILLY SUR SEINE (92), de nationalité française, et Madame Maryse Adrienne Edmonde VASSEUR, née le 3 août 1953 à AUBERVILLERS (93), de nationalité française,

Demeurant ensemble 14, rue de Neuville, 95000 CERGY,

Mariés le 3 juin 1978 à CERGY sous le régime communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont expressément déclaré vouloir adopter le régime de la communauté universelle, ainsi que la faculté leur est offerte par l'article 1397 du Code civil et sous réserve de l'absence d'oppositions.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3, du Code civil et à l'article 1300-1 du Nouveau Code de procédure civile, les oppositions des créanciers à la modification seront reçues dans les trois mois de la présente publication par Maître Jean-Charles TASSEL, notaire membre de la SAS JM. MATEU, A. SANCHEZ & JC. TASSEL, NOTAIRES ASSOCIES, 1, boulevard Jean-Baptiste Santerre, 95420 MAGNY EN VEXIN.

201176

VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE aux enchères publiques, au Palais de Justice de BOBIGNY (93),
le mardi 22 février 2022 à 13h30 - EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT de 54,90 M² à LE BOURGET (93)

58 rue Albert Thomas (Bât. I)

Au 2^{ème} étage, comprenant : séjour, 2 chambres, cuisine, SdB, WC - CAVE

Mise à Prix : 20.000 € Consignation : 3.000 €

S'adresser : - À la SCP DOMINIQUE-DROUX & BAQUET, Avocats, 14 allée Michelet (93320) LES PAVILLONS SOUS BOIS, Tél. 01 48 47 43 47, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de BOBIGNY, où le CCV est déposé (N° RG 19/10800)

Pour visiter le mercredi 16 février 2022 de 14h30 à 15h30
INTERNET : www.vench.fr ; www.avoventes.fr

201105

VENTE aux enchères publiques, au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93),
le mardi 22 février 2022 à 13h30 - EN UN SEUL LOT

APPARTEMENT de 101,90 M² à MONTREUIL S/S BOIS (93)

42 bis rue Molière (Bât. C)

Au 1^{er} Et. comprenant : séjour avec cuisine ouverte, 3 chambres, SdB, WC ;

A l'entrée du logement : mezzanine aménagée en chambre et accessible par escalier (DPE : G ; GES : C)

Mise à Prix : 130.000 €

Consignation pour enchérir : 13.000 €

S'adresser : - A Maître Alain CIEOL, Avocat, 2 rue de Lorraine (93) BOBIGNY
Tél. 01.48.30.11.11, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de l'exécution du TJ de BOBIGNY où le CCV est déposé -

Sur les lieux pour visiter le jeudi 10 février 2022 à 9h. - INTERNET : www.vench.fr
201033

VENTE aux enchères publiques sur réitération au Palais de Justice de CRÉTEIL (94),
le jeudi 3 mars 2022 à 9h.30 - Salle A (ou B) - RdC - Bât. Nord - EN UN LOT

UN RESTAURANT GRILL de 616,32 M²

à BOISSY SAINT LÉGER (94) 4 bis rue de la Pompadour

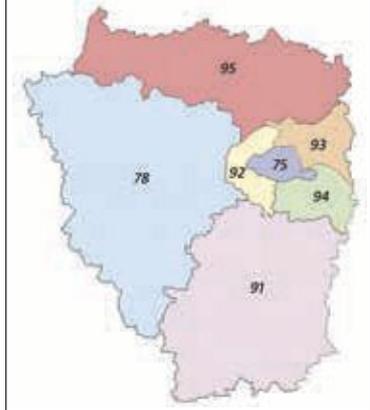
Composé de : au RdC : dégagement/couloir, local technique, local de stockage, rangement buanderie, bureau, 3 locaux frigorifiques, local de réception des marchandises, cuisine et dépendances, une entrée SAS, accueil/bar/réception, 3 salles de réception, dégagement, W.C. ; au 1^{er} étage : dégagement, salle de réunion, placard, bureau, W.C., placard, palier, grenier/comble, au 2^{ème} étage : Dégagement, 2 pièces, placard, SdB, W.C ; Dégagement, 2 pièces, placard, SdB, W.C. - LOUE

Mise à Prix : 150.000 € (Consignation pour enchérir : 15.000 €)

Montant de l'adjudication initiale : 581.000 €

S'adresser : - À Maître Florence CHOPIN, Avocat, Membre de la SCP LANGLAIS CHOPIN, 1 à 5 avenue Pierre Brosolette (94) CRÉTEIL, Tél. 01.42.07.29.56 dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL où le CCV est déposé, les lundis et mardis (N° RG 19/0206).
Sur les lieux pour visiter, le vendredi 25 février 2022 de 14h00 à 15h00
INTERNET : www.vench.fr

201040



Retrouvez dès maintenant
votre Journal en ligne sur

www.jss.fr



VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE aux enchères publiques au Palais de Justice
de BOBIGNY (93), le mardi 22 février 2022 à 13h30 - EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT de 65,68 M² à ROMAINVILLE (93)

62-64, rue Carnot (Bât. B)

Au 3^{ème} étage, porte gauche, comprenant : entrée-couloir, cuisine, séjour, SdB, WC
2 chambres - Au sous-sol (Bât. C) : GARAGE pte 11 - PARKING n°27
CAVE n°2 (Bât. B) (DPE : D ; GES : E)

MISE à PRIX : 83.000 € (Consignation : 8.300 €)

S'adresser : À Maître Alain CIEOL Avocat, 2, rue de Lorraine (93) BOBIGNY
Tél. 01.48.30.11.11, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de
l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY où le CCV est déposé
Sur les lieux où une visite sera organisée le jeudi 10 février 2022 à 10h30
INTERNET www.vench.fr

200834

VENTE aux enchères publiques sur surenchère, au Palais de Justice
de BOBIGNY (93) le mardi 8 mars 2022 à 13h30 - EN UN LOT

PAVILLON de 147,57 M² à TREMBLAY EN FRANCE (93)

74 dixième Avenue

Comprenant au RdC : GARAGE, chaufferie, couloir, 3 chambres, cuisine,
WC, SdE - Au 1^{er} Et. : palier, salon, cuisine, SdE, WC,
3 chambres - JARDIN

Mise à Prix : 367.400 € - Occupé

Consignation 36.740 €

S'adresser : - À Maître Boubacar SOGOBA, Avocat, 52 rue Charles Michels
(93200) SAINT DENIS - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ
de BOBIGNY où le CCV est déposé - Il n'y aura pas de visite
INTERNET : www.vench.fr

201037

TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT.



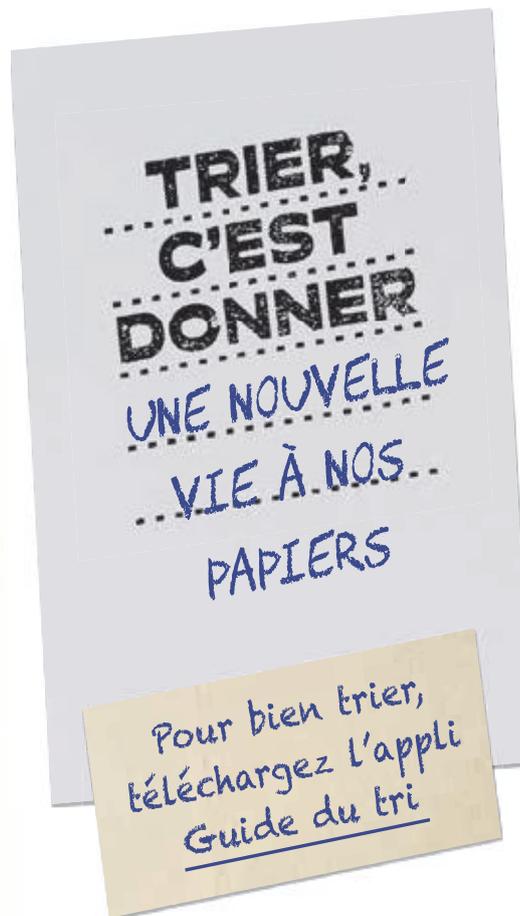
Journaux, magazines.



Publicités, prospectus.



Courriers, enveloppes.



Catalogues, annuaires.



Cahiers, bloc-notes.



Tous les autres papiers.

CITEO
triercestdonner.fr

Gagnez du temps et
déléguez vos annonces
et formalités légales au

JSS 



JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

www.jss.fr

 01 47 03 10 10

 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

 contact@jss.fr